Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis juridiques

115e année

4 juin 1983
No 22

Éditeur officiel
Québec

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

115e année
4 juin 1983
No 22

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l' 2583
Associations coopératives, Loi sur les 2583
Avis divers 2584
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le 2586
Compagnies, Loi sur les 2555-2595
Curatelle publique, Loi sur la 2599
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les 2582
Financement des partis politiques, Loi régissant le 2599
Liquidation des compagnies, Loi sur la 2600
Ministères, Avis concernant les 2600
Mise en marché des produits agricoles, Loi sur la 2601
Proclamation(s) 2602
Projets de loi privés, Avis concernant les 2604
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la 2605
Soumissions, Demandes de 2612
Vente(s) par shérif 2615
Vente(s) pour taxes, avis de publication 2666

Dépôt légal — 1er trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 1983

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:
La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement. On peut retrouver une liste des différents avis qu'elle contient en consultant la page intitulée sommaire.

Normes de recevabilité:
Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés à double interligne, tels qu'ils doivent apparaître dans la publication: alignement à gauche pour le titre et le texte; alignement à droite pour la signature; orthographe, ponctuation et caractères (majuscules et minuscules) corrects. On indique un paragraphe en laissant quatre interlignes. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:
Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le vendredi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif. À noter que nous ne pouvons réserver d'espace en vue d'une publication.

Compte tenu des coûts inhérents à cette façon de faire, aucun accusé de réception ne sera dorénavant envoyé. La ou les dates de publication sont indiquées sur la facture qui est envoyée aux annonceurs. Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ».

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif

Tarif de publication
Le tarif de publication est de 0,63 $ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction
Le tarif de traduction est de 20 $ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes
Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 $ la douzaine.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la Gazette officielle
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tarif d'abonnement
Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements
Partie 1 « Avis juridiques »: 48 $ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 $ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 $ pour 12 mois.

Tarif de vente au numéro séparé
Les numéros séparés de la *Gazette officielle du Québec* se vendent au prix de 4 $ l'exemplaire, sauf lorsque le coût d'un exemplaire excède ce montant.

Certains extraits de la *Gazette officielle* partie 2 sont également disponibles.

Toute correspondance concernant les abonnements ou les tirés-à-part doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2154-4952 QUÉBEC INC. 2154-4952	1983 04 25	Roberval
2154-6171 QUÉBEC INC. 2154-6171	1983 04 26	Terrebonne
2154-6262 QUÉBEC INC. 2154-6262	1983 04 26	Saint-Maurice
2154-6411 QUÉBEC INC. 2154-6411	1983 04 27	Terrebonne
2154-6536 QUÉBEC INC. 2154-6536	1983 04 27	Longueuil
2154-6569 QUÉBEC INC. 2154-6569	1983 04 27	Montréal
2154-6874 QUÉBEC INC. 2154-6874	1983 04 29	Montréal
2154-6940 QUÉBEC INC. 2154-6940	1983 04 28	Montréal
2154-6957 QUÉBEC INC. 2154-6957	1983 04 28	Montréal
2154-6965 QUÉBEC INC. 2154-6965	1983 04 28	Montréal
2154-7070 QUÉBEC INC. 2154-7070	1983 04 27	Montréal
2154-7179 QUÉBEC INC. 2154-7179	1983 05 03	Montréal
2154-7203 QUÉBEC INC. 2154-7203	1983 05 06	Montréal
2154-7237 QUÉBEC INC. 2154-7237	1983 05 06	Montréal
2154-7260 QUÉBEC INC. 2154-7260	1983 05 06	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2154-8219 QUÉBEC INC. 2154-8219	1983 04 29	Gaspé
2154-8243 QUÉBEC INC. 2154-8243	1983 04 29	Abitibi
2154-8276 QUÉBEC INC. 2154-8276	1983 04 29	Montréal
2154-8326 QUÉBEC INC. 2154-8326	1973 04 29	Terrebonne
2154-8342 QUÉBEC INC. 2154-8342	1983 04 29	Québec
2154-8383 QUÉBEC INC. 2154-8383	1983 04 29	Saint-François
2154-8391 QUÉBEC INC. 2154-8391	1983 04 29	Saint-François
2154-8409 QUÉBEC INC. 2154-8409	1983 04 29	Saint-François
2154-9225 QUÉBEC INC. 2154-9225	1983 05 06	Québec
2154-9233 QUÉBEC INC. 2154-9233	1983 05 06	Beauce
2154-9241 QUÉBEC INC. 2154-9241	1983 05 06	Québec
2154-9316 QUÉBEC INC. 2154-9316	1983 05 09	Trois-Rivières
2155-0132 QUÉBEC INC. 2155-0132	1983 05 03	Roberval
2155-0405 QUÉBEC INC. 2155-0405	1983 05 04	Montréal
2155-0413 QUÉBEC INC. 2155-0413	1983 05 04	Saint-François
2155-0462 QUÉBEC INC. 2155-0462	1983 05 04	Saint-François
2155-0496 QUÉBEC INC. 2155-0496	1983 05 05	Bedford
2155-0744 QUÉBEC INC. 2155-0744	1983 05 05	Québec
2155-0785 QUÉBEC INC. 2155-0785	1983 05 05	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2155-0827 QUÉBEC INC. 2155-0827	1983 05 06	Montréal
2155-0876 QUÉBEC INC. 2155-0876	1983 05 10	Montréal
2155-0892 QUÉBEC INC. 2155-0892	1983 05 06	Beauharnois
2155-0975 QUÉBEC INC. 2155-0975	1983 05 06	Montmagny
2155-0983 QUÉBEC INC. 2155-0983	1983 05 06	Montmagny
2155-0991 QUÉBEC INC. 2155-0991	1983 05 06	Montmagny
2155-1007 QUÉBEC INC. 2155-1007	1983 05 10	Québec
2155-1072 QUÉBEC INC. 2155-1072	1983 05 11	Chicoutimi
2155-1098 QUÉBEC INC. 2155-1098	1983 05 11	Québec
2155-1155 QUÉBEC INC. 2155-1155	1983 05 12	Chicoutimi
2155-1163 QUÉBEC INC. 2155-1163	1983 05 12	Chicoutimi
2155-1171 QUÉBEC INC. 2155-1171	1983 05 12	Chicoutimi
2155-1189 QUÉBEC INC. 2155-1189	1983 05 12	Chicoutimi
2155-1197 QUÉBEC INC. 2155-1197	1983 05 12	Chicoutimi
2155-1221 QUÉBEC INC. 2155-1221	1983 05 12	Saguenay
2155-2005 QUÉBEC INC. 2155-2005	1983 05 06	Montmagny
2155-2013 QUÉBEC INC. 2155-2013	1983 05 06	Montmagny
2155-2161 QUÉBEC INC. 2155-2161	1983 05 09	Terrebonne
2155-2179 QUÉBEC INC. 2155-2179	1983 05 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2155-2187 QUÉBEC INC. 2155-2187	1983 05 09	Laval
2155-2435 QUÉBEC INC. 2155-2435	1983 05 10	Terrebonne
2155-2476 QUÉBEC INC. 2155-2476	1983 05 10	Montréal
2155-2740 QUÉBEC INC. 2155-2740	1983 05 11	Beauharnois
2155-2773 QUÉBEC INC. 2155-2773	1983 05 11	Longueuil
AD-INFOR INC. 2153-8376	1983 04 07	Terrebonne
AGENCE JACQUES BEAULIEU INC. 2155-0470	1983 05 04	Québec
AGENCE LACASSE-CÔTÉ INC. 2154-8169	1983 04 29	Laval
LES AGENCES LONGUEUIL INC. 2154-8284	1983 04 29	Longueuil
ALIMENTATION DENIS & MARIO GUILLEMETTE INC. 2155-0777	1983 03 05	Montmagny
LES APPARTEMENTS CLAUDE INC. 2154-2154	1983 05 06	Joliette
LES APPARTEMENTS LOUISE INC. 2155-0389	1983 05 04	Chicoutimi
ARMOIRES DE CUISINE BELLEFEUILLE INC. 2155-2419	1983 05 10	Terrebonne
ASSURANCES PIERRE G. SÉGUIN INC. 2155-4027	1983 05 12	Montréal
ASTRAL TÉLÉCOM LTÉE. 2155-0751	1983 05 05	Québec
ASTREBEL INC. 2155-0157	1983 05 03	Montréal
ATELIER DE RÉPARATION POIRIER INC. 2153-8467	1983 04 07	Terrebonne
LES AUTOBUS DU NORD-EST INC. 2154-9159	1983 05 06	Hauterive
AUTODROME 117 NORD INC. 2155-0082	1983 05 03	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
AUTOMOBILE N. CLOUTIER INC. 2155-0397	1983 05 04	Québec
AXEP ST-ÉTIENNE INC. 2154-9175	1983 05 06	Québec
B.N.L. LES CONSULTANTS INC. 2155-0801	1983 05 05	Iberville
BAR GUY PÉPIN INC. 2155-0645	1983 05 05	Abitibi
P.R. BÉLANGER & ASSOCIÉS INC. 2154-9191	1983 05 06	Montréal
BIJOUTERIE MICHEL BELLEAU INC. 2154-9266	1983 05 06	Québec
DENIS BLAIS INC. 2154-8458	1983 04 29	Mont[illegible]agny
BLAISEL FOURRURES INC. 2154-8375	1983 04 29	Laval
ROMÉO BOUCHARD ET FILS INC. 2155-0314	1983 05 04	Terrebonne
BOUTIQUE M.D.V. INC. 2155-0900	1983 05 06	Hauterive
BRASSERIE ONTARIO (1983) INC. 2155-0538	1983 05 09	Montréal
CARREFOUR DE MELBOURNE INC. 2154-8698	1983 05 02	Saint-François
CASSE-CROÛTE MARIE-JOSÉE INC. 2155-1239	1983 05 12	Québec
CASSE-CROÛTE ROYAL INC. 2155-0454	1983 05 04	Québec
CENTRE DE DÉPANNAGE J.M.M. INC. 2155-2997	1983 05 12	Rimouski
CHAUFFAGE BRAYON INC. 2154-9332	1983 05 09	Québec
CHAUSSURES BARI INC. 2154-4259	1983 04 21	Montréal
CHIRANCO INC. 2155-0942	1983 05 05	Montréal
LE CLUB SPORTIF ARANÇOIS (1983) INC. 2154-9381	1983 05 10	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
COIFFURE RÉVÉLATION INC. 2154-0554	1983 04 14	Saint-Hyacinthe
LA COMPAGNIE DE RÉFRIGÉRATION RAY (RIVIÈRE DU LOUP) INC. 2155-0090	1983 05 03	Kamouraska
LES CONFECTIONS JMCR INC. 2155-0660	1983 05 05	Bedford
CONSTRUCTION GILCO (1983) INC. 2155-1106	1983 05 11	Québec
LES CONSTRUCTIONS 5 ÉTOILES LTÉE 2155-0066	1983 05 03	Iberville
LES CONSTRUCTIONS J. PRÉVOST INC. 2154-8540	1983 04 29	Longueuil
LES CONSTRUCTIONS R.C.L. INC. 2154-9365	1983 05 09	Québec
CONSULTANTS G.E. + INC. *G.E. + CONSULTANTS INC.* 2155-0488	1983 05 03	Montréal
CRÉATIONS NY-NA INC. 2155-0603	1983 05 05	Roberval
CRÉMERIE ST-CÔME INC. 2155-0165	1983 05 03	Joliette
DAGISCO INC. 2155-0306	1983 05 04	Montréal
DÉBOISEMENT BERTRAND SIMARD INC. 2155-0439	1983 05 04	Chicoutimi
DÉBOSSELAGE DU FJORD INC. 2155-1031	1983 05 11	Chicoutimi
DISTRIBUTION DE FOURNITURES DE BUREAU D.F.B. (1983) INC. 2155-2153	1983 05 09	Montréal
GASTON DUVAL INC. 2155-1114	1983 05 11	Beauharnois
ENCAN J.D. INC. 2154-9274	1983 05 05	Québec
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN PIERRE GAUTHIER LTÉE 2155-0843	1983 05 06	Terrebonne
LES ENTREPRISES C.N. PERRON INC. 2154-8672	1983 05 02	Longueuil
ENTREPRISES CAN-HAÏTI (S.A.) INC. 2154-8813	1983 05 02	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
ENTREPRISES COCHEL INC. 2154-9217	1983 05 06	Arthabaska
LES ENTREPRISES D'AUTOS J.P.R.L. INC. 2154-9282	1983 05 06	Montmagny
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES MATHIEU INC. 2155-2823	1983 05 11	Roberval
LES ENTREPRISES FRANCIS COLLARD INC. 2154-9373	1983 05 10	Alma
LES ENTREPRISES MARTIN LAROUCHE INC. 2155-1049	1983 05 11	Chicoutimi
ENTREPRISES MORA INC. 2155-4019	1983 05 12	Saint-Hyacinthe
LES ENTREPRISES O. FORCIER LTÉE 2155-1122	1983 05 11	Drummond
LES ENTREPRISES R.B.R. CARON INC. 2154-8656	1983 05 02	Rimouski
LES ENTREPRISES SUPERAMA PEINTRE LTÉE 2155-0637	1983 05 05	Longueuil
ENTREPRISES TOUTES SAISONS DI SALVIO INC. 2155-0934	1983 05 04	Montréal
ENTRETIEN ET RÉNOVATION P.J.D. INC. 2155-2427	1983 05 10	Joliette
ÉPICERIE G. I. DAIGLE INC. 2154-8631	1983 05 02	Frontenac
LES ÉQUIPEMENTS D'ÉQUITATION MARIE-EMMANUELLE INC. 2154-9340	1983 05 09	Québec
LES ESSENCES SÉLECTES INTERNATIONALES INC. 2155-0652	1983 05 05	Frontenac
FERME BASTILLE INC. 2154-0653	1983 05 01	Kamouraska
FORMULEX (1983) INC. 2155-2781	1983 05 11	Laval
FOYER NILUCE INC. 2155-2732	1983 05 11	Témiscamingue
LE GARAGE MEC 4 ROUES INC. 2155-0686	1983 05 05	Montréal
GARAGE WINGUS INC. 2155-2450	1983 05 10	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
GAUTHIER INFORMATIQUE INC. 2154-6718	1983 04 27	Chicoutimi
GESTION ANDRÉ DUBUC INC. 2155-0918	1983 05 06	Longueuil
GESTION CAMIRÉ INC. 2154-8516	1983 04 29	Frontenac
GESTION DENIS PAQUET INC. 2155-1213	1983 05 12	Québec
GESTION GAÉTAN CASTONGUAY INC. 2154-9357	1983 05 09	Québec
GESTION GUY VACHON INC. 2155-1205	1983 05 12	Québec
GESTION JEAN CHEVRETTE INC. 2154-9142	1983 05 05	Saint-Maurice
GESTION JÉRÔME INC. 2154-4903	1983 04 25	Saint-Hyacinthe
GESTION LE-GAU INC. 2154-9290	1983 05 06	Drummond
GESTION LÉO BOUTIN LTÉE 2154-6783	1983 04 27	Roberval
GESTION M. PARADIS INC. *M. PARADIS HOLDING INC.* 2155-2757	1983 05 11	Longueuil
GESTION MARCEL HARDY INC. 2155-0348	1983 05 04	Mingan
LES GESTIONS IMMOBILIÈRES ANDRÉ MARCOTTE INC. 2155-2443	1983 05 10	Montréal
GIA — GESTION INC. 2155-0793	1983 05 05	Montréal
GRAVIERS G. B. L. INC. 2155-1064	1983 05 11	Chicoutimi
HABITATIONS FRANCEPIERRE INC. 2155-0819	1983 05 06	Montréal
LES IMMEUBLES CATRAL INC. 2155-0140	1983 05 03	Montréal
IMMEUBLES G. Y. LAMBERT INC. 2155-2195	1983 05 09	Laval
LES IMMEUBLES JULES ET ROCK INC. 2154-8896	1983 05 02	Drummond

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LES IMMEUBLES LEMOYNE & QUINN INC. 2155-0926	1983 05 06	Montréal
LES IMMEUBLES MICHEL BARRY INC. 2155-0256	1983 05 06	Terrebonne
LES INVESTISSEMENTS COURBILEC INC. 2154-8821	1983 05 02	Trois-Rivières
LES INVESTISSEMENTS YVES LAROCHELLE INC. 2154-8854	1983 05 02	Québec
IPSCO (1983) INC. 2155-0561	1983 05 05	Bedford
LES JARDINS J.F. LEROUX INC. 2154-4853	1983 04 25	Beauharnois
LES JEANS PIERRE JARRY INC. 2155-0207	1983 05 03	Saint-Hyacinthe
ROGER LABELLE PAYSAGISTE INC. 2154-8961	1983 05 10	Laval
LABORATOIRE DE LANGUES VIVANTES DU QUÉBEC INC. 2155-0355	1983 05 04	Frontenac
GUY LAGANIÈRE INC. 2155-2948	1983 05 11	Québec
CHARLES LANDRY CONSTRUCTION INC. 2154-8599	1983 05 04	Montréal
YVON & JEAN-PAUL LANDRY INC. 2155-0322	1983 05 04	Kamouraska
LOCATION KINGSEY FALLS INC. 2154-0190	1983 04 13	Drummond
LES MAÇONNERIES PINCOURT INC. 2155-1080	1983 05 11	Joliette
MARKETING GOLDEN STRAND INC. 2155-0249	1983 05 06	Montréal
MENUI-DÉCOR INC. 2154-8318	1983 04 29	Saint-Hyacinthe
NORMAND MESSIER, RELATIONS PUBLIQUES INC. 2154-6866	1983 05 10	Longueuil
MEUNERIE MOBILE GUY BENJAMIN INC. 2154-8615	1983 05 02	Saint-Hyacinthe
MICROLOGIC SAINTE-FOY LTÉE 2154-9399	1983 05 10	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
MIRABEL AUTO RADIO INC. 2155-0959	1983 05 04	Longueuil
LE MOULIN DES PLATEAUX INC. 2155-0116	1983 05 03	Bonaventure
LE MOUTON DE PANURGE INC. 2155-2955	1983 05 11	Québec
O METS CHINOIS (ST-FÉLICIEN) INC. 2154-8094	1983 04 28	Roberval
OULENA INC. 2155-0835	1983 05 06	Labelle
ED. PAQUET ET FILS INC. 2154-9324	1983 05 09	Québec
R & M PARENT LTÉE 2154-8706	1983 05 02	Montréal
LES PIÈCES D'AUTOS DRUMMOND INC. 2154-8839	1983 05 02	Drummond
LA PIZZA DU VIEUX QUÉBEC INC. 2155-1015	1983 05 10	Québec
LES PLACEMENTS BELLEMA INC. 2154-9258	1983 05 06	Kamouraska
LES PLACEMENTS CLRT INC. 2155-1130	1983 05 12	Beauce
LES PLACEMENTS DARKISE LAROUCHE INC. 2155-1056	1983 05 11	Chicoutimi
LES PLACEMENTS J.M. TREMBLAY INC. 2155-1148	1983 05 12	Chicoutimi
LES PLACEMENTS LASTEC INC. 2155-4001	1983 05 12	Joliette
LES PLACEMENTS M. LEDUC INC. 2155-0736	1983 05 05	Québec
PLOMBERIE ST-ÉTIENNE INC. 2155-0074	1983 05 03	Québec
LES PRODUITS DE L'ÉRABLE BOLDUC & FILS INC. *BOLDUC AND SONS MAPLE PRODUCT INC.* 2154-8268	1983 04 29	Beauce
LES PRODUITS R.S.P. INC. 2154-2188	1983 04 18	Rimouski
LES PROMOTIONS G.L.S. INC. 2155-1023	1983 05 10	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
LE REPÈRE ST-AMABLE INC. 2155-2393	1983 05 09	Québec
RÉSIDENCE ST-GEORGES INC. 2154-8805	1983 05 02	Saint-Maurice
RESTAURANT LA STEACCATA INC. 2155-2468	1983 05 10	Montréal
RESTAURANT L'ARC EN FLEUR (1983) INC. 2155-2047	1983 05 06	Trois-Rivières
REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES J.C. INC. 2155-0199	1983 05 03	Joliette
RIMOUSKI REMBOURRAGE INC. 2155-2203	1983 05 09	Rimouski
RODENYC TELECOM INC. 2155-2146	1983 05 09	Trois-Rivières
ROGER LE TAILLEUR INC. 2154-9308	1983 05 09	Alma
ROUGE DE POMME INC. 2154-8649	1983 05 02	Bedford
LE ROYAUME DU GOLFEUR LTÉE 2154-4119	1983 04 20	Montréal
SALON L.G. INC. 2154-8862	1983 05 02	Montmagny
LE SANCTUAIRE MARIN DES BERGERONNES INC. 2154-8870	1983 05 02	Hauterive
SERVICE DE MAINTENANCE BRUNO DROUIN INC. 2154-9209	1983 05 06	Frontenac
SERVICES D'ENTRETIEN FRANSERGE INC. 2155-0272	1983 05 06	Longueuil
SILO SUPÉRIEUR INC. 2154-9183	1983 05 06	Québec
STATION SERVICE M.P. INC. 2155-0884	1983 05 06	Terrebonne
SUPERMARCHÉ DE LA MADELEINE INC. 2154-9167	1983 05 06	Gaspé
TERRASSEMENTS NOUVEAU MONDE INC. 2155-0124	1983 05 03	Québec
THERRIEN, BÉDARD & ASSOCIÉS LTÉE 2154-8060	1983 04 28	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
TRANSPORT DALMON INC. ... 2154-8102	1983 04 28	Kamouraska
VAL-ACTION INC. 2154-8433	1983 04 29	Beauharnois

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

29042-o

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
ACCESSOIRES DE CHAUSSURES MARVEL INC. 1215-9927	1971 08 19	1983 05 06	
LES AGENCES D'ASSURANCE SAGUENAY LIMITÉE 1280-4837	1950 10 13	1983 05 02	
LES AMÉNAGEMENTS D.T.R. LTÉE 1355-8408	1974 04 16	1983 04 21	
LES ANNUAIRES B.J. HUNTER INC. 1353-1231	1959 05 11	1983 04 25	
ASSURANCES BRASSARD INC. 1240-7698	1965 11 13	1983 05 06	
LES ASSURANCES LÉO CÔTÉ LTÉE 1334-0195	1972 12 15	1983 04 21	LES ASSURANCES CÔTÉ ET LECLERC INC.
AUBERGE ET MOTEL BÉNÉDICT ARNOLD INC. 1174-7755	1961 01 09	1983 04 21	
BERNSTEIN & BERNSTEIN LIMITÉE 1502-2627	1976 02 23	1983 04 28	
LE BISTRO DU PLATEAU INC. 1120-1894	1967 03 22	1983 05 11	BAR SALON CHEZ ANDRÉ INC.
LÉO BOUTIN LTÉE 1164-9720	1968 10 16	1983 04 27	
BOUTIQUE NYCOLE ST-LOUIS LTÉE 1504-3474	1976 07 22	1983 05 06	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
CARMENGA INC. 1371-0199	1975 01 20	1983 05 05	
CENTRALE DE LA MACHINE À COUDRE INDUSTRIELLE INC. 1104-8709	1958 07 18	1983 05 11	
CENTRE D'ACCUEIL DE BROSSARD INC. 1334-4338	1973 04 25	1983 04 27	
LE CENTRE MÉDICAL D'ALMA LTÉE 1231-4845	1965 04 15	1983 04 25	
CHOQUETTE & COMPAGNIE LIMITÉE ... 1156-0588	1944 09 12	1983 05 10	
LUCIEN CLÉMENT & FILS INC. 1628-0331	1978 07 05	1983 05 11	
LA COMPAGNIE BAIE COMEAU LIMITÉE 1235-7943	1937 02 19	1983 04 25	
LA COMPAGNIE DE MÉTAL TRIANGLE LTÉE 1339-4770	1973 09 17	1983 05 10	
LA COMPAGNIE DE TANNAGE COYLE INC. 1115-8623	1934 04 10	1983 04 25	
LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE DE ST-ÉPHREM D'UPTON 1114-4979	1919 11 13	1983 04 25	LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE UPTON INC.
LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DU GROUPE LA LAURENTIENNE INC. 1280-9323	1955 07 11	1983 04 28	
CONSTRUCTION A. BOISVERT INC. 1234-1186	1967 08 23	1983 04 29	
LES CONSTRUCTIONS MARCEL GAUDREAULT INC. 1177-0963	1959 04 24	1983 04 27	
CORPORATION ITALGLAS 1369-6760	1974 09 17	1983 04 26	
DESMEULES AUTOMOBILES INC. 1171-9366	1968 05 22	1983 05 06	
YVON DESORMEAUX INC. 1631-1433	1978 11 06	1983 04 26	
DÉVELOPPEMENT DE SKI BELLE NEIGE INC. 1152-6456	1962 09 28	1983 04 29	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle Dénomination sociale s'il y a lieu
DISTRIBUTEUR MONAST INC. 1502-7287	1976 03 25	1983 04 29	
ENTREPRENEURS GRONBRI LTÉE 1347-8250	1972 07 06	1983 04 25	
ENTREPRISES BERTRAND BÉRUBÉ INC. 1466-7158	1976 04 29	1983 04 25	
LES ENTREPRISES CAROUSSEL LTÉE 1124-5909	1962 09 17	1983 05 09	
ENTREPRISES CHRISTIAN MINVILLE INC. 1471-9306	1976 12 02	1983 04 25	
LES ENTREPRISES DE DRAINAGE LABERGE INC. 1365-9313	1975 06 23	1983 04 27	
LES ENTREPRISES H. CANUEL INC. 1358-9304	1974 09 03	1983 04 28	
LES ENTREPRISES J. & M. CHAMPIGNY INC. 1365-6871	1975 06 04	1983 04 28	
LES ENTREPRISES J.C. LÉVESQUE INC. 1476-0763	1977 03 30	1983 05 05	
LES ENTREPRISES M. CHABOT, LTÉE ... 1244-6738	1971 07 06	1983 04 25	
ERDACA INC. 1231-3011	1969 06 18	1983 05 06	
FERME CLEAUR INC. 1502-6354	1976 03 16	1983 04 29	
FERME LAURENT PLANTE INC. 1355-7194	1974 04 09	1983 04 28	
JEAN-PAUL FISET & FILS LTÉE 1259-7506	1965 11 22	1983 04 25	
FORMULEX INC. 1348-5131	1972 09 11	1983 05 11	LES ENTREPRISES PIERRE LAFAVE INC.
LÉANDRE FORTIN INC. 1134-4082	1960 03 28	1983 04 27	
G.G. CONSTRUCTION & LOCATION INC. 1323-4141	1966 07 20	1983 05 06	
GARAGE C.G.R. INC. 1508-3249	1977 11 07	1983 04 26	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
GARAGE CIVIC LIMITÉE 1354-8581	1974 01 28	1983 04 25	
ROGER GAREAU & FILS INC. 1365-1559	1975 04 25	1983 04 21	
GESTION J.B. ROY INC. 1171-3666	1966 10 19	1983 04 25	
MARCEL GUERTIN INC. 1130-8590	1963 07 10	1983 05 05	
HÔTEL LAKESHORE ARMS INC. 1198-1040	1970 03 25	1983 05 11	
LES IMMEUBLES B. HÉTU INC. 1509-6324	1977 12 19	1983 04 27	RESTAURANT LA PATATE CHEZ BERTRAND INC.
IMMEUBLES CHATELAINE DES LAURENTIDES INC. 1245-6372	1970 04 15	1983 04 29	
LES IMMEUBLES M.A. INC. 1334-2431	1973 04 03	1983 04 28	
LES IMMEUBLES MARTIN (RIMOUSKI) LTÉE 1169-1714	1956 01 20	1983 04 25	
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE INC. ..... *PAPINEAUVILLE PRINTERS INC.* 1313-9878	1972 05 06	1983 04 29	IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE INC.
LES INDUSTRIES POPULAR LTÉE 1280-8218	1968 10 31	1983 04 21	
LES INDUSTRIES RUISSEAU LTÉE 1370-9639	1975 01 14	1983 04 25	
LES INVESTISSEMENTS J.A.E. INC. 1503-0323	1976 04 28	1983 05 11	LANDEVEL INC.
JOCARDI HABITS ET MANTEAUX INC. .. 1115-1602	1958 05 07	1983 05 04	
LANDRY & SEXTON INC. 1337-3147	1972 12 06	1983 05 02	
LATOUCHE INC. 1348-0148	1972 08 07	1983 05 10	
LELIÈVRE, LELIÈVRE ET LEMOIGNAN LTÉE 1272-0504	1970 05 12	1983 04 29	
GEORGES-H. LEMIEUX, LTÉE 1262-5067	1963 05 29	1983 05 05	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
MACHINERIE TREMBLAY & POTVIN INC. 1624-8288	1978 03 28	1983 04 25	
MAISON NICOLE CROTEAU INC. 1197-6057	1970 06 12	1983 05 02	
MARCHÉ GRISÉ & LEMAY INC. 1371-8937	1975 03 27	1983 05 09	
MESSAGERIES LITTÉRAIRES DES ÉDITEURS RÉUNIS INC. 1628-2683	1978 07 13	1983 04 27	
MOTEL DES NATIONS INC. 1144-2332	1967 03 17	1983 04 29	
ROBERT ORAM INC. 1197-3336	1969 09 11	1983 04 27	
LES OUTILS I.C.T. LTÉE 1355-4498	1974 04 01	1983 05 09	
PLANTE & CHARBONNEAU LIMITÉE 1150-8850	1956 02 25	1983 04 27	
PLOMBERIE MICHEL INC. 1375-2407	1964 04 21	1983 05 05	
PLOMBERIE ST-EUSTACHE INC. 1469-5662	1976 08 26	1983 05 02	
PRO ARTE INC. 1234-0782	1968 01 24	1983 05 12	
PRODUITS ÉLECTRONIQUES ELKEL LTÉE 1481-2036	1975 12 02	1983 05 06	
PROVENCHER CONSTRUCTION INC. 1143-5872	1958 01 23	1983 05 04	
RECYCLAGE ORFORD INC. 1462-6071	1975 10 15	1983 04 26	
R.H. REDIKER TRANSPORT LTD. 1266-3993	1959 02 10	1983 04 27	TRANSPORT R.H. REDIKER LTÉE *R.H REDIKER TRANSPORT LTD.*
THE REMER HOLDING CORP. 1345-8815	1971 07 02	1983 05 04	GESTIONS REMER INC. *REMER HOLDINGS INC.*
RÉPARATION DE CAMIONS UNIS INC. .. 1330-4654	1973 04 13	1983 04 27	CENTRE DU CAMION U.T.R. INC. *U.T.R. TRUCK CENTER INC.*
RÔTISSERIE LAURIER INC. 1102-3884	1964 11 11	1983 05 04	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle Dénomination sociale s'il y a lieu
DENIS ST-HILAIRE INC. 1362-4366	1975 04 23	1983 04 26	
SCIES ACMÉ LTÉE 1294-5739	1957 12 07	1983 04 25	
SERVICE DE FREINS MONTRÉAL LIMITÉE 1124-3235	1964 02 26	1983 04 29	
SERVICES DE RÉCLAMATIONS MIRON ET BOYTE INC. 1370-1511	1974 10 25	1983 05 04	
SHERBROOKE AUTO RADIATEUR INC. .. 1160-7314	1962 07 23	1983 05 06	
SIGNALISATION FOREC INC. 1475-9724	1977 03 28	1983 04 28	
SIMPAC INC. 1636-3301	1979 05 19	1983 05 02	
SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE GÉRARD GINGRAS LTÉE 1463-9470	1975 12 29	1983 05 02	
SPORTS DORION INC. 1143-3448	1965 04 21	1983 05 12	
SYPROTEC INC. 1363-7590	1975 05 27	1983 04 27	
TABAGIE MARTIN INC. 1196-9482	1970 04 21	1983 04 26	
TAVERNE LE BARIL INC. 1132-2708	1967 02 02	1983 04 28	
TRANSITEXIM LTÉE 1110-8750	1951 11 05	1983 05 10	
LÉO TREMBLAY INC. 1177-4668	1967 06 12	1983 05 06	
HENRI VALLIÈRES INC. 1170-7569	1947 01 13	1983 05 11	
WHITMORE & FILS INC. 1476-2165	1977 04 04	1983 05 06	CENTRE DE LA FOURRURE DE L'EST INC.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

29042-o

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
1856-0995 QUÉBEC INC. 1856-0995	1982 03 19	1983 04 26	De la dénomination sociale: ASSURANCES VICTOR VACHON INC.
1858-5141 QUÉBEC INC. 1585-5141	1982 06 01	1983 05 02	De la dénomination sociale: LA BOUTIQUE OLD RIVER INC.
1861-7399 QUÉBEC INC. 1861-7399	1982 10 06	1983 05 06	De la dénomination sociale: PERFORMES ESTRIE INC.
1863-6274 QUÉBEC INC. 1863-6274	1982 11 26	1983 05 12	De la dénomination sociale: PÂTISSERIE BRUXELLOISE INC.
1863-9302 QUÉBEC INC. 1863-9302	1982 12 06	1983 04 27	De la dénomination sociale: GESTION G.L.F. INC.
1864-9988 QUÉBEC INC. 1864-9988	1982 12 23	1983 04 23	1) De la dénomination sociale: PLACEMENTS ENTRETIEN INDUSTRIEL ETCHEMIN INC.; 2) du district: Longueuil; 3) du capital-actions.
2149-3374 QUÉBEC INC. 2149-3374	1982 12 23	1983 05 09	1) De la dénomination sociale: ROND-POINT PONTIAC BUICK INC.; 2) du district: Québec.
2149-3556 QUÉBEC INC. 2149-3556	1982 12 29	1983 05 06	1) De la dénomination sociale: LA TUQUE ÉLECTRIQUE (1983) INC.; 2) du district: Saint-Maurice.
2149-3598 QUÉBEC INC. 2149-3598	1982 12 29	1983 04 25	Du district: Frontenac
2149-4315 QUÉBEC INC. 2149-4315	1982 12 22	1983 05 02	1) De la dénomination sociale: CAMIL BOUTIN (1983) INC.; 2) du district: Québec.
2149-5882 QUÉBEC INC. 2149-5882	1982 12 29	1983 05 02	1) De la dénomination sociale: GESTION CLAUDE GROULX INC.; 2) du district: Terrebonne.
2149-6955 QUÉBEC INC. 2149-6955	1982 12 29	1983 04 25	De la dénomination sociale: E. AUDET & FILS (1983) INC.
2150-2414 QUÉBEC INC. 2150-2414	1983 01 12	1983 04 27	De la dénomination sociale: GESTION T.E. INC.
2152-7544 QUÉBEC INC. 2152-7544	1983 03 16	1983 04 25	De la dénomination sociale: AUTOMOBILES SEGA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
2152-7619 QUÉBEC INC. 2152-7619	1983 03 23	1983 04 28	De la dénomination sociale: EXTERMINATION WESTERN (1983) INC. *WESTERN EXTERMINATING (1983) INC.*
2154-8995 QUÉBEC INC. 2154-8995	1983 05 03	1983 05 10	Du capital-actions
AIMÉE-JULIEN PRÊT-À-PORTER INC. ... 1851-2202	1981 10 08	1983 05 10	Du district: Montréal
LES APPARTEMENTS BERNE D'OUTREMONT INC. 1855-2414	1982 02 22	1983 04 28	Des restrictions à l'activité
LES APPARTEMENTS VENISE D'OUTREMONT INC. 1855-2406	1982 02 22	1983 04 28	Des restrictions à l'activité
BREUVAGES KIRI (1982) LTÉE 1862-2332	1982 10 13	1983 04 28	De la dénomination sociale: 1862-2332 QUÉBEC INC.
LES CABLES CONTEX CANADA INC. .. 1859-9712	1982 07 16	1983 05 02	1) Du capital-actions; 2) des restrictions à l'activité; 3) des dispositions.
CENTRE DE LA PEINTURE DES BOIS-FRANCS INC. 1860-5105	1982 08 26	1983 04 22	1) De la dénomination sociale: BOULE DESIGN INC.; 2) du capital-actions.
CERCUEIL ATLAS INC. 1864-9525	1982 12 21	1983 04 29	De la dénomination sociale: CERCUEILS ATLAS INC. *ATLAS CASKETS INC.*
LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION BELCOURT LTÉE 1632-4824	1979 01 01	1983 05 10	Du nombre des administrateurs: 2
CONFECTION ST-ROMAIN (1981) INC. .. 1848-9153	1981 07 31	1983 04 26	De la dénomination sociale: GESTION ST-ROMAIN (1983) INC.
CONTINENTAL VIDÉO M. & M. INC. .. 2152-6371	1983 03 14	1983 04 26	Du capital-actions
COURCHESNE-MERCURY, VENTES & SERVICE INC. 1176-9601	1964 07 10	1983 05 02	Du capital-actions
J.C. & M. DURAND INC. 1474-6655	1977 03 01	1983 05 02	Du capital-actions
ÉDITIONS SCIENCES ET CULTURE INC. 1365-7390	1975 06 09	1983 04 29	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
LES ENTREPRISES JOCELYN FRENETTE INC. 2149-3887	1982 12 30	1983 04 27	De la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS JOCELYN FRENETTE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
ENTRETIENS GUY NADEAU INC. 2151-8345	1983 02 22	1983 04 27	De la dénomination sociale: ENTRETIENS G. NADEAU INC.
FALCON MOTEL INC. 1144-2472	1968 07 04	1983 04 05	Du district: Québec
GARAGE MAURICE LEBLANC INC. 1857-8468	1982 05 07	1983 04 29	Du nombre des administrateurs: 1
GESTION R. BOND INC. 2149-9108	1983 01 14	1983 04 22	Du capital-actions
GESTION S. TURMEL INC. 2150-8601	1983 01 27	1983 04 27	Du capital-actions
LE GROUPE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP, BARIL & ASSOCIÉS INC. 2150-2786	1983 01 14	1983 05 12	De la dénomination sociale: LE GROUPE BEAUCHAMP, BEAUCHAMP, BARIL INC.
GROUPE DES ÉPICIERS UNIS MÉTRO-RICHELIEU INC. 1857-6017	1982 04 30	1983 05 10	Du capital-actions
MAURICE JACOB INC. 1174-7474	1964 11 24	1983 04 28	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
L. LACHANCE & ASSOCIÉS INC. 1270-4037	1964 12 17	1983 04 29	Du capital-actions
ROGER L'HEUREUX ÉLECTRIQUE INC. 1848-2372	1981 07 07	1983 04 25	De la dénomination sociale: SHERGAZ ÉLECTRIQUE INC.
MAAL, LTÉE 2151-4526	1983 02 10	1983 04 29	Du capital-actions
LA MAISON DU TAPIS DE RIVIÈRE-AU-RENARD INC. 1640-0434	1979 11 26	1983 05 02	De la dénomination sociale: LA MAISON DU TAPIS DE GASPÉ INC.
MARCHANDS UNIS INC. 1157-1197	1950 12 11	1983 05 06	Du capital-actions
PANTOUFLES PIFER INDUSTRIE INC. .. 1864-4740	1982 12 15	1983 04 27	Du district: Terrebonne
POUDRIER & BOULET LTÉE 1859-2022	1982 06 30	1983 04 27	Du capital-actions
RESTAURANT RUE PRINCIPALE INC. .. 1856-3239	1982 03 26	1983 04 26	De la dénomination sociale: FERME BRISSON & MALTAIS INC.
SOCADRIX (QUÉBEC) INC. 1646-0636	1980 07 11	1983 05 06	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modification
SOGAZ INC. 1853-4503	1981 12 16	1983 05 12	Du capital-actions
SOLUTIQUE INC. 2153-3120	1983 04 11	1983 05 06	1) Du capital-actions; 2) des dispositions; 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 6.
TOUR IN-EX INC. 1848-7702	1981 07 24	1983 05 06	1) De la dénomination sociale: UBM 2001 INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

29042-o

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coopératives a accordé, avant le 1er avril 1983, des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LES AIGLES DE L'ASSOMPTION INC. 2151-7602	1983 02 23	261, rang l'Achigan, L'Assomption
L'ARRIMAGE INC. 1862-9733	1982 11 11	5262, Louis-Joseph-Doucet, Montréal
ASSOCIATION BRÉSILIENNE DE MONTRÉAL 2153-1942	1983 03 25	582, de Royan, app. 3, Laval-des-Rapides
ASSOCIATION DES JEUNES OUVRIERS EN BESOIN RIVE-SUD OUEST 2152-1885	1983 03 07	La Prairie
ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR ANJOU INC. 2151-7495	1983 02 22	9048, rue de Louresse, Anjou
ASSOCIATION FORESTIERS CANADIENS COUR VIOLET FARNHAM INC. 2153-1520	1983 03 22	Sainte-Brigide-d'Iberville
ASSOCIATION MOTO TOURISME GRANBY INC. 2150-3164	1983 03 30	25, rue Nice, Granby

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ASSOCIATION PROVINCIALE DES PROPRIÉTAIRES BOUCHERS DU QUÉBEC 2152-7973	1983 03 16	950, Conseil, Sherbrooke
AUTO-CROSS RIVE NORD INC. 2153-3591	1983 03 28	1300, rue Notre-Dame, Lavaltrie
BELOEIL EN FÊTE INC. 2153-1702	1983 03 24	165, rue Malo, Beloeil
CENTRE DE LOISIRS DE NOTRE-DAME-DE-LATERRIÈRE INC. 2152-9748	1983 03 23	6183, rue Notre-Dame, Laterrière
CENTRE D'INFORMATION ET DE DÉPANNAGE DE GAGNON 2150-3008	1983 02 15	174, rue 1, Gagnon
CENTRE ÉCOLOGIQUE DU LAC-ST-JEAN INC. 2153-3583	1983 03 28	Saint-Félicien
CENTRE PLEIN-AIR « LA SOUCHE » DE GASCONS, INC. 2152-9540	1983 03 21	Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons
LE CENTRE VIE-Ô INC. 2153-5570	1983 03 31	92, Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul
CLAIR-SOLEIL DES HAUTS-BOIS 2152-9524	1983 03 21	Mascouche
CLUB AQUATIQUE STE-AGATHE 2151-1274	1983 02 09	Sainte-Agathe-des-Monts
CLUB ATHLÉTISME OXIGÈNE AMIANTE 2152-9144	1983 03 17	Black-Lake
CLUB DE JUDO D'ALMA INC. 2151-7768	1983 02 24	605, boulevard Saint-Luc, Alma
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MONTMAGNY INC. 2152-5282	1983 03 10	Montmagny
CLUB OPTIMISTE OTTER LAKE INC. 2152-7809	1983 03 15	Otter-Lake
CLUB PHOTO AMIANTE DE BLACK LAKE 2152-5787	1983 03 14	284, Saint-Georges, Black-Lake
CLUB PLEIN AIR LE SPORTIF 2153-5695	1983 03 31	600, boulevard Laurier, Beloeil
CLUB SOCIAL ATHLÉTIQUE ET SPORTIF HULL-GATINEAU 2152-9136	1983 03 17	Gatineau
LA COMMISSION DES LOISIRS DE LACHUTE INC. 2152-9334	1983 03 18	380, rue Principale, Lachute

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LA CONSCIENCE VERTE INC. 1861-5237	1982 11 29	4124, rue Clark, Montréal
CONSEIL RÉGIONAL DE MOTOTOURISME DE LA RÉGION 04 INC. 1863-7066	1983 02 28	Trois-Rivières
ÉCOLE DE MUSIQUE DE HAVRE-ST-PIERRE 2152-9177	1983 03 17	Havre-Saint-Pierre
LA FONDATION TANART INC. 2150-1762	1983 03 31	Montréal
FONDS DE SOUTIEN DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DU QUÉBEC INC. 1861-1657	1982 09 16	155, boulevard Charest est, Québec
GACS GROUPE D'ACTION DES CONSOMMATEURS DU SAGUENAY 2152-9946	1983 03 24	917 B, Joliette, Chicoutimi
GARDERIE DES PRAIRIES INC. 2152-5290	1983 03 10	96, rue Gauthier nord, Notre-Dame-des-Prairies
LIGUE LAVALLOISE HOCKEY EN SALLE « CAMARADES DE LAVAL » 2152-5035	1983 03 09	Laval
LOISIRS NAUTIQUES CRAPETS SOLEIL 2153-3716	1983 03 29	Saint-Jean-sur-Richelieu
PALLIA-VIE, SERVICE DE SOINS PALLIATIFS À DOMICILE 2151-9640	1983 03 01	59, rue Laflamme, Saint-Jérôme
REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE MATAGAMI-JOUTEL 2152-5415	1983 03 11	Matagami
SERVICE DE GARDIENNAGE POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE L'OUTAOUAIS 2151-5887	1983 02 22	Gatineau
SOCIÉTÉ DE RECHERCHE SUR LA FAILLITE SAGAMIE 2152-9367	1983 03 18	1609, rue Voltaire, Chicoutimi
SPORTS ET LOISIRS « LE RENDEZ-VOUS INC. » 2153-3914	1983 03 30	Shigawake
TENNIS FÉMININ INTERCLUB MONTRÉAL 2150-7603	1983 01 27	7600, du Mail, Anjou
UNION SPORTIVE, ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE VIAU (U.S.A.C.) 2151-3627	1983 03 14	2745, Goyer, app. 6, Montréal

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

29042-o

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ACTION COMMUNAUTAIRE ALTERNATIVE ESTRIE 2154-5405	1983 04 28	Sherbrooke
ACTION TRAVAIL SACRÉ-COEUR INC. 2154-5777	1983 04 29	Sacré-Coeur
ANJOU COURONS INC. 2154-3004	1983 04 21	7500, avenue Goncourt, Anjou
LES ARTISTES AUTOCHTONES AU QUÉBEC 2153-5000	1983 04 08	3730, ch. Côte-des-Neiges, Montréal
ASSOCIATION ATHLÉTIQUE DE LACHINE 2153-9838	1983 04 14	Lachine
ASSOCIATION DE LA MAIN-D'OEUVRE DÉFAVORISÉE DE L'OUTAOUAIS INC. 2154-5728	1983 04 29	7, rue Lise, Maniwaki
L'ASSOCIATION DES GOLFEURS DU MONT STE-ANNE 2153-1660	1983 04 26	11174, avenue Royale, Beauport
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES HABITATIONS JEANNE-MANCE 2153-5828	1983 04 05	Montréal
ASSOCIATION DES MEMBRES DU CLUB DE GOLF MANOIR RICHELIEU INC. 2154-1743	1983 04 19	Club de Golf du Manoir Richelieu, Pointe-au-Pic
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES D'AUMOND 2154-1800	1983 04 20	Sainte-Famille-d'Aumond
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE KAZABAZUA, INC. *KAZABAZUA VOLUNTEER FIRE FIGHTERS, INC.* 2154-3343	1983 04 25	Kazabazua
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS DU LAC-À-BEAUCE INC. 2153-9721	1983 04 14	La Tuque
ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU MONT-BLEU INC. 2154-9548	1983 05 06	5, place de Lorraine, Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN ÉVALUATION FONCIÈRE DU QUÉBEC INC. 2154-3889	1983 04 27	Sillery
ASSOCIATION POUR LE MIEUX-VIVRE DES RÉSIDENTS DU 1425 2154-5587	1983 04 29	Trois-Rivières
L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES EN PSYCHIATRIE 2152-5704	1983 04 27	6875, boulevard LaSalle, Verdun
CENTRE DE TENNIS LABAIE INC. 2154-1917	1983 04 20	1302, avenue Lavoie, La Baie
CENTRE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION JEUNESSE DE ROSEMONT 2153-5141	1983 04 18	Montréal
CENTRE D'INITIATIVES PÉDAGOGIQUES ÉTUDIANTES DU QUÉBEC INC. 2154-1925	1983 04 20	Québec
CENTRE D'INTÉGRATION SOCIO-ÉCONOMIQUE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DU QUÉBEC 2153-9614	1983 04 13	Montréal
CERCLE D'ALEP À MONTRÉAL 2153-5059	1983 04 11	10025, boulevard de l'Acadie, Montréal
CERCLE DE FERMIÈRES DE CAP-SAINT-IGNACE INC. .. 2154-3160	1983 04 22	Cap-Saint-Ignace
CHECHIA INC. 2154-3848	1983 04 27	Route rurale numéro 2, Val-d'Or
CIRCUIT MAJEUR DE BALLE MOLLE DU SUD OUEST . 2153-7303	1983 04 06	120, boul. Hébert, Saint-Timothée
LE CLUB ÂGE D'OR LES ALOUETTES INC. 2154-3020	1983 04 21	Rue Principale, Saint-Apollinaire
CLUB DE L'ÂGE D'OR SAINT-SACREMENT (QUÉBEC) .. 2154-3921	1983 04 27	1310, rue Garnier, Québec
CLUB DU BEL ÂGE DE FERME-NEUVE 2154-3764	1983 04 27	Ferme-Neuve
CLUB MINI — MODIFIÉ PLESSISVILLE 2152-9458	1983 05 02	716, rang 6 est, Plessisville
LE CLUB OPTIMISTE DE STE-SOPHIE-DE-MÉGANTIC ... 2153-9929	1983 04 15	Sainte-Sophie-de-Mégantic
CLUB VAL D'ORDINATEUR 2154-3392	1983 04 25	Val-d'Or

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
LES COEURS D'AUTOMNE 1855-5581	1983 04 14	310, boulevard Langelier, Québec
COLLECTIVE DE LA COUDÉE FRANCHE INC. 2154-3715	1983 04 26	Châteauguay
COMITÉ CULTUREL BEC-SCIE FRANQUELIN INC. 2153-7980	1983 04 13	Franquelin
COMITÉ D'AMÉNAGEMENT NATUREL DE BOUCHERVILLE 2154-1933	1983 04 20	805, Rivière-aux-Pins, Boucherville
COMITÉ DE BASEBALL DU SECTEUR LAFLÈCHE 2154-3749	1983 04 27	5900, boulevard Cousineau, Saint-Hubert
COMITÉ DES CITOYENS DE NAZARETH INC. 2154-5454	1983 04 28	12, rue de l'Église, Rimouski
COMITÉ DES JEUNES D'HUBERDEAU 2153-9903	1983 04 15	Huberdeau
COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES POPULAIRES DE ST-VINCENT-DE-PAUL (LAVAL) 2154-1750	1983 04 19	Laval
CONCERTATION DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS DU QUÉBEC INC. 2154-1487	1983 04 18	Montréal
CONCERTATION LOISIRS KINGSAY-FALLS INC. 2154-5637	1983 04 29	7, rue Tardif, Kingsey-Falls
CONSERVATION DU PATRIMOINE DE CHARLESBOURG 2154-9613	1983 05 06	7575, boulevard Henri-Bourassa, Charlesbourg
CORPORATION DE LA GROTTE DE ST-CASIMIR 2153-7832	1983 04 12	290, Notre-Dame, Saint-Casimir
CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION 2154-3780	1983 04 27	Joliette
CORPORATION D'HABITATION DE L'ESCHAILLON 2154-3954	1983 04 27	30, Dr-Wilfrid-Locat, Saint-Roch-de-l'Achigan
DÉFI INTERNATIONAL D'AUTOCROSS 2153-7220	1983 04 06	20, Martel, Notre-Dame-du-Nord
DÉNICHEUSES INC. 2153-5182	1983 04 20	5416, Cartier, Montréal
DESIGN MÉTIERS D'ART DE QUÉBEC 2153-9580	1983 04 13	89, rue Saint-Paul, Québec
L'ENSEMBLE CARL PHILIPP INC. 2154-5421	1983 04 28	6402, de Normanville, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
FÊTE NATIONALE GENTILLY INC. 2154-3418	1983 04 25	2210, des Colombes, Gentilly
FORÊT PROTECTION DES HAUTES & BASSES LAURENTIDES 2154-3566	1983 04 26	2555, rue Vézina, Val-David
IMMEUBLES POPULAIRES DESJARDINS DE LANAUDIÈRE INC. 2153-7246	1983 04 06	Joliette
LABORATOIRES BIO-ENDO INC. 2154-5835	1983 04 29	680, Sherbrooke ouest, bureau 800, Montréal
LIGUE DE BALLE MOLLE LES PATRIOTES DE LACHINE INC. 2154-3731	1983 04 27	35, boulevard St-Joseph, Lachine
LA LIGUE DE BALLE MONTARVILLE INC. 2154-3046	1983 04 21	166, rue Héroux, Saint-Bruno-de-Montarville
LA LIGUE DE GROSSES QUILLES QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC. 2151-7735	1983 04 08	2, des Carrières, Charlesbourg-Ouest
LIGUE DES PATRIOTES DE LAPRAIRIE INC. 2154-3202	1983 04 22	La Prairie
LOISIRS DU PARC LA JOIE INC. 2154-1859	1983 04 20	19, rue des Forges, Victoriaville
OBJECTIF EMPLOI DE MONTRÉAL 2154-5439	1983 04 28	Montréal
LE REGROUPEMENT DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES D'AMOS 2153-7113	1983 04 05	111, 2e Avenue est, Amos
REGROUPEMENT DES FEMMES DU QUARTIER DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES 2154-3582	1983 04 26	Rivière-des-Prairies
SOCIÉTÉ CHIROPRATIQUE DU QUÉBEC MÉTRO 2154-3681	1983 04 26	2415, boulevard Père-Lelièvre, Québec
SOCIÉTÉ D'ENTOMOLOGIE DU QUÉBEC 2154-3210	1983 04 22	2700, rue Einstein, Sainte-Foy
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE QUÉBÉCOISE D'INITIATIVE ET DE PROJETS ÉTUDIANTS SOGEQUIPE 2154-5488	1983 04 28	Québec
LA SOCIÉTÉ TÉMIS PLUS INC. 2153-7485	1983 04 08	Route rurale numéro 1, Note-Dame-du-Nord
STIMULATION BÉCANCOUR INC. 2153-9556	1983 04 13	1295, Nicolas-Perrot, Bécancour

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
TRIHANO 2151-9483	1983 04 11	112, rue Taschereau est, Rouyn

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

29042-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau.

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LA COMPAGNIE LOMBARD ODIER DU CANADA *LOMBARD ODIER COMPANY OF CANADA*	81 03 03	83 05 13	2100, rue Drummond, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

29043-o

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TERRASSES DE LA RENAISSANCE	83 05 17	1827, montée Monette, Vimont

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

29043-o

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Commission de refonte des lois et des règlements

Je, soussigné, étant la plus haute autorité au sens de l'article 8 de la loi précitée, par les présentes, désigne le membre ci-après identifié de l'organisme et lui délègue les fonctions décrites en regard de son nom, savoir: Me Pierre Legendre, vice-président de la Commission de refonte des lois et des règlements pour exercer toutes les fonctions que la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30) confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, et ce pour l'organisme connu sous le nom de « Commission de refonte des lois et des règlements ».

Québec, le 11 mai 1983.

Le président,
29043-o ROCK RIOUX.

Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec

Vu l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

Considérant la nécessité pour le Conseil d'administration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec de désigner un membre de son personnel de direction comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels;

Avis est, par les présentes, donné que le Conseil d'administration de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec désigne son directeur général comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Québec, le 16 mai 1983.

Le président du Conseil d'administration,
29066-o LÉONCE BOUCHARD.

M.R.C. de Matane

En ma qualité de préfet de la M.R.C. de Matane, je désigne, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (1982, chap. 30)

a) Monsieur Denis Godbout, responsable du département d'évaluation foncière au titre de responsable de l'accès aux documents d'évaluation foncière seulement de l'organisme et de la protection des renseignements personnels;

b) Monsieur Vianney Ross, responsable du département d'aménagement au titre de responsable de l'accès aux documents d'aménagement du territoire seulement de l'organisme et de la protection des renseignements personnels;

c) Monsieur Michel Barriault, secrétaire-trésorier de la M.R.C. à titre de responsable de l'accès aux documents autres que d'évaluation foncière et d'aménagement du territoire, de l'organisme et de la protection des renseignements personnels.

Matane, le 18 mai 1983.

Le préfet,
29124-o RAYMOND DESJARDINS.

Associations coopératives — Loi sur les

COOPÉRATIVE DE TRANSPORT PAR AUTOCARS « QUÉBECHOI »

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE TRANSPORT PAR AUTOCARS « QUÉBECHOI » », dont le siège social est situé à Saint-Étienne-de-Lauzon, QC, dans la circonscription électorale de Beauce-Nord.

Le sous-ministre des Finances,
29109-o ROBERT NORMAND.

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION 12 DE LACHINE

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION 12 DE LACHINE »,

dont le siège social est situé à Lachine, QC, dans la circonscription électorale de Jacques-Cartier.

Le sous-ministre des Finances,
29110-o ROBERT NORMAND.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA CLÉ DES CHAMPS » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA CLÉ DES CHAMPS » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Rosemont.

Le sous-ministre des Finances,
29111-o ROBERT NORMAND.

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA JEANNOISE » DE ROBERVAL
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA JEANNOISE » DE ROBERVAL », dont le siège social est situé à Roberval, QC, dans la circonscription électorale de Roberval.

Le sous-ministre des Finances,
29112-o ROBERT NORMAND.

COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES ORMES » (MONTRÉAL)
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES ORMES » (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Mercier.

Le sous-ministre des Finances,
29113-o ROBERT NORMAND.

COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TENACES DE POINTE ST-CHARLES
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TENACES DE POINTE ST-CHARLES », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Sainte-Anne.

Le sous-ministre des Finances,
29114-o ROBERT NORMAND.

LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « NOTRE DÉFI » DE LA POCATIÈRE
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « LA COOPÉRATIVE D'HABITATION « NOTRE DÉFI » DE LA POCATIÈRE », dont le siège social est situé à La Pocatière, QC, dans la circonscription électorale de Kamouraska-Témiscouata.

Le sous-ministre des Finances,
29115-o ROBERT NORMAND.

TEC-MOBIL, COOPÉRATIVE DE TECHNICIENS EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE DE CHICOUTIMI
(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Finances donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « TEC-MOBIL, COOPÉRATIVE DE TECHNICIENS EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE DE CHICOUTIMI », dont le siège social est situé à Chicoutimi, QC, dans la circonscription électorale de Chicoutimi.

Le sous-ministre des Finances,
29116-o ROBERT NORMAND.

Avis divers

Garde Ste-Famille de Sherbrooke Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis que le ministre des Institutions financières et Coo-

pératives en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, a accordé, avant le 1er avril 1983, des lettres patentes, en date du 1983 03 09, constituant en corporation sans capital-actions, sous la dénomination sociale de « Garde Ste-Famille de Sherbrooke Inc. » les membres actuels de « La Garde d'honneur paroissiale de Ste-Famille de Sherbrooke », déjà constituée en corporation le ou vers le 1958 05 20, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation (L.R.Q., chap. C-23).

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 100 000,00 $.

Le siège social de la corporation est à Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

29042-o 1252-7255

Ville de Montréal
Rachat d'obligations

Obligations à 10 % échéant le 1er juin 1989.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal n'a pas racheté durant la période de 12 mois se terminant le 1er juin 1983 des obligations de l'émission mentionnée ci-dessus.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que le montant en circulation de cette émission mentionnée ci-haut est de CAN 33 000 000,00 $.

Montréal, le 16 mai 1983.

Ville de Montréal
Le directeur des finances,
29044-o FERNAND DENIS, C.A.

Succession Claude Lavoie

Avis public est donné que Philippe Lavoie, en sa qualité de tuteur à son fils mineur Paul Lavoie, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Claude Lavoie, en son vivant demeurant au 6210, rue Émile-Nelligan, Montréal, par acte passé, le 24 mars 1983, devant Daniel Lacroix, notaire, 330, boulevard Laval, Laval-des-Rapides, Laval, enregistré à Montréal, le 6 avril 1983, sous le numéro 3344643.

Laval, le 2 mai 1983.

Le procureur,
29125-o DANIEL LACROIX, *notaire.*

Succession Grazina Montvydaite

Avis est, par les présentes, donné que Grégoire Tkacz junior, étudiant, demeurant au numéro 421, BelHorizon, Sainte-Adèle, province de Québec, J0R 1L0, héritier de sa mère feue Grazina Montvydaite, en son vivant maîtresse de maison, domiciliée au 421, BelHorizon, Sainte-Adèle, province de Québec, J0R 1L0, où elle est décédée, le 25 août 1981, sans laisser de testament, a accepté la succession de ladite Grazina Montvydaite, sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un jugement de la Cour supérieure du district de Terrebonne, en date du 7 avril 1983, sous le numéro 700-14-000087-839 des dossiers de ladite Cour.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait, le 15 avril 1983, devant Jean-François Lapointe, notaire, 236 avenue Parent, bureau 21, Saint-Jérôme, QC, J7Z 1Z7, sous le numéro 217 de ses minutes et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus. Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Jérôme, le 27 avril 1983.

Le procureur,
29126-o JEAN-FRANÇOIS LAPOINTE, *notaire.*

Succession Michel Thibodeau

Prenez avis que Marthe Caissy, maîtresse de maison, demeurant à Saint-Omer, comté de Bonaventure, province de Québec, en sa qualité de tutrice à sa fille mineur Brigitte Thibodeau, étudiante, demeurant à Saint-Omer, comté de Bonaventure, province de Québec, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Michel Thibodeau, décédé le 8 août 1982, par acte reçu devant Michel A. Charland, notaire, à Carleton, comté de Bonaventure, province de Québec, le 14 avril 1983, sous sa minute numéro 5734 et enregistré dans la division d'enregistrement de Bonaventure no 2 à Carleton, le 15 avril 1983, sous le numéro 49384.

Carleton, le 2 mai 1983.

Le procureur,
29127-o MICHEL A. CHARTRAND, *notaire.*

Succession Roger Leroux

Avis est, par les présentes, donné que Monique Proulx, serveuse, domiciliée au 3, rue Saint-André à Saint-Clet, Daniel Leroux, sans emploi, domicilié au 1, rue Joron, appartement 6, Salaberry-de-Valleyfield, et Claude Le-

roux, enseignant, domicilié au 28, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, agissant comme tuteurs aux enfants mineurs Nathalie Leroux, Dominic Leroux, Stéphane Leroux et Chantal Leroux, nommés à cette fonction par ordonnance de la Cour supérieure, district de Beauharnois, rendue le vingt-sept (27) avril mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), dossier numéro 760-14-000081-836, et autorisé à accepter la succession sous bénéfice d'inventaire par ordonnance du même tribunal rendu le vingt-sept (27) avril mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), dossier numéro 760-14-000081-836, tous héritiers de feu Roger Leroux, ladite épouse Monique Proulx pour un tiers et ses enfants Daniel, Nathalie, Stéphane, Dominic et Chantal pour les deux autres tiers de la succession de Roger Leroux, en son vivant hôtelier, domicilié au 100, 27e Avenue à Saint-Zotique, où il est décédé le sept (7) décembre mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982), sans laisser de testament, ont accepté la succession sous bénéfice d'inventaire aux termes d'un acte exécuté devant Claude Houle, notaire au 50, rue Jacques-Cartier, Salaberry-de-Valleyfield, daté le cinq (5) mai mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et enregistré à Soulanges le dix (10) mai mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) sous le numéro 81382.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Claude Houle et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Salaberry-de-Valleyfield, le 16 mai 1983.

Le procureur,
29055-o CLAUDE HOULE, *notaire.*

Municipalité de Wickham

Prenez avis que le Conseil de la corporation municipale de Wickham a adopté à sa séance du 2 mai 1983 le Règlement no 314 abrogeant le Règlement no 283 qui permettait à la municipalité de percevoir un droit sur les mutations immobilières.

Wickham, le 6 mai 1983.

Le secrétaire-trésorier,
29128-o RÉAL DULMAINE.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Winnifred Cecilia Carelyn Lalita Bachley

Par le certificat numéro 83-176 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Winnifred Cecilia Carol-Lynne Lalita Bachevarova, née le 23 mars 1950, en celui de Winnifred Cecilia Carelyn Lalita Bachley.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gaston Honnill Boisvert

Par le certificat numéro 83-187 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gaston Onil Boisvert, né le 14 mai 1958, en celui de Joseph Gaston Honnill Boisvert.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Edmond Robert Boudria

Par le certificat numéro 83-208 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Edmond Robert Lambert, né le 4 mai 1959, en celui de Joseph Edmond Robert Boudria.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Mary Angelina Irène Call

Par le certificat numéro 83-199 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Mary Angelina Call, née le 11 novembre 1919, en celui de Mary Angelina Irène Call.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Chantal Champagne

Par le certificat numéro 83-192 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Chantal Bédard, née le 16 avril 1964, en celui de Marie Chantal Champagne.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Vital Paul Colette

Par le certificat numéro 83-201 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Vital Colette, né le 21 avril 1951, en celui de Joseph Vital Paul Colette.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Madeleine Vicky Corneau

Par le certificat numéro 83-180 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Madeleine Victorienne Corneau, née le 31 mai 1954, en celui de Marie Madeleine Vicky Corneau.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Nancy Karen Echenberg

Par le certificat numéro 83-177 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Nancy Karen Wax, née le 29 octobre 1964, en celui de Nancy Karen Echenberg.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Barbara Eidlitz

Par le certificat numéro 83-188 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bordala Eidlitz, née le 16 mars 1925, en celui de Barbara Eidlitz.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Rosita Gagné

Par le certificat numéro 83-209 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ozilda Gagné, née le 4 septembre 1950, en celui de Marie Rosita Gagné.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lisette Gagné-Pelletier

Par le certificat numéro 83-164 du 21 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lisette Gagné, née le 4 février 1951, en celui de Marie Lisette Gagné-Pelletier.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Léonie Claudette Linda Gendron

Par le certificat numéro 83-153 du 14 avril 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Léonie Claudette Linda Langlois, née le 27

octobre 1955, en celui de Marie Léonie Claudette Linda Gendron.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean Christian Genest-Boudreau

Par le certificat numéro 83-183 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Christian Boudreau, né le 8 juillet 1961, en celui de Joseph Jean Christian Genest-Boudreau.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Thérèse Barbara Genest-Boudreau

Par le certificat numéro 83-184 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Thérèse Barbara Boudreau, née le 2 octobre 1962, en celui de Marie Thérèse Barbara Genest-Boudreau.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Gracia Annonciade Anne Gilbert

Par le certificat numéro 83-210 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gracia Annonciade Gilbert, née le 12 mai 1929, en celui de Marie Gracia Annonciade Anne Gilbert.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Claude Guérard-Kerhulu

Par le certificat numéro 83-196 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Claude Guérard, né le 18 octobre 1929, en celui de Claude Guérard-Kerhulu.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Edward Hansen

Par le certificat numéro 83-190 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ahmed Haj Hussein, né le 1er avril 1955, en celui de Edward Hansen.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Ray Hansen

Par le certificat numéro 83-189 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Razi Haj Hussein, né le 27 avril 1958, en celui de Ray Hansen.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Louis Kirschner

Par le certificat numéro 83-175 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis Kerschner, né le 28 septembre 1949, en celui de Louis Kirschner.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Albertine Gyslaine Florence Laverdière

Par le certificat numéro 83-200 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Albertine Gyslaine Florence Cauchon, née le

10 octobre 1940, en celui de Marie Albertine Gyslaine Florence Laverdière.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Roland Martin L'Écuyer

Par le certificat numéro 83-195 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Rolland Martin, né le 22 septembre 1937, en celui de Joseph Roland Martin L'Écuyer.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Yvon Michel Mallet

Par le certificat numéro 83-193 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Yvon Michel Cardin, né le 21 février 1960, en celui de Joseph Yvon Michel Mallet.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lise Christine Maltais

Par le certificat numéro 83-197 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lise Christine Imbeault, née le 5 août 1964, en celui de Marie Lise Christine Maltais.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Jean-Louis François Métivier

Par le certificat numéro 83-194 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Louis François Dupuis, né le 24 septembre 1927, en celui de Jean-Louis François Métivier.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Paul-André Morin

Par le certificat numéro 83-186 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Paul Andronique Morin, né le 9 février 1931, en celui de Joseph Paul-André Morin.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Sivalingum Sanguni Danny Naïr

Par le certificat numéro 83-206 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sivalingum Sanguni Naïr, né le 15 juin 1950, en celui de Sivalingum Sanguni Danny Naïr.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Claude Mélanie Pagé

Par le certificat numéro 83-174 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claude Mélanie Pazusis, née le 6 février 1960, en celui de Marie Claude Mélanie Pagé.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Denise Armande Paradis

Par le certificat numéro 83-202 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Marie Denise Armande Provencher, née le 10 janvier 1938, en celui de Marie Denise Armande Paradis.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Diane Marie Annette Parento

Par le certificat numéro 83-205 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Diane Marie Annette Parente, née le 25 mars 1961, en celui de Diane Marie Annette Parento.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Clémentine Linda Parento

Par le certificat numéro 83-204 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Clémentine Linda Parente, née le 1er septembre 1962, en celui de Marie Clementine Linda Parento.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Alfred Rudiger Etienne Rothe

Par le certificat numéro 83-198 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alfred Rudiger Rothe, né le 26 décembre 1938, en celui de Alfred Rudiger Étienne Rothe.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Sheila Muriel Sauvé

Par le certificat numéro 83-191 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sheila Muriel Reid, née le 7 juillet 1929, en celui de Sheila Muriel Sauvé.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

John Sawchuck

Par le certificat numéro 83-203 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Iwan Sawszuk, né le 3 juillet 1919, en celui de John Sawchuck.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Stella Hectorienne Stamet

Par le certificat numéro 83-179 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Stella Hectorienne, née le 10 avril 1938, en celui de Marie Stella Hectorienne Stamet.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Alexina Barbara Thériault

Par le certificat numéro 83-181 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de M Alexina Thériault, née le 17 août 1949, en celui de Marie Alexina Barbara Thériault.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Marie Claire Angéline Maryse Therriault

Par le certificat numéro 83-182 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Claire Angéline Maryse Breton, née le 1er

mai 1964, en celui de Marie Claire Angéline Maryse Therriault.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Normand Tremblay

Par le certificat numéro 83-178 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Normand Bergeron, né le 6 janvier 1938, en celui de Joseph Normand Tremblay.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Patrick Marc Tremblay

Par le certificat numéro 83-185 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Patrick Marc Negru, né le 21 septembre 1964, en celui de Patrick Marc Tremblay.

Sainte-Foy, le 13 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Olivia Queenie Tse

Par le certificat numéro 83-207 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Quinin Tse, née le 5 juillet 1962, en celui de Olivia Queenie Tse.

Sainte-Foy, le 18 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Tony Rezzak Tufenkci

Par le certificat numéro 83-173 du 5 mai 1983, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Rezzak Tufenkci, né le 1er mai 1957, en celui de Tony Rezzak Tufenkci.

Sainte-foy, le 12 mai 1983.

Le sous-registraire du Québec,
29043-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Joseph Joël Althot

Prenez avis que Joseph Joël Althot, domicilié au 448, rue Lahaie, appartement 1, Pont-Viau, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Joël Cloutier.

Laval, le 22 avril 1983.

Les procureurs du requérant,
SAINT-AUBIN, LONDEI
28980-21-2-o CHARBONNEAU & PLANTE

Mohammad Amin

Prenez avis que Mohammad Amin, domicilié au 4995, Bellechasse, Montréal-Est, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mohammad Amin Chaudhary.

Montréal, le 27 avril 1983.

Le procureur du requérant,
28981-21-2-o NORMAN S. KESSNER

Mary Heather Bennett

Prenez avis que Mary Heather Bennett, ménagère, domiciliée et résidant au 1715, Rochon, appartement 1, ville Saint- Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Heather Susan Bennett.

Saint-Laurent, le 13 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
29157-22-2-o DESCÔTEAUX, JARRY, HÉBERT.

Raynalda Bolduc Lachance

Prenez avis que Raynalda Bolduc Lachance, employée technique, domiciliée au 1080, rue Blanchard à Sherbrooke, district judiciaire de Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Raynalde.

Sherbrooke, le 10 mai 1983.

Le procureur de la requérante,
28988-21-2-o FRANÇOIS DUBÉ, *notaire.*

Robert Brideau

Prenez avis que Robert Brideau, domicilié au 44, du Petit-Bois, Loretteville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Bastien.

Québec, le 29 avril 1983.

Le requérant,
28982-21-2-o ROBERT BRIDEAU

Marie Thérèse Ginette Cadotte

Prenez avis que Marie Thérèse Ginette Cadotte, domiciliée et résidant au 519, boulevard Sigma, Val-d'Or, district d'Abitibi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Thérèse Ginette Langlois.

Val-d'Or, le 4 mai 1983.

Le procureur de la requérante,
28983-21-2-o DENYSE LEDUC, *avocate.*

Pierre Côté

Prenez avis que Pierre Côté, étudiant, domicilié et résidant au 652, rue Clairette, Fabreville, Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Vienneau.

Laval, le 26 avril 1983.

Le procureur du requérant,
29158-22-2-o THIERRY USCLAT, *avocat.*

Marie-Louise Rachel Gemma Delagrave

Prenez avis que Marie-Louise Rachel Gemma Delagrave, domiciliée et résidant au 830, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Louise Lemieux.

Montréal, le 10 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
28984-21-2-o GARNEAU & GILBERT

Annette Desbiens

Prenez avis que Annette Desbiens, gardienne d'enfants et hôtesse, domiciliée au 3550, des Compagnons, appartement 10, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie Desbiens.

Québec, le 10 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
28985-21-2-o PROULX, MARQUIS & ROY

Marie-Claude Desfossés

Prenez avis que Marie-Claude Desfossés, domiciliée au 694, Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Claude Benoit.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 16 mai 1983.

La requérante,
29159-22-2-o MARIE-CLAUDE DESFOSSÉS.

Claude Desrochers

Prenez avis que Claude Desrochers, domicilié et résidant au 821, rang des Dalles, Saint-Étienne-des-Grès, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Claude Grenier.

Shawinigan, le 18 mai 1983.

Les procureurs du requérant,
MASSICOTTE, DESSUREAULT, GOBEIL
29160-22-2-o ET BOUCHER.

Réjean Duhamel

Prenez avis que Réjean Duhamel, vendeur, domicilié au 1485, 12e Avenue, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjean Gaudreau.

Ce changement affectera sa fille Stéphanie et sa femme Thérèse.

Pointe-aux-Trembles, le 2 mars 1983.

Le requérant,
28986-21-2-o RÉJEAN DUHAMEL

Marie-Annette Éthier

Prenez avis que Marie-Annette Éthier, domiciliée et résidant au 316, Champlain, Maniwaki, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannette Éthier.

Maniwaki, le 26 avril 1983.

Le procureur de la requérante,
29161-22-2-o JEAN TRÉPANIER, *avocat.*

Jean Goguen, Marie Goguen et Paul Goguen

Prenez avis que Jean Goguen, Marie Goguen et Paul Goguen, tous majeurs, domiciliés respectivement au 540, boulevard Saint-Claude, Neufchâtel, 12, rue Thibault, Neufchâtel, 541, boulevard Saint-Claude, Neufchâtel, district de Québec, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant leurs noms en ceux de Jean Gauguin, Marie Gauguin et Paul Gauguin.

Neufchâtel, le 12 mai 1983.

Les requérants,
JEAN GOGUEN, MARIE GOGUEN
28987-21-2-o PAUL GOGUEN

Constantin Halas

Prenez avis que Constantin Halas, surveillant, domicilié au 4861, Jeanne-Mance, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Stanley Constantin Charles.

Montréal, le 19 mai 1983.

Le procureur du requérant,
29162-22-2-o ME DAVID COHEN.

Pierre Knuepp

Prenez avis que Pierre Knuepp, domicilié au 6319, Huot, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Knupp.

Montréal-Nord, le 17 mai 1983.

Le requérant,
29163-22-2-o PIERRE KNUEPP.

Joseph Serge Lagimonière dit Richard

Prenez avis que Joseph Serge Lagimonière dit Richard, domicilié et résidant au 7153, Musset, ville Saint-Michel, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Serge Lalonde.

Ville Saint-Michel, le 11 mai 1983.

Le requérant,
29164-22-2-o SERGE LAGIMONIÈRE.

Éric Lemieux

Prenez avis que Éric Lemieux, domicilié et résidant au 294, de la Corniche, Saint-Nicolas, district de Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Éric Sicard Lemieux.

Saint-Nicolas, le 9 mai 1983.

Le requérant,
28989-21-2-o ÉRIC LEMIEUX

Robert Lissaraga, Carmen Lissaraga et Pierre Lissaraga

Prenez avis que Robert Lissaraga, Carmen Lissaraga et Pierre Lissaraga, domiciliés au 3085, rue Haig, Montréal, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obte-

nir un certificat lui permettant de changer le nom de Lissaraga en celui de Lizarraga.

Montréal, le 16 mai 1983.

Les requérants,
ROBERT, CARMEN ET
29165-22-2-o PIERRE LISSARAGA.

Joseph Pierre Gérald Malaison

Prenez avis que Joseph Pierre Gérald Malaison, domicilié au 149, Bélair, Saint-Constant, district de Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Pierre Gérald Melanson.

Montréal, le 22 avril 1983.

Les procureurs du requérant,
28990-21-2-o WORSOFF, MASS & TEITELBAUM

Jean-Marie Mateau

Prenez avis que Jean-Marie Mateau, nutritionniste, domicilié au numéro 91 de la rue de Mons à Boucherville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Marie Matteau.

Le nom de son épouse, Denyse Mateau, née Gagnier, et de ses enfants, Christian, Guillaume et Véronique, sera également changé suite à cette requête.

Boucherville, le 16 mai 1983.

Le requérant,
29166-22-2-o JEAN-MARIE MATEAU.

Jacinthe Phaneuf

Prenez avis que Jacinthe Phaneuf, domiciliée et résidant au 6340, Boniface, Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jacinthe Marius Phaneuf.

Brossard, le 13 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
MES LECLERC, ALIE, GRAVEL
29168-22-2-o ET ALLAIRE.

Joseph Raynald Pilotte

Prenez avis que Joseph Raynald Pilotte, domicilié et résidant au 1768, 5e Rang, Val-Alain, comté de Lotbinière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Raynald Pilote.

Val-Alain, le 10 mai 1983.

Le requérant,
28991-21-2-o RAYNALD PILOTTE

Joseph Jean Noël Jocelyn Riopel

Prenez avis que Joseph Jean Noël Jocelyn Riopel, étudiant, domicilié au 200, Cité-des-Jeunes, appartement 102, Hull, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jean Noël Jocelyn Doire.

Hull, le 6 mai 1983.

Les procureurs du requérant,
28992-21-2-o LAUZON-GRONDIN, THÉBERGE ET ROSS

Marcel Victor Sauvé

Prenez avis que Marcel Victor Sauvé, domicilié au 519, rue Murdoch à Noranda, district de Rouyn-Noranda, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Morris Sauvé.

Rouyn, le 16 mai 1983.

Les procureurs du requérant,
29168-22-2-o GENDRON, FAUCHER, LAROCQUE.

Daria Stefaniuk

Prenez avis que Daria Stefaniuk, ménagère, domiciliée et résidant au 11881, Michel-Sarrazin, appartement B-1, Cartierville, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dorothy Stevens.

Saint-Laurent, le 10 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
29169-22-2-o DESCÔTEAUX, JARRY ET HÉBERT.

Juliette Sylvestre

Prenez avis que Juliette Sylvestre, domiciliée au 8255, avenue de Marseille, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Julie Sylvestre.

Charlesbourg, le 17 mai 1983.

La requérante,
29170-22-2-o JULIETTE SYLVESTRE.

Rosaria Tremblay

Prenez avis que Rosaria Tremblay, domiciliée au 2068, rue Bégin, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rose Tremblay.

Québec, le 9 mai 1983.

La requérante,
28993-21-2-o ROSARIA TREMBLAY

Marie Blanche Jeannette Alfreda Turcotte

Prenez avis que Marie Blanche Jeannette Alfreda Turcotte, domiciliée et résidant au 378, rue du Roy, appartement 6, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Blanche Jeannette Maryline Turcotte.

Québec, le 5 mai 1983.

La requérante,
28994-21-2-o JEANNETTE TURCOTTE

Mary Liza Viens

Prenez avis que Mary Liza Viens, domiciliée au 58, rue Froment, dans les cité et district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mary Lisa Rossignol.

Hull, le 17 mai 1983.

Le procureur de la requérante,
29171-22-2-o GÉRARD BROUILLETTE, *avocat.*

Fone Kil Wong

Prenez avis que Fone Kil Wong, vérificateur, domicilié et résidant au 1635, avenue Van Horne, Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Aileen Fong Kiu Wong.

Montréal, le 9 mai 1983.

Le procureur du requérant,
28995-21-2-o KELVIN J. MACDOUGALL, C.R.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

1641-8634 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « 1641-8634 QUÉBEC INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Léonard, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mascouche, le 27 avril 1983.

Le président,
29129-o YVAN DODDRIDGE.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES RAQUETTEURS INC.

Prenez avis que « L'ASSOCIATION NATIONALE DES RAQUETTEURS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Selby, le 12 mai 1983.

L'administrateur,
29067-o JEAN J. ROCHON.

ASSURANCES NORMAND VENNE INC.

Prenez avis que la compagnie « ASSURANCES NORMAND VENNE INC. » demandera à l'inspecteur gé-

néral des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 30 avril 1983.

Pour la compagnie,
29130-o NORMAND VENNE.

ATHELSTAN TRANSPORT INC.

Prenez avis que la compagnie « ATHELSTAN TRANSPORT INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 mars 1983.

Le secrétaire,
29131-o COLIN JAMES CAMPBELL.

BOMBARDIER & PELLETIER LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BOMBARDIER & PELLETIER LIMITÉE », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la municipalité de Richmond, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 18 mai 1983.

Le procureur de la compagnie,
29117-o MICHEL BESSETTE.

LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES BOSLEY LTÉE THE BOSLEY REAL ESTATE CO. LTD.

Avis est, par la présente, donné que « LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES BOSLEY LTÉE — THE BOSLEY REAL ESTATE CO. LTD. », corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Mount Royal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Dorval, le 25 mars 1983.

Le secrétaire,
29103-o R. M. HERMAN.

BOUTIQUE BEC-FAIM D'ALMA INC.

Prenez avis que la compagnie « BOUTIQUE BEC-FAIM D'ALMA NC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Alma, le 2 mai 1983.

Le président,
29056-o GASTON LAPORTE.

LE CLUB DE CROSSE JUNIOR DE SHAWINIGAN INC.

Prenez avis que la corporation « LE CLUB DE CROSSE JUNIOR DE SHAWINIGAN INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 29 avril 1983.

Le procureur de la compagnie,
29132-o JEAN-PIERRE AUBRY, *notaire.*

COLLÈGE STE-MARIE — PAVILLON ÉMILE-GÉRARD INC.

Prenez avis que « COLLÈGE STE-MARIE — PAVILLON ÉMILE-GÉRARD INC. », compagnie dûment constituée en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 mai 1983.

Les procureurs de la compagnie,
DE GRANDPRÉ, DESCHÊNES, GODIN,
29102-o LASNIER & ALARY.

COMPAGNIE D'OPTIQUE R.T.R. LIMITÉE

Prenez avis que la « COMPAGNIE D'OPTIQUE R.T.R. LIMITÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 avril 1983.

Le président,
29133-o J. R. THIBODEAU.

CONTRACTEURS D'INTÉRIEUR AKA INC.

Prenez avis que la compagnie « CONTRACTEURS D'INTÉRIEUR AKA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 17 mai 1983.

Le président,
29140-o GARY R. BENJAMIN.

CORPORATION D'ÉVALUATION PROVINCIALE

Prenez avis que la compagnie « CORPORATION D'ÉVALUATION PROVINCIALE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 17 mai 1983.

Le président,
29045-o JULES RACINE.

COSMOLAB 2000 (1982) INC.

Prenez avis que la compagnie « COSMOLAB 2000 (1982) INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 23 mai 1983.

Les procureurs de la compagnie,
29186-o JOLIN, FOURNIER & ASSOCIÉS.

G. A. COULOMBE INC.

Prenez avis que la compagnie « G. A. COULOMBE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Basile-le-Grand, le 12 avril 1983.

Le président,
29134-o G. A. COULOMBE.

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES J.M.L. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES EXPLOITATIONS AGRICOLES J.M.L. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Farnham, le 11 mai 1983.

Le président,
29057-o JEAN-MARC LAGUE.

LES HABITATIONS M.J. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES HABITATIONS M.J. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Chrysostome, le 13 mai 1983.

Pour la compagnie,
29058-o MARCEL BÉDARD.

IMMEUBLES J.P.I. LTÉE
J.P.I. REALTIES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « IMMEUBLES J.P.I. LTÉE — J.P.I. REALTIES LTD. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 mai 1983.

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN,
29059-o POTVIN, TRÉPANIER, COBBETT.

IMPRIMERIE DE MÉGANTIC LTÉE

Prenez avis que la compagnie « IMPRIMERIE DE MÉGANTIC LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Arthabaska, le 2 mai 1983.

Le président,
29046-o YVES ALAIN.

LES INDUSTRIES B.M.S. LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES INDUSTRIES B.M.S. LTÉE » demandera à l'inspecteur général des

institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 mai 1983.

Le procureur de la compagnie,
29068-o JACOB AARON.

LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES

Prenez avis que la compagnie « LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 mai 1983.

Pour la compagnie,
29069-o MICHEL MONTMORENCY.

MODE TRANSA INC.

Prenez avis que la compagnie « MODE TRANSA INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mai 1983.

Pour la compagnie,
29176-o DAVID COHEN.

PIER-AUTO INC.

Prenez avis que la compagnie « PIER-AUTO INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 18 mai 1983.

Le secrétaire,
29118-o HUBERT CLOUTIER.

LES PLACEMENTS R.R.P.P. INC.

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS R.R.P.P. INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Donnacona, le 19 mai 1983.

Le procureur de la compagnie,
29091-o JEAN-PIERRE JULIEN, *notaire.*

RESTO-MOBILE INC.

Prenez avis que la compagnie « RESTO-MOBILE INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 6 mai 1983.

Le président,
29070-o ROGER PAQUET.

SCIERIE DU GOLFE LTÉE

Prenez avis que « SCIERIE DU GOLFE LTÉE » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 18 mai 1983.

Pour la compagnie,
29071-o CLAIRE GENDRON.

SERVICES A. ET L. MARCOUX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « SERVICES A. ET L. MARCOUX INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la municipalité de Valcourt, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 18 mai 1983.

Le procureur de la compagnie,
29119-o MICHEL BESSETTE.

LA TOISON D'ART DE MONTRÉAL INC.

Prenez avis que la compagnie « LA TOISON D'ART DE MONTRÉAL INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 mai 1983.

Le président,
29141-o FRANK BARRY.

VARIPLUS INC.

Prenez avis que la compagnie « VARIPLUS INC. » demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Joseph-de-Beauce, le 3 mai 1983.

Le secrétaire,
29047-o ROBERT BISSON.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Jacques Da Pratto

Succession de Da Pratto, Jacques, en son vivant du 1980, boulevard Dorchester ouest, Montréal, décédé le 6 décembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29120-o

Succession Edmond Juneau

Succession de Juneau, Edmond, en son vivant du 8305, 24e Avenue, ville Saint-Michel, décédé le 5 février 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29121-o

Succession Marguerite Moreau

Succession de Moreau, Marguerite, en son vivant du 796, Bois-de-Boulogne, appartement 6, Chomedey, Laval, décédée le 13 juin 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29048-o

Succession Raymond Vachet

Succession de Vachet, Raymond, en son vivant du 437, boulevard Saint-Placide, Saint-Placide, décédé le 19 janvier 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 29049-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Le directeur général des élections du Québec donne avis qu'il a autorisé le candidat indépendant Jacques Daigle pour la circonscription électorale Charlesbourg, conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel de monsieur Jacques Daigle est monsieur Pierre-André Paulin, 2650, Vitré, Charlesbourg, G1J 4B1.

Montréal, le 17 mai 1983.

Le directeur général des élections du Québec,
29072-o PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Coopérative de producteurs de plantes industrielles du N.O.Q.
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « Coopérative de producteurs de plantes industrielles du N.O.Q. », tenue le 24 mars 1983, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Denis Fontaine soit nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
29050-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Coopérative d'habitation « L'Ambroisie » (Québec)
(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative « La Coopérative d'habitation « L'Ambroisie » (Québec) », tenue le 27 février 1983, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Richard Côté soit nommé liquidateur.

L'inspecteur général des institutions financières,
29051-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Ville de Rock-Forest

Lettres patentes concernant la constitution en municipalité de ville de la municipalité de Rock-Forest dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), le gouvernement peut, par lettres patentes, constituer en municipalité de ville toute municipalité du Québec régie par le Code municipal, si sa population est d'au moins deux mille habitants, après l'accomplissement des formalités prescrites par cette loi;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Rock-Forest est de 12 283 habitants;

ATTENDU QUE toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies pour la constitution en ville de la municipalité de Rock-Forest;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie a émis un avis favorable;

EN CONSÉQUENCE, conformément à la recommandation du ministre des Affaires municipales adoptée le 4 mai 1983 par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 874-83, il est déclaré et ordonné:

QUE soit constitué en municipalité de ville, sous le nom de « Ville de Rock-Forest », le territoire décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources, datée du 17 février 1983, apparaissant comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 874-83 du 4 mai 1983, le tout conformément à la demande contenue dans une requête du Conseil municipal de Rock-Forest dans la municipalité régionale de comté de Sherbrooke, datée du 13 septembre 1982.

EN FOI DE QUOI, le gouvernement émet les présentes lettres patentes sous le grand sceau du Québec.

TÉMOIN: l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

À Québec, le 4 mai 1983.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 1544
Folio: 97

Avis de l'octroi de lettres patentes ci-dessus est donné conformément au paragraphe 5 de l'article 18 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19).

Le sous-ministre des Affaires municipales,
29064-o PATRICK KENNIFF.

Transports

Compagnie de gestion de Matane Inc.

ATTENDU QUE la Compagnie de gestion de Matane Inc. a demandé l'approbation des modifications de son tarif COGEMA (requête no 17);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), la Compagnie de gestion de Matane Inc. ne peut réclamer comme rémunération de ses services que les tarifs approuvés par le ministre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), toutes demandes de modifications de ces tarifs doivent être soumises au ministre et les tarifs proposés publiés à la *Gazette officielle du Québec*;

ATTENDU QUE ladite publication a été faite à la *Gazette officielle du Québec*, le 14 mai 1983, et qu'il n'y a eu aucune opposition ni intervention;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), le comité chargé d'étudier la demande a fait rapport au ministre des Transports et recommande l'approbation des modifications au tarif COGEMA no F. 300;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Compagnie de gestion de Matane Inc. (1975, chap. 105), les tarifs et leurs modifications entrent en vigueur le jour de leur publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date que fixe le ministre;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver lesdites modifications au tarif COGEMA no F. 300 et qu'elles entrent en vigueur le jour de leur approbation;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Transports approuve intégralement les modifications au tarif COGEMA no F. 300 (requête no 17), fixe leur entrée en vigueur à la date de la signature de la présente approbation et s'engage à ce qu'elles fassent l'objet d'une publication ultérieure à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 17 mai 1983.

Le ministre des Transports,
MICHEL CLAIR.

29065-o

Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA)

Prenez avis que la Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA) s'est adressée au ministre des Transports en date du 6 mai 1983 (requête no 18), afin de faire modifier son tarif COGEMA no F. 300, de la façon qui suit:

Publication de taux d'espèce sur le trafic d'aluminium de Baie-Comeau à Matane, item no 2.

Prenez également avis que toute personne désirant intervenir ou s'opposer à la présente demande de modifications devra le faire dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis en s'adressant au ministère des Transports, Direction du transport terrestre des marchandises, place Hauteville, 22e étage, 700, boulevard St-Cyrille est, Québec, QC, G1R 5H1.

Québec, le 18 mai 1983. 29065-o

Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA)

Prenez avis que la Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA) s'est adressée au ministre des Transports en date du 12 mai 1983 (requête no 19), afin de faire modifier son tarif COGEMA no F. 300, de la façon qui suit:

Item 50: modifié pour que le taux au minimum de 140 000 livres s'applique tant aux destinations canadiennes qu'américaines, ceci à la demande de Q.N.S., Baie-Comeau, QC.

Prenez également avis que toute personne désirant intervenir ou s'opposer à la présente demande de modifications devra le faire dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis en s'adressant au ministère des Transports, Direction du transport terrestre des marchandises, place Hauteville, 22e étage, 700, boulevard St-Cyrille est, Québec, QC, G1R 5H1.

Québec, le 19 mai 1983. 29065-o

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur la

Association des transporteurs de bois de la Côte Sud Inc.

Accréditation

Avis est, par les présentes, donné que par décision rendue le 11 mai 1983, la Régie des marchés agricoles du Québec a émis l'Ordonnance numéro 3631 qui suit.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

Ordonnance

1. L'Association des transporteurs de bois de la Côte Sud Inc., corporation légalement constituée sous l'autorité de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à La Pocatière, est accréditée pour représenter, aux fins prévues à l'article 58 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q., chap. M-35), les transporteurs du bois destiné à une usine de pâtes et papiers et provenant des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois de la région de La Pocatière (Décision 3583 du 83 03 09, 111 *G.O.* 2, p. 1281).

2. L'Ordonnance numéro 3344 rendue le 17 février 1982 et publiée à la *Gazette officielle du Québec* le 6 mars 1982 (partie 1, p. 2906) est abrogée.

3. La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

29061-o

Proclamation(s)

[L.S.] Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lennoxville sur le territoire de la municipalité du canton d'Ascot.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité du canton d'Ascot sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Lennoxville, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 11 mai 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 920-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité du canton d'Ascot a adopté le Règlement numéro 485 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lennoxville.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Lennoxville, par son Règlement numéro 387, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la municipalité du canton d'Ascot.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 11 mai 1983.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 507
Folio: 6

29043-o

[L.S.] Gouvernement du Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lennoxville sur le territoire de la ville de Waterville.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Waterville sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Lennoxville, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 11 mai 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 921-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la ville de Waterville a adopté le Règlement numéro 248 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Lennoxville.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Lennoxville, par son Règlement numéro 387-01, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la ville de Waterville.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 11 mai 1983.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 507
Folio: 7

29043-o

[L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ
Gouvernement du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, district électoral de Duplessis, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre à l'endroit des lots 206 à 216, 477 et 478 du village de Moyac le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) indique que ces plan et livre de renvoi révisés sont déposés aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec et, qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi révisés au bureau d'enregistrement de Sept-Îles ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Rivière-au-Tonnerre;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement lesdits plan et livre de renvoi révisés;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit pour lequel des plan et livre de renvoi révisés ont été déposés soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172*a* du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 11 mai 1983, par le Décret du Gouvernement du Québec numéro 935-83.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser des plan et livre de renvoi révisés dans le district électoral de Duplessis pour une partie du cadastre de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre à l'endroit des lots 206 à 216, 477 et 478 du village de Moyac le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles.

Conformément aux articles 2 et 3 de ladite loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 18 février 1983, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, ces plan et livre de renvoi;

2. le 25 février 1983, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi;

3. le 7 mars 1983, au bureau désigné par lui, à savoir celui du secrétaire-trésorier de la corporation municipale de Rivière-au-Tonnerre, une copie certifiée de ces plan et livre de renvoi.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plan et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 11 mai 1983.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 507
Folio: 5

29063-22-2-o

Projets de loi privés — Avis concernant les

Ville de Beaconsfield

Avis est, par les présentes, donné qu'un projet de loi amendant la charte de la ville de Beaconsfield sera présenté au Parlement, afin d'amender les limites de son territoire pour qu'il soit déclaré que la limite sud de ladite ville est, et a toujours été, lac Saint-Louis, incluant tous lots de grève et en eau profonde qu'ils soient remplis ou non.

Montréal, le 17 mai 1983.

Le conseiller juridique de la ville de Beaconsfield,
29060-22-4-o JAMES W. HEMENS, C.R.

Groupe Minier Sullivan Ltée Mines East Sullivan Limitée (Libre de responsabilité personnelle)

Avis est, par les présentes, donné que « Groupe Minier Sullivan Ltée » et « Mines East Sullivan Limitée (Libre de responsabilité personnelle) » s'adresseront au Parlement au cours de la présente session pour faire adopter une loi permettant leur fusion en vertu des dispositions du chapitre XVII de la partie 1A de la Loi sur les compagnies.

Montréal, le 6 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
28857-20-4-o VALIQUETTE, BLOUIN, KOCHENBURGER.

Ville de Sainte-Foy

La ville de Sainte-Foy donne avis qu'elle s'adressera au Parlement, à sa présente ou à sa prochaine session, pour demander des amendements à sa charte, le chapitre 56 des Lois de 1976 et ses modifications, relativement aux matières suivantes:

1. L'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif;

2. L'autorité en circulation appartient au Comité exécutif;

3. La masse salariale des membres du Comité exécutif reste la même malgré l'augmentation du nombre de ses membres;

4. Le gérant n'a pas l'obligation d'assister à l'ouverture des soumissions;

5. Le Conseil fixe par résolution les séances du Conseil qui ne peuvent avoir lieu les jours fériés;

6. Pour une contravention au règlement de circulation, le billet remis au contrevenant peut servir de sommation si l'infraction n'est pas payée dans les délais;

7. La réglementation et la prohibition de la garde d'animaux; l'obligation pour les propriétaires de ces animaux de ramasser leurs excréments sur les propriétés publiques et privés;

8. Le remorquage des véhicules par un agent de la paix; l'augmentation du prix d'un billet de stationnement à 25,00 $;

9. La réglementation des boutiques érotiques et des salons de massage;

10. Le greffier de la Cour municipale a le pouvoir, en l'absence du juge, d'ajourner les causes; sa signature peut être lithographiée ou imprimée;

11. Le Conseil fixe par règlement le taux d'intérêt applicable à toutes sommes dues à la ville;

12. L'aliénation des immeubles de sa réserve foncière à certaines conditions, l'aliénation à titre gratuit pour certains organismes, la formation d'une corporation sans but lucratif ayant pour objet l'acquisition d'immeubles d'habitation pour personnes autres que celles à faible revenu.

Sainte-Foy, le 12 mai 1983.

Les procureurs de la ville,
28971-21-4-o PERRON, GARON ET GAUTHIER.

Ville de Saint-Laurent

Prenez avis que la ville de Saint-Laurent s'adressera au Parlement lors de la présente session ou d'une prochaine session, dans le but d'obtenir le pouvoir d'exproprier, pour fin de revendre à une institution industrielle, le lot numéro P.-239 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Laurent.

Montréal, le 11 mai 1983.

Les procureurs,
CHAPADOS, CHEVALIER,
28899-20-4-o GAUL & VALLÉE.

Les Soeurs de Sainte-Anne

Avis est, par les présentes, donné que « Les Soeurs de Sainte-Anne » s'adresseront au Parlement pour obtenir la passation d'une loi en vue de confirmer certains titres de propriété relativement à l'ancien Couvent de Saint-Cuthbert.

Montréal, le 18 mai 1983.

Les procureurs de la requérante,
MONETTE, CLERK, BARAKETT,
29092-22-4-O LÉVESQUE, BOURQUE ET PEDNEAULT.

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590, St-Cyrille ouest, Québec, QC, G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Lapin, Abraham, 5757, av. Decelles, app. 204, Montréal, QC, H3S 2C3	83 01 05	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton, QC, J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal, QC, H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Genest, Armand, 30, boul. St-Joseph est, app. 818, Montréal, QC, H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal, QC, H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176, avenue Bedbrook ouest, Montréal, QC; H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, avenue Willowdale, Montréal, QC, H3T 1H6	71 05 01	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine, QC, G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1Q1	81 11 12	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval, QC, H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC	78 12 22	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal, QC, H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal, QC, H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibaï, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, de Lanaudière, Montréal, QC, H2J 3P3	78 05 20	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1Z6	78 11 15	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowyez, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, avenue Kenaston, Mt-Royal, QC, H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Karavannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal, QC, H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefort, Guy, 42, rue Principale est, Ste-Agathe-des-Monts, QC, J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, Université McGill, C.P. 6070, Montréal, QC, H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal QC, H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, Carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, avenue Lake, Dorval, QC, H9S 2J2	78 11 04	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Édouard-Montpetit, Montréal, QC H3W 1P5	78 10 29	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, ville de Laval, QC, H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
Région de l'Outaouais		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
Prud-homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud, QC, G9P 1N4	74 05 05	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	
Douville, Robert, 2175, Dickson, Sillery, QC, G1T 1C8	83 03 14	

29108-o

Soumissions — Demandes de

Ville de l'Ancienne-Lorette

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de l'Ancienne-Lorette » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 620 000 $ d'obligations de la ville de l'Ancienne-Lorette datées du 11 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 janvier et 11 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 21 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 1 620 000 $

Année	Capital
11 juillet 1984	73 000 $
11 juillet 1985	79 000
11 juillet 1986	88 000
11 juillet 1987	94 000
11 juillet 1988	102 000
11 juillet 1988	1 184 000 $ (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de l'Ancienne-Lorette s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 620 000 $.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 21 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 21 juin 1983 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, 1575, rue Turmel, ville de l'Ancienne-Lorette, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de l'Ancienne-Lorette, le 25 mai 1983.

Le greffier,
GABRIEL MICHAUD.

Hôtel de ville
1575, rue Turmel
ville de l'Ancienne-Lorette
comté de La Peltrie, QC G2E 3J5
téléphone: 872-9811, code 418 29172-o

Municipalité de Lac-Saint-Charles
(Chauveau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Lac-Saint-Charles » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 682 000 $ d'obligations de la municipalité de Lac-Saint-Charles datées du 11 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 janvier et 11 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 20 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 682 000 $

Année	Capital
11 juillet 1984	32 000 $
11 juillet 1985	36 000
11 juillet 1986	40 000
11 juillet 1987	43 000
11 juillet 1988	46 000
11 juillet 1988	485 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Lac-Saint-Charles s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 13 — 21 000 $; 73 — 38 900 $; 76 — 144 700 $; 77 — 54 200 $; 78 — 139 800 $; 80m — 16 400 $; 67 — 163 000 $ renouvellements d'emprunt; 82-201 — 104 000 $ perte sur change (dollars américains).

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 20 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 juin 1983 à 20 h à la salle du Conseil, 530, rue Delage ouest, municipalité de Lac-Saint-Charles, comté de Chauveau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Lac-Saint-Charles, comté de Chauveau, le 25 mai 1983.

Le secrétaire-trésorier,
RAYMOND BRASSARD.

Hôtel de ville
510, rue Delage
municipalité de Lac-Saint-Charles
comté de Chauveau, QC G0A 2H0
téléphone: 849-2811, code 418 29173-o

Ville de Maniwaki
(Gatineau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par le soussigné Roger Riel, greffier à l'hôtel de ville, 266, rue Notre-Dame, local 335, ville de Maniwaki, comté de Gati-

neau, jusqu'à 20 h, le lundi 20 juin 1983, pour l'achat de 412 000 $ d'obligations de la ville de Maniwaki datées du 15 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 15 janvier et 15 juillet de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 412 000 $

Année	Capital
15 juillet 1984	35 000 $
15 juillet 1985	39 000
15 juillet 1986	42 000
15 juillet 1987	47 000
15 juillet 1988	50 000
15 juillet 1988	199 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Maniwaki ou à la Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Maniwaki s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 303 — 19 000 $; 306 — 53 500 $; 307 — 37 500 $ renouvellements d'emprunt; 427 — 102 500 $ honoraires professionnels; 440 — 58 500 $ pavage sur 4 rues; 441 — 30 000 $ tr. d'aqueduc; 442 — 30 500$ tr. de bordure, pavage; 445 — 80 500 $ achat d'une autopompe.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 20 juin 1983 à l'hôtel de ville, 266, rue Notre-Dame, local 335, ville de Maniwaki, comté de Gatineau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Maniwaki, comté de Gatineau, le 25 mai 1983.

Le greffier,
ROGER RIEL.

Hôtel de ville
266, rue Notre-Dame
local 335
ville de Maniwaki
comté de Gatineau, QC J9E 2J8
téléphone: 449-2800, code 819 29174-o

Ville de Montréal-Est
(Lafontaine)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Montréal-Est » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 709 000 $ d'obligations de la ville de Montréal-Est datées du 11 juillet 1983 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 11 janvier et 11 juillet de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 20 juin 1983.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 juillet 1983.

Tableau d'amortissement — 3 709 000 $

Année	Capital
11 juillet 1984	98 000 $
11 juillet 1985	109 000
11 juillet 1986	121 000
11 juillet 1987	135 000
11 juillet 1988	149 000
11 juillet 1988	3 097 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la

municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Montréal-Est s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 juillet 1983, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 499 — 92 000 $ aq. ég. voirie; 522 — 100 000 $ tr. d'éclair.; 523 — 210 000 $ feux de circ.; 536 — 282 500 $ amén. agrand. garage municipal; 541 — 24 500 $ const. d'un chalet; 543 — 28 000 $ drainage de fossé; 577 — 1 130 500 $ const. d'une conduite d'égouts; 588 — 599 000 $ const. de trottoirs, bordures; 593 — 263 000 $ relocalisation et transformation de services d'utilités; 594 — 435 500 $; 595 — 272 500 $ ég. trottoirs, bordures; 596 — 146 500 $ tr. de relocalisation et transf. de services d'utilités; 597 — 125 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 20 juin 1983.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 20 juin 1983 à 15 h 30 à l'hôtel de ville, 11370, rue Notre-Dame est, ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Montréal-Est, comté de Lafontaine, le 24 mai 1983.

Le greffier,
ANDRÉ LESAGE.

Hôtel de ville
11370, rue Notre-Dame est
ville de Montréal-Est
comté de Lafontaine, QC H1B 2W6
téléphone: 645-7431, code 514

29175-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 615-05-000021-83
615-18-000008-83

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR, société régie par la Loi sur les sociétés d'entraide économique, ayant son siège social au 888, 3e Avenue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie demanderesse, contre YVES CAOUETTE, commerçant, domicilié et résidant au 837, rue Taché, Val-d'Or, district d'Abitibi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest, Amos, mis en cause.

Deux emplacements situés à Val-d'Or, connus et désignés comme suit:

1. La partie sud de la demie est limitée au nord à la nouvelle route, du lot numéro quarante-cinq, rang Sept (ptie S. de ½ E., limitée au N. à la nouvelle route, lot 45, rg VII) à l'arpentage primitif du canton de Dubuisson, correspondant à la demie est distraction faite de l'emprise de la nouvelle route, du lot numéro quarante-cinq, rang Sept (½ E. dist. faite de l'emprise de la nouvelle route, du lot 45, rg VII) du cadastre officiel pour le canton de Dubuisson. Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 13 541,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

2. Le lot cent treize de la subdivision du lot originaire numéro soixante-deux (lot 62-113) aux plan et livre de renvoi officiels du rang Sept (rg 7) du canton de Dubuisson, avec les bâtisses ci-dessus érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 14 204,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Ces lots seront vendus séparément, suivant l'ordre apparaissant dans l'avis de vente, au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7e Rue, le MERCREDI TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à compter de QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 25 mai 1983. 29179-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 605-05-000027-80
615-18-000006-83

SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES B.H.G. INC. (Hôtel Val Munich), 111, 16e Rue, Val-d'Or, district d'Abitibi, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Abitibi, 891, 3e Rue ouest, Amos, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent soixante-treize du lot originaire numéro trente-quatre (34-273) au cadastre officiel du canton de Bourlamaque, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 372,50 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Val-d'Or, salle numéro trois, 900, 7e Rue, le JEUDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
DENISE COULOMBE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Val-d'Or, le 25 mai 1983. 29178-o

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000328-821
S. 350-18-000025-834

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au Lac-Etchemin, demanderesse, contre LISETTE BEAULIEU-BOUCHARD, domiciliée et résidant au rang Saint-Barthélémy, Lac-Etchemin, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

« Un emplacement qui est situé dans la municipalité de Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, Dorchester, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistement de Dorchester, avec le chalet y érigé, circonstances et dépendances; ce lopin de terre, de figure irrégulière, mesure cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi), équivalant à cinquante-six virgule trois cent quatre-vingt-huit mètres (56,388 m), dans sa ligne nord-est, trente-cinq pieds (35 pi), équivalant à dix virgule six cent soixante-huit mètres (10,668 m), dans sa ligne sud-est, cent pieds (100 pi), équivalant à trente virgule quarante-huit mètres (30,48 m), dans sa ligne sud, et cent trente-cinq pieds (135 pi), équivalant à quarante et un virgule cent quarante-huit mètres (41,148 m), dans sa ligne nord-ouest; ledit emplacement est borné vers le nord-est par le chemin dit du rang Saint-Barthélémy, vers le sud-est et le sud par le résidu du lot 58 appartenant à Henri Bouchard ou représentants et des deux autres côtés par partie de même lot 58 appartenant à Louis Bouchard; la ligne nord-ouest de cet emplacement étant située à une distance approximative de cent soixante-cinq pieds (165 pi), équivalant à cinquante virgule deux cent quatre-vingt-douze mètres (50,292 m), au sud-est de la propriété de Yvan Bisson.

Avec droit en faveur de l'emplacement sus-décrit à une servitude active de puisage d'eau et d'aqueduc sur le résidu du lot 58 demeurant la propriété de Henri Bouchard; cette servitude s'exerçant à même un puits situé à une distance approximative de trente pieds (30 pi), équivalant à neuf virgule cent quarante-quatre mètres (9 144 m), au sud-est de l'immeuble sus-décrit, tel que plus amplement stipulé au titre d'acquisition de l'emprunteuse susnommée.

La mise à prix est fixée à 8 474,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, Dorchester, G0S 2R0, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures QUARANTE-CINQ.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 mai 1983. 29093-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000325-827
S. 350-18-000022-831

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au Lac-Etchemin, demanderesse, contre LOUIS BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, et JACQUES BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, et HENRI BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé à ville du Lac-Etchemin, comté de Dorchester, connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-trois du lot originaire numéro trente-trois (33-63) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, avec le bloc à appartements ou édifice à huit (8) logements y érigé, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 33 422,10 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, Dorchester, G0S 2R0, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 mai 1983. 29094-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000326-825
S. 350-18-000023-839

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER, corporation légalement constituée, ayant un bureau au Lac-Etchemin, demanderesse, contre LOUIS BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, JACQUES BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, et JEAN POULIN, domicilié au Lac-Etchemin, défendeurs.

« Un emplacement sis et situé dans la ville de Lac-Etchemin, comté de Dorchester, connu et désigné comme étant la subdivision numéro treize du lot originaire numéro vingt-cinq (25-13) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances. Sujet ledit emplacement à une rente foncière annuelle au montant de six dollars et cinquante cents (6,50 $) payable à dame Bernadette Ouellet. »

La mise à prix est fixée à 4 345,65 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, Dorchester, G0S 2R0, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 mai 1983. 29095-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000327-823
S. 350-18-000024-837

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER, corporation légalement constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, demanderesse, contre LOUIS BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, JACQUES BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, HENRI BOUCHARD, domicilié et résidant à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, et RICHARD BOUCHARD, domicilié à Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Dorchester, mis en cause.

« Un emplacement sis et situé dans la ville de Lac-Etchemin, comté de Dorchester connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour le canton de Ware, division d'enregistrement de Dorchester, sans bâtisse et sans réserve. Cet emplacement, de figure régulière rectangulaire, mesure cent pieds (100 pi) de largeur, équivalant à trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m), direction nord-ouest-sud-est par deux cent vingt pieds (220 pi) de profondeur, équivalant à soixante-sept mètres et cinquante-six millièmes (67,056 m), dans sa ligne nord-ouest, et une profondeur de deux cent vingt pieds et quatre dixièmes (220,4 pi), équivalant à soixante-sept mètres et cent soixante-dix-sept millièmes (67,177 m), dans sa ligne sud-est. Ledit emplacement est borné en front, vers le sud-ouest, par la route numéro 277, vers le nord-ouest par la propriété de monsieur Léopold Leclerc, vers le nord-est par la propriété de monsieur Germain Rouillard ou représentants et vers le sud-est par le résidu du lot 23 demeurant la propriété de madame Victoria Chouinard-Bisson. »

La mise à prix est fixée à 932,40 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Dorchester, 115, rue Langevin, Sainte-Hénédine, Dorchester, G0S 2R0, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures QUINZE.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 19 mai 1983. 29096-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
C.S.B. 350-05-000458-826
S. 350-18-000017-837

LA CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE (aux droits de la Caisse d'entraide économique de Beauce-Nord), régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, demanderesse, contre LIONEL LAROSE INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 108, Wellington nord à Sherbrooke, et LIONEL LAROSE, domicilié et demeurant au 124, Mgr-Vel, route rurale no 5 à Magog, et MARCEL VACHON, domicilié et résidant au 268 des Saules, Sainte-Marie de Beauce, district de Beauce, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauce.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la redivision un de la redivision quatre de la subdivision neuf du lot originaire numéro six cent trente et un (631-9-4-1) d'une partie révisée du cadastre officiel pour la paroisse de Sainte-Marie, maintenant dans la ville de Sainte-Marie, division d'enregistrement de Beauce.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble ladite bâtisse, 775, boulevard Vachon nord, Sainte-Marie de Beauce.

Sujet ledit immeuble à une servitude de drainage en faveur de Sainte-Marie de Beauce suivant acte enregistré à Beauce, le 2 octobre 1980, sous le numéro 329075. »

La mise à prix est fixée à 37 906,25 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra payer au shérif de Beauce, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Beauce, 111, 107e Rue de la Station, Beauceville, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GISÈLE PARÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph-de-Beauce, le 20 mai 1983. 29122-o

Bedford

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 460-05-000028-832
460-18-000246-833

CAISSE POPULAIRE DE RACINE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Racine, au 145, chemin Brompton, partie demanderesse, contre JEAN-MARC et MARCEL FONTAINE, commerçants, domiciliés et résidant à Racine, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de Racine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Ely comme étant une partie du lot numéro soixante-seize (ptie 76), tel que plus amplement désigné: cet emplacement est borné à l'est par la route 39 (aujourd'hui 243); vers le sud, vers le sud-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 76; vers le nord, par une autre partie du lot numéro 76 appartenant au présent vendeur (Dorius Fontaine ou représentants); mesurant quatre-vingt-sept pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (87,95 pi) à l'est, quatre-vingt-quatorze pieds et sept dixièmes (94,7 pi) vers le sud, cent quatre-vingt-huit pieds et quatre dixièmes (188,4 pi) vers le sud-est, quatre-vingt-dix-neuf pieds (99 pi) vers le sud-ouest, deux cent vingt-six pieds et un dixième (226,1 pi) vers le nord-ouest, cent soixante et un pieds et soixante-cinq centièmes (161,65 pi) au nord. Le tout tel que montré sur le plan préparé par Armand St-Pierre, a.-g., le 20 septembre 1967. Les mesures ci-dessus données sont en mesures anglaises et en plus ou moins. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sont déclarés immeuble par destination et sujets à l'hypothèque de la demanderesse les biens suivants:

— compresseur Devilliss, no de la série 840920;
— monte-charge Vulcan, no de série 13730;
— chargeur avec batterie Canadian, no de série 5102140. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 7 258,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
Me AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 16 mai 1983. 29177-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000209-820
S. 460-18-000252-831

CAISSE POPULAIRE DE ROXTON POND, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Roxton-Pond, 47, rue Principale, district de Bedford, partie demanderesse, contre RHEMARC ST-ONGE, résidant et domicilié au 1537, avenue du Lac, Roxton-Pond, district de Bedford, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

« Un immeuble situé à Roxton-Pond, comté de Shefford, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Sainte-Pudentienne comme étant le lot numéro quatre-B (4-B) dans le Premier Rang du canton de Roxton; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670*e* du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 11 133,60 $, représentant 25 % de l'évaluation munici-

pale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, 2e étage, Granby, le MARDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUINZE heures.

Le shérif,
ME AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 16 mai 1983. 29149-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000004-833

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, et un bureau au 100, boulevard Harvey, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, contre RENÉ BOILY, domicilié au 261, Cabot, secteur Arvida, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, et DAME JACQUELINE BÉDARD-BOILY, domiciliée au 261, Cabot, secteur Arvida, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

« Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Simard comme formant partie du lot numéro vingt-six (ptie no 26) dans le rang Trois (rg III) dudit canton, lequel terrain est de figure irrégulière et est compris dans les lignes courbes mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) de largeur du sud-est au nord-ouest, côté sud-ouest, et trente-quatre pieds (34 pi) aussi de largeur du sud-est au nord-ouest, côté nord-est, et au bout de la profondeur qui est de cent soixante-cinq pieds (165 pi) du nord-est au sud-ouest, côté nord-ouest, et cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) aussi de profondeur du nord-est au sud-ouest, côté sud-est, et est compris dans les bornes et limites suivantes: au sud-ouest par un chemin privé qui s'y trouve, avec droit de passage, à pied et en voiture à perpétuité, en l'entretenant au besoin; au nord-ouest par le lac artificiel au nom de Lionel Lapointe avec droit de vaquer sur ledit lac et, des deux autres côtés sud-est et nord-est, par le résidu dudit lot dont il forme partie, propriété de M. Lionel Lapointe ou représentants. Le tout avec le chalet dessus construit, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 5 126,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 3 mai 1983. 29052-o

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000017-835

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation bancaire légalement constituée, ayant un bureau au 901, boulevard Talbot, cité et district de Chicoutimi, demanderesse, contre, GAÉTAN BERGERON, domicilié et résidant au 240, rue Cardinal, ville et district de Chicoutimi, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

« Un terrain ou emplacement formé de la subdivision vingt du lot originaire dix (lot 10-20) et de la subdivision vingt et un du lot originaire dix (lot 10-21) au cadastre officiel du village de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, division d'enrègistrement de Chicoutimi, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec en outre le droit à perpétuité de passer à pied, en voiture et de toutes autres façons dans les ruelles formées de la subdivision vingt-sept du lot originaire dix (lot 10-27) et de la subdivision cinq du lot originaire dix (lot 10-5) susdit cadastre, pour faciliter la communication au chemin public et ce, en faveur de la subdivision vingt du lot originaire dix (lot 10-20) et de la subdivision vingt et un du lot originaire dix (lot 10-21).

Sujet ledit immeuble aux droits pour la ville de Chicoutimi, elle-même étant aux droits de la municipalité du village de Sainte-Anne, de poser, maintenir, reparer et

remplacer mais seulement sur la subdivision vingt du lot originaire dix (lot 10-20) une conduite d'égout d'un diamètre jugé nécessaire et ce, à au moins quatre pieds (4 pi) de la ligne est dudit lot, et avec droit pour la corporation et ses employés de passer et repasser sur ledit lot pour voir aux réparations et à l'entretien de ladite conduite d'égout et encore le droit à perpétuité de faire sur ledit lot tous les travaux d'excavation et autres nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement de ladite conduite, mais en causant le moins de dommages possible, ladite corporation étant tenue de remettre les lieux dans l'état où elle les aura pris avant l'excavation ou l'exécution de tels travaux, tel que le tout a été concédé par M. Raymond Dufour par acte sous seing privé le 19 octobre 1948.

Sujet également ledit immeuble à une servitude de non-accès existant en faveur du ministère de la Voirie, enregistrée à Chicoutimi le 9 juin 1969 sous le numéro 223-340, mais seulement pour les limites sud de la subdivision vingt et de la subdivision vingt et un du lot originaire dix (lots 10-20 et 10-21).

L'immeuble décrit porte le numéro 85 de la rue Rhainds en la ville de Chicoutimi, secteur Nord. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 23 647,80 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 9 mai 1983. 29053-o

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000003-835

CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE CHICOUTIMI, aux droits de la Caisse d'entraide économique de Chicoutimi, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 98, rue Racine est, ville et district de Chicoutimi, demanderesse, contre CHRISTIAN SAVARD, domicilié et résidant au 203, avenue des Ormes, ville et district de Chicoutimi, et MAURICE SAVARD, domicilié et résidant au 194, rang Saint-Joseph, Saint-Fulgence, district de Chicoutimi, défendeurs, et JOHANNE SIMARD, domiciliée et résidant au 203, avenue des Ormes, ville et district de Chicoutimi, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, mis en cause.

« Un certain terrain connu et désigné comme étant: une partie du lot originaire douze-B (ptie lot 12-B) du Cinquième Rang (rg V) au cadastre officiel du canton de Tremblay, dans les limites de la municipalité de Saint-Fulgence, division d'enregistrement de Chicoutimi. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire, l'outillage, la machinerie, les meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 14 664,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 3 mai 1983. 29054-o

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-18-000019-831

DUNBRICK LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 596, rue Price ouest, cité et district de Chicoutimi, demanderesse, contre JEAN-MARIE SAVARD, domicilié et résidant au 1460, rang Scott, Alma, district de Roberval, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chicoutimi, 326, rue des Saguenéens, district de Chicoutimi, mis en cause.

« Un terrain-emplacement, sis et situé en la municipalité de Saint-Nazaire, cómté de Lac-Saint-Jean, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quarante-trois du rang Cinq (ptie no 43, rg V) au cadastre officiel du canton de Taché, et étant et comprenant:

a) Une parcelle de terrain mesurant cent dix pieds (110 pi) de largeur, ou de l'est à l'ouest par soixante pieds (60 pi) de profondeur, ou du nord au sud, et étant bornée comme suit: au nord par partie dudit lot restant au vendeur de même qu'à l'est, au sud, sur une distance de cent pieds (100 pi) par le terrain propriété d'Hydro-Québec et sur une distance de dix pieds (10 pi) par l'immeuble ci-après décrit; et à l'ouest par le terrain de M. Denis Bouchard;

b) Une parcelle de terrain mesurant dix pieds (10 pi) de largeur, ou de l'est à l'ouest sur cent pieds (100 pi) de profondeur, ou du nord au sud, et étant bornée comme suit: au nord par le terrain ci-dessus décrit, à l'est par le terrain propriété d'Hydro-Québec; en front, au sud, par le chemin du rang Cinq (rg V); et à l'ouest par le terrain de M. Denis Bouchard.

Le tout, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et ainsi que tout autre droit qu'il a, peut avoir et prétendre sur toute autre partie du même lot. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 739,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
GABRIELLE L'ESPÉRANCE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 16 mai 1983. 29097-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-02-000435-823
S. 655-18-000012-834

LA VILLE DE FORESTVILLE, demanderesse, contre DAME ERNESTINE FOURNIER BEAULIEU, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

La resubdivision deux de la resubdivision deux de la subdivision huit du lot originaire numéro sept, rang Dix (lot 7-8-2-2, rg X), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, comté de Saguenay, Forestville. La subdivision douze du lot originaire numéro sept, rang Dix (lot 7-12, rg X), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, comté de Saguenay, Forestville. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 110, rue Martel, Forestville.

La mise à prix est fixée à 9 984,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice de Baie-Comeau, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 16 mai 1983. 29073-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000284-828
S. 655-18-000017-833

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, demanderesse, contre ADRIEN GAGNON et FERNANDE BOUCHARD GAGNON, défendeurs, et ROMAIN DESROSIERS, en qualité de régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un certain immeuble situé à Petites-Bergeronnes, dans le comté de Saguenay, composé de:

a) Une lisière de terrain mesurant trente pieds (30 pi) de largeur par une profondeur de cent soixante-cinq pieds (165 pi) faisant partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-un (lot ptie 481), rang Bergeronnes, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Tadoussac, division d'enregistrement de Saguenay, borné en front au sud-ouest par la route nationale numéro 138; d'un côté, au sud-est, par une partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt (lot 480 ptie) propriété de Messieurs Jean-Charles et Paul Girard ou représentants; en arrière, au nord-est, par une partie de l'emplacement ci-après désigné au paragraphe B et de

l'autre côté, au nord-ouest, par une autre partie dudit lot numéro quatre cent quatre-vingt-un (ptie lot 481).

b) Un emplacement situé immédiatement au nord-est de la lisière de terrain désigné ci-dessus au paragraphe *a*, faisant partie dudit lot numéro quatre cent quatre-vingt-un (lot ptie 481), rang Bergeronnes, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Tadoussac, division d'enregistrement de Saguenay; mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) dans chacune de ses lignes nord-est et sud-ouest et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans chacune de ses lignes sud-est et nord-ouest et borné comme suit, savoir au sud-ouest, en partie par la lisière de terrain ci-dessus désignée au paragraphe *a* et en partie par une autre partie dudit lot numéro 481; au sud-est par une partie dudit lot numéro 481, propriété de messieurs Jean-Charles et Paul Girard ou représentants; au nord-est par le chemin ouest de la Rivière et au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 481.

Le tout avec bâtisses construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 995,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MARTINE BABIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 16 mai 1983. 29062-o

Joliette

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-001069-825

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MARCEL PARISIEN, domicilié et résidant au 71, 4e Avenue, L'Épiphanie, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

Un immeuble situé en la ville de L'Épiphanie, ayant front sur la 4e Avenue, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (ptie 256) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de L'Épiphanie, étant borné comme suit: en front, ou vers le nord-est, par la 4e Avenue; à l'arrière, ou vers le sud-ouest, par une autre partie du même lot originaire appartenant à la succession de monsieur Sylvio Lépine ou représentants; d'un côté, ou vers le nord-ouest par une autre partie du même lot appartenant à monsieur André Chayer. Cette partie de lot mesure soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur, en front sur la 4e Avenue, sur cent dix-sept pieds (117 pi) de profondeur. La borne nord-ouest dudit immeuble est parallèle à la borne sud-est du lot 256-37 du susdit cadastre (rue Amireault) et est située à cent vingt-cinq pieds (125 pi) de distance de cettedite borne. Le tout mesures anglaises et tel que montré sur un certificat de localisation préparé par monsieur Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du 6 avril 1972, dossier 10553. Avec une bâtisse y érigée portant les numéros 71 et 71A de la 4e Avenue en la ville de L'Épiphanie.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 13 958,25 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29188-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000243-829

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale avec siège social au 58, du Roi, Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre BOUTIQUE AUX BEIGNES DORÉS INC., corporation légalement constituée faisant affaires au 281, rue Racine, Chicoutimi, district de Chicoutimi, partie défenderesse, et GÉRALD COULOMBE, résidant au 24, avenue des Cèdres, Joliette, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« L'immeuble appartenant au défendeur et étant composé de:

1. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux du rang Cinq (2-12) des plan et livre de renvoi officiels du canton d'Archambault, division d'enregistrement de Montcalm; sans bâtisse, avec les servitudes inhérentes.

À distraire cependant de ce lot l'immeuble ci-après décrit qui restera la propriété de Ludger Issa, savoir:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie dudit lot numéro douze de la subdivision officielle du lot numéro deux du rang Cinq (2-12) dudit canton d'Archambault, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, et borné comme suit: en front par le chemin public, en profondeur et d'un côté par autres parties dudit lot 2-12, et de l'autre côté par le lot numéro 2-13.

2. Le lot numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro un du rang Cinq (1-18) des plan et livre de renvoi officiels dudit canton d'Archambault, ayant une superficie de soixante-douze mille huit cent vingt pieds carrés (72,820 pi²).

Sans bâtisses; avec les servitudes inhérentes. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 3 510,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29180-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000348-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, et étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1er novembre 1979, le tout, en conformité avec la Loi sur les banques (C.P. 1979-2921), partie demanderesse, contre PIERRE MORIN, domicilié et résidant au 92, rue Salaberry nord, Châteauguay, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un terrain situé à Saint-Calixte, connu et désigné comme étant une partie du lot 6A (ptie 6A) de forme irrégulière, du 7e Rang du canton de Kilkenny' Borné au nord-ouest par le chemin public appelé chemin Levasseur, sans numéro de cadastre; vers le nord-est et le sud-est, par d'autres parties du lot 6A du 7e Rang et finalement au sud-ouest par la partie du lot 6B du 7e Rang. Mesurant, à partir du point de rencontre de l'emprise sud-est du chemin public et de la ligne de division des lots 6A et 6B, cent deux pieds dans la ligne nord-ouest longeant ladite emprise sud-est du chemin public et deux cent soixante-seize pieds dans sa ligne nord-est parallèlement à la ligne de division des lots 5B et 6A; cent deux pieds dans sa ligne sud-est et finalement deux cent soixante-seize pieds dans sa ligne sud-ouest le long de la ligne de division des lots 6A et 6B pour atteindre le même point de rencontre mentionné ci-dessus, mesures anglaises et plus ou moins. Avec un chalet dessus érigé. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., et ce, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de

Joliette, est fixé à la somme de 1 746,75 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29181-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-012544-826

BÉTON BEAULAC INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 381, chemin l'Achigan en la cité de L'Assomption, district de Joliette, partie demanderesse, contre SERGE DESAULNIERS, résidant et domicilié au 1637, rue Lauzon, cité de La Plaine, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause

« Un emplacement situé sur le côté nord-ouest de la rue Lauzon dans la municipalité de la paroisse de La Plaine au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, division d'enregistrement de L'Assomption, composé des lots suivants, savoir:

1. Une partie du lot numéro, neuf cent quatre-vingt-dix (ptie 990) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, mesurant soixante-seize pieds et sept dixièmes de pied (76,7 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, soixante-quatorze pieds et deux dixièmes de pied (74,2 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest, par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, et bornée ladite partie au nord-ouest par une partie du lot 989 ci-après décrit en deuxièmement, au nord-est par une partie du lot numéro 990, au sud-est, par la rue Lauzon (sans désignation cadastrale) et au sud-ouest par une partie du lot numéro 990.

Avec toutes bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro d'immeuble 1637, rue Lauzon en la municipalité de la paroisse de La Plaine.

2. Une partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (ptie 989), mesurant cinquante-huit pieds et trois dixièmes de pied (58,3 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, soixante pieds et huit dixièmes de pied (60,8 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest par une profondeur de cent vingt pieds (120 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins, et bornée ladite partie au nord-ouest par partie du lot numéro 989 ci-haut décrit en premièrement, au nord-est et sud-ouest par parties du lot numéro 990 et au sud-est par la rue Lauzon (sans désignation cadastrale).

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées à l'immeuble, tel que plus amplement décrit au certificat de localisation préparé par Douglas Potvin, arpenteur-géomètre, le 13 septembre 1976. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C. le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, est fixé à la somme de 12 535,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29182-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-012237-820

NOËL BRODEUR, domicilié et résidant au 269, Martigny, Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse, contre FLORENT DUVAL, domicilié et résidant au 2490, Saint-Émile, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Émile de Montcalm, dite province, au bord du lac Lafontaine, dont le point de rencontre de la ligne latérale nord-est avec le lac Lafontaine se trouve à vingt-huit pieds (28 pi) et celui de la même ligne avec le chemin public à cent soixante-deux pieds (162 pi) de la ligne de division entre les lots numéros deux et trois (nos 2 et 3) du Huitième Rang du canton de Chertsey, mesurant cent

pieds (100 pi) de largeur à angles droits en front et en arrière, sur la profondeur qui peut exister entre le lac Lafontaine et le chemin public qui passe en arrière, le tout, mesures anglaises, et plus ou moins, et connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux (ptie no 2) du Huitième Rang du canton de Chertsey, aux plan et livre de renvoi officiels de ce canton, qui est borné en front vers le nord-ouest, par le lac Lafontaine, d'un côté, vers le nord-est, par une autre partie du même lot qui demeure la propriété du vendeur, en arrière, vers le sud-est, par le chemin public et de l'autre côté, vers le sud-ouest, par une autre partie du même lot qui appartient aussi au vendeur. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro d'immeuble 961, boulevard Lafontaine à Entrelacs, circonstances et dépendances. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, et conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 5 648,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, 1532, rue Albert, Sainte-Julienne, le MARDI DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29183-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000 644-826

CAISSE POPULAIRE DE MASCOUCHE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 3100, boulevard Mascouche, Mascouche, district de Joliette, partie demanderesse, contre ANDRÉ STEENHAUT, domicilié au 580, rue de Norvège, appartement 206, Sainte-Foy, district de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Mascouche, connu et désigné comme étant le lot six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-douze (492-6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche. Avec maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1784, avenue Saint-Jean, ville de Mascouche. Et tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C. est fixé à la somme de 15 080,00 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29185-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Joliette
No 705-02-001797-810

ANDRÉ MARTIN, contracteur, demeurant au 245, 9e Avenue, Saint-Lin, district de Joliette, partie demanderesse, contre DAME MARIE-ANGE TURCOT, demeurant au 321, Saint-André-Avellin, comté d'Argenteuil, district de Hull, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Les immeubles de la partie défenderesse composés de: un terrain situé en la paroisse de Saint-Joachim de La Plaine, comté de L'Assomption, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, sous le numéro neuf cent cinquante-six (956). Un autre terrain situé en ladite paroisse de Saint-Joachim de La Plaine, comté de L'Assomption, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, sous le numéro neuf cent cinquante-cinq (955) et borné à un bout: représentants de

Adélard Major, d'un côté à la terre portant le numéro neuf cent cinquante-trois (953) et le numéro neuf cent cinquante-quatre (954) et de l'autre côté représentants d'Isidore Rochon. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé à la somme de 4 452,50 $, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le JEUDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29187-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000376-820

FERNANDE VINCENT, rentière, domiciliée et résidant au 885, rue Desaulniers à Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, partie demanderesse, contre, GÉRARD PRIVÉ, comptable agréé, domicilié et résidant à C.P. 55, station T, Calgary, Alberta, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause.

« Cinq terrains vacants situés en la ville de l'Assomption et connus et désignés comme étant les lots numéros quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-cinq, quatre-vingt-six, cent vingt-neuf et cent trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent soixante-douze (372-84, 85, 86, 129 et 130) aux plan et livre de renvoi officiels du village de L'Assomption, ayant une superficie totale de trente mille six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (30 695 pi^2), mesures anglaises. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans exception ni réserve de la part du vendeur et notamment sujet aux servitudes en faveur d'Hydro-Québec *et al.*, créées aux termes des actes d'enregistrés au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous les numéros 224792, 226600, et 208220 ».

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que les adjudicataires devront verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670*e* du C.P.C., est fixé comme suit: quant au lot 372-84, à la somme de 1 046,18 $, quant au lot 372-85, à la somme de 1 037,85 $, quant au lot 372-86, à la somme de 1 057,28 $, quant au lot 372-129, à la somme de 1 182,15 $ et quant au lot 372-130, à la somme de 1 179,38 $, chacun de ces montants représentant 25 % de l'évaluation municipale pour chacun des lots, multipliée chacune par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus séparément au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, 300, rue Dorval, L'Assomption, le MERCREDI TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 20 mai 1983. 29184-o

Montréal

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015958-828

CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1, place Desjardins, C.P. 244, Montréal, dit district, demanderesse, contre PIERRE BROUILLETTE, conseiller en tourisme, domicilié et résidant au 200, rue de Gaspé, appartement 601, Île-des-Soeurs, Verdun, district judiciaire de Montréal, et CLAUDE GERMAIN, administrateur, domicilié et résidant au 1290, rue de La Visitation, Montréal, dit district, faisant affaires sous les noms et raison sociale de « PIERRE GERMAIN SOCIÉTÉ EN COMMANDITE » en vertu d'une déclaration de société en commandite enregistrée à Montréal, sous le numéro 500-15-030317-79; et ALBERT D. NELSON, domicilié et résidant au 10, Angela Drive, Los Altos, California 94022, et JEANNETTE C. NELSON, épouse

commune en biens dudit Albert D. Nelson, 10, Angela Drive, Los Altos, California 940022, et CLAUDE GERMAIN, administrateur, domicilié et résidant au 1290, rue de La Visitation à Montréal, dit district, et CLAUDE GERMAIN & ASSOCIÉS LTÉE, corporation dûment constituée, ayant son siège social et bureau principal au 1290, rue de La Visistation à Montréal, dit district, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Provost, ville de Lachine, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-huit (198-12) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Lachine. Avec une bâtisse y dessus érigée et portant le numéro d'immeuble 2860, rue Provost, Lachine, province de Québec. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et notamment sujet à une servitude de droit d'usage de la piscine et un droit de passage relatif à ladite piscine, le tout créé aux termes d'un acte enregistré à Montréal, sous le numéro 1808308, et sujet à une servitude créée aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 1885476. »

La mise à prix est fixée à 58 548,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 mai 1983. 29135-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010543-823

COMPAGNIE TRUST ROYAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et un bureau au 630, Dorchester ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre 89167 CANADA LTÉE, corps politique et incorporé, a/s Ronald Ayoub, 4500, promenade Patton, Chomedey, Laval, et RONALD AYOUB, 4500, promenade Patton, Chomedey, Laval, district de Montréal, et 107922 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau a/s M. Mesrop Artinian, 1160, rue Jeanne, Sainte-Dorothée, Laval, et JEAN VÉZINA, domicilié et résidant au 323, rue Bleignier, ville Saint-Laurent, district de Montréal, et MESROP ARTINIAN, domicilié et résidant au 1160, rue Jeanne, Sainte-Dorothée, Laval, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

1. « Un terrain de configuration irrégulière, situé dans la ville de Mont-Royal, et connu et désigné comme étant constitué des parties suivantes:

a) La partie non subdivisée de la partie sud-ouest de la subdivision trois cent cinquante-six du lot originaire numéro six cent trente-deux (632-ptie n.s. de ptie S.-O. de 356), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; cette partie mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds (93 pi), et elle est bornée comme suit: à l'avant, au nord-ouest, par l'avenue Beaumont; à l'arrière, au sud-est, par le lot 628-235 ci-après décrit; d'un côté, soit au nord-est, par une partie du lot 628-392 et par le lot 632-356-1; et de l'autre côté, soit au sud-ouest, par le lot 632-355; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

b) La subdivision numéro deux cent trente-cinq du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-235), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Cette subdivision mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur quatre-vingt-treize pieds (93 pi) de profondeur, et elle est bornée comme suit: au nord-ouest par la partie du lot 632-356 décrite ci-dessus en *a)*; au nord-est par le lot 628-392; au sud-est par une partie du lot 628-243-1; et au sud-ouest par le lot 628-234; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

c) La partie sud-ouest de la resubdivision un de la subdivision deux cent quarante-trois du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-243-ptie S.-O. 1), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Cette parcelle de terrain mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur sur sa limite nord-ouest, sur des profondeurs de trente-huit pieds et huit dixièmes (38,8 pi) sur sa limite sud-ouest, et de soixante-six pieds (66 pi) sur sa limite nord-est. Elle est bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 628-235, ci-dessus décrit en *b)*; au nord-est, en partie par une partie du lot 628-392, et au sud-est et au sud-ouest par la partie non subdivisée du lot 628-243; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

d) La subdivision trois cent quatre-vingt-dix du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-390), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent. Cette subdivision mesure quarante-quatre pieds (44 pi) de largeur sur sa limite nord-ouest, sur des profondeurs et cinquante-deux pieds (52 pi) sur sa limite sud-ouest et de soixante-quinze pieds et six dixièmes (75,6 pi) sur sa limite nord-est. Elle est bornée comme suit au nord-ouest par le lot 628-392; au nord-est par le lot 628-391 ci-dessous décrit en *e)*; au sud-ouest par la partie du lot 628-243-1 décrite ci-dessus en *c)*; et au sud-est par une partie du lot 628-287; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

e) La subdivision trois cent quatre-vingt-onze du lot originaire numéro six cent vingt-huit (628-391) suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent; cette subdivision mesure cinquante-six pieds (56 pi) de largeur sur sa limite nord-ouest, sur des profondeurs de soixante-quinze pieds et six dixièmes (75,6 pi) sur sa limite sud-ouest et de cent cinq pieds et soixante-cinq centièmes (105,65 pi) sur sa limite nord-est; elle est bornée comme suit: au nord-ouest par les lots 628-392, 628-388 et 628-389; au nord-est par le lot 628-387; au sud-ouest par le lot 628-390, ci-dessus décrit en *d)*; au sud-est par des parties des lots 628-287 et 628-288; tous ces lots figurent au cadastre susdit;

Avec les bâtiments dessus construits, et plus particulièrement ceux qui portent les numéros 1100, 1102 et 1104, et 1190 et 1070 de l'avenue Beaumont.

Toutes les dimensions indiquées ci-dessus sont en mesures anglaises, et plus ou moins.

Il existe au profit de la propriété décrite ci-dessus un droit de passage, créé par l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2361371. En l'état où la propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve.

2. Un terrain donnant sur l'avenue Beaumont, situé en partie dans la ville de Montréal, et en partie dans la ville de Mont-Royal, et constitué des parties suivantes:

a) Les subdivisions sept cent quatre-vingt-deux, sept cent quatre-vingt-trois et sept cent quatre-vingt-quatre du lot originaire numéro six cent trente-trois (633-782, 783 et 784), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent;

b) Les subdivisions trois cent quatre-vingt-huit, trois cent quatre-vingt-neuf et trois cent quatre-vingt-neuf, suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

c) La resubdivision un de la subdivision trois cent cinquante-six du lot originaire six cent trente-deux (632-356-1), suivant les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent.

Avec les bâtiments dessus construits, et portant le numéro 1050 de l'avenue Beaumont.

Le fonds est grevé d'un droit de passage, s'exerçant à pied ou avec un véhicule, le tout tel qu'il a été créé par l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2420934. En l'état où ladite propriété se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 130 240,00 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Montréal, QC, local 7.81 le DOUZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 mai 1983. 29104-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédéral du Canada — District de Montréal
No T-4045-81

Dans l'affaire de la Loi de l'impôt sur le revenu, du Régime de pensions du Canada, de la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, et dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le ministre du Revenu national en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, contre JOSEPH LIPARI, 7109, Saint-Denis, Montréal, province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Denis, Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-425) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la Côte-Saint-Louis, division d'enregistrement de Montréal mesurant cinquante

pieds (50,0 pi) de largeur par cent trente pieds (130,0 pi) de profondeur, mesures anglaises avec toutes les bâtisses dessus construites incluant celle portant les numéros 6965, 6967, 6969 et 6971 de ladite rue Saint-Denis et dont le mur sud-est est mitoyen et dont le mur nord-ouest est construit pour devenir mitoyen. Sujet à un passage en commun avec tous les autres y ayant droit dans la ruelle située à l'arrière dudit emplacement. Avec et sujet à une servitude de mitoyenneté et à une servitude de vue, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 2070606, sujet à une servitude réciproque de droit de vue, telle que créée aux termes de l'acte enregistré à Montréal sous le numéro 950951. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve.

Cet immeuble est démontré sur un certificat de localisation préparé par monsieur Léopold Moretti, arpenteur-géomètre, en date du dix-sept avril mil neuf cent soixante-quinze (1975) et portant le numéro 18292 de ses dossiers. »

La mise à prix est fixée à 48 079,50 $.

« Un emplacement ayant front sur la rue Saint-Denis à Montréal mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par cent trente pieds (130 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, connu et désigné comme étant la moitié sud-est de la subdivision numéro quatre cent trente-cinq du lot originaire numéro huit (8½ S.-E. 435) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-Saint-Louis, ladite moitié de lot étant bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest, par la rue Saint-Denis, en arrière, au nord-est, par une ruelle commune, du côté nord-ouest par l'autre moitié dudit lot 8-435, et de l'autre, côté au sud-est, par le lot 8-434 du même cadastre.

Avec bâtisse y érigée portant les numéros 7089A, 7089B, 7089, 7091 et 7093, rue Saint-Denis, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et notamment avec droit de passage commun. »

La mise à prix est fixée à 35 140,50 $.

Ces mises à prix représentent 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 20 mai 1983. 29136-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009605-823

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, autrefois connue sous le nom de Centrale d'hypothèque et de logement, corps politique dûment incorporé en vertu de la loi, ayant un bureau au 900, Place du Canada, ville et district de Montréal, demanderesse, contre ARMENAK ZORAYAN, demeurant et domicilié au 6400, boulevard Milan, bureau 301, municipalité de Brossard, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

a) La resubdivision numéro trois cent deux de la subdivision officielle numéro sept du lot originaire numéro sept cent seize (716-7-302), d'après les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine; et

b) Le droit indivis du débiteur (dans la mesure où il se rattache à la propriété décrite ci-dessus en *a)* sur les lots suivants, qui constituent les parties communes, le tout tel qu'il est établi dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Laprairie, sous le numéro 100096: la subdivision numéro un du lot originaire numéro sept cent seize; la resubdivision numéro un de la subdivision numéro deux dudit lot originaire numéro sept cent seize; la resubdivision numéro un de la subdivision numéro trois dudit lot originaire numéro sept cent seize; la resubdivision numéro un de la subdivision numéro quatre dudit lot originaire numéro sept cent seize; la resubdivision numéro un de la subdivision numéro cinq dudit lot numéro sept cent seize; la resubdivision numéro un de la subdivision numéro six dudit lot originaire numéro sept cent seize; la resubdivision numéro un de la subdivision numéro sept dudit lot originaire numéro sept cent seize; et la resubdivision numéro un de la subdivision numéro huit dudit lot originaire numéro sept cent seize (716-1; 716-2-1; 716-3-1; 716-4-1; 716-5-1; 716-6-1; 716-7-1; et 716-8-1), le tout, suivant lesdits plan et livre de

renvoi officiels de la paroisse de Laprairie-de-la-Magdeleine.

Tel que l'immeuble se trouve actuellement, avec tous les droits, circonstances et dépendances y rattachés, sans exception ni réserve. Le fonds est grevé toutefois d'une servitude au profit de la Commission hydroélectrique de Québec, créée en vertu d'un acte reçu par Jean Brossard, notaire, le 20 décembre 1950, et enregistré au bureau d'enregistrement du comté de Laprairie sous le numéro 40881. »

La mise à prix est fixée à 5 990,62 $, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, rue Saint-Ignace, La Prairie, QC, le ONZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 mai 1983. 29105-o

Québec

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001765-838
C.M.A.-L. 3554-82
S. 200-18-000166-833

VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE, corps politique légalement formé, ayant le siège social de ses affaires au 1575, Turmel, Ancienne-Lorette, demanderesse, contre SO GE HAB INC., corporation légalement constituée, 3, parc Samuel-Holland, bureau 1721, Québec, G1S 4N6, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Borné au nord-est par le lot 237, au sud-est partie par la rue Saint-Jean-Baptiste et partie par une autre partie dudit lot 238, mesurant environ quatre-vingt-dix pieds par cent pieds, propriété de Rosaire Allard, au sud-ouest partie par les subdivisions 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 3, 55, 54, 56, 57, 58 du lot 239 et partie par une partie non subdivisée du lot 239 et au nord-ouest par le résidu dudit lot 238, propriété du vendeur, ayant une superficie approximative de quatre cent soixante milles pieds carrés (460 000 pi²) plus ou moins, mesures anglaises.

Sauf à distraire:

a) Une partie du lot deux cent trente-huit (238 ptie) du même cadastre, bornée comme suit: au sud-ouest par le lot (238-25), au sud-est par le lot (238-3), rue Chapman, au nord-est par une partie du lot 237 du même cadastre et au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 238. Mesurant en front sur la rue Chapman (238-3) soixante et un pieds et neuf dixièmes (61,9 pi par cent pieds (100 pi) de profondeur.

b) Une partie du lot deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. De forme rectangulaire, bornée comme suit: au sud-ouest par le lot 238-42, au nord-ouest par le lot 238-44, au sud-est par une partie du lot 238 n.s. et au nord-est par une partie non subdivisée du lot 237. Mesurant en front sur le lot 238-42 soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur une profondeur d'environ soixante pieds (60 pi), sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

c) Une partie du lot originaire deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, bornée au nord-ouest par une partie du lot 238 non subdivisée, au nord-est par le lot 237, au sud-est par une partie du lot 238 non subdivisée et au sud-ouest par les lots 238-41-1, 238-41-2 et 238-41-3. Mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) au nord-est et au sud-ouest et soixante et un pieds et neuf dixièmes (61,9 pi) au nord-ouest et au sud-est.

d) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. De forme rectangulaire, bornée comme suit: au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 238, au sud-ouest par le lot 238-19, au sud-est par une partie non subdivisée du lot 238, au nord-est par le lot 237 du même cadastre. Mesurant en front sur le lot 238-19 soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi) par soixante et un pieds (61 pi) de profondeur, mesures anglaises, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

e) Une partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Qué-

bec. De forme rectangulaire, bornée comme suit: au nord-ouest par le lot 238-28, au sud-ouest par le lot 238-17, au nord-est par une partie non subdivisée du lot 237 du même cadastre et au sud-est par une partie non subdivisée du lot 238. Mesurant en front sur le lot 238-17 soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi) par soixante et un pieds (61 pi) de profondeur, mesures anglaises, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

f) Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec. De forme rectangulaire, bornée comme suit: au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 238, au sud-ouest par le lot 238-18, au sud-est par une partie non subdivisée du lot 238, au nord-est par le lot 237 du même cadastre. Mesurant en front sur le lot 238-18 soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi) par soixante et un pieds (67 pi) de profondeur, mesures anglaises, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

g) Une partie non subdivisée du lot deux cent trente-huit (238 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, bornée au nord-est par le lot 238 non subdivisé (238 n.s.), au sud-est par la rue Saint-Jean-Baptiste (ancienne emprise), au sud-ouest par le lot 1 des subdivisions du lot originaire deux cent trente-neuf (239-1), au nord-ouest par les lots 4, 1 et 54 des subdivisions du lot originaire deux cent trente-huit (238-4, 238-1 et 238-54); mesurant dix pieds (10 pi) au nord-est, neuf pieds (9 pi) au sud-ouest, cent quatre-vingt-dix pieds et huit dixièmes (190,8 pi) au nord-ouest; contenant en superficie mille huit cent douze pieds carrés (1 812 pi^2), mesures anglaises.

h) Une partie non subdivisée du lot deux cent trente-huit (ptie n.s. 238) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi, soit 20,57 m) au nord-est et au sud-ouest et soixante et un pieds et huit dixièmes (61,8 pi, soit 18,84 m) au nord-ouest et au sud-ouest, bornée au nord-ouest par une partie dudit lot deux cent trente-huit (ptie 238), au nord-est par une partie du lot deux cent trente-sept (ptie 237) au sud-est par le lot cinquante-huit des subdivisions du lot originaire deux cent trente-huit (238-58), et par le lot vingt-trois des subdivisions du lot originaire deux cent trente-huit (238-23).

i) Une partie non subdivisée du lot deux cent trente-huit (ptie 238) du cadastre officiel pour la paroisse de L'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec; mesurant, mesures anglaises, soixante-sept pieds et cinq dixièmes (67,5 pi) au nord-est et au sud-ouest et soixante et un pieds et neuf dixièmes (61,9 pi) au nord-ouest et au sud-est, plus ou moins quant à cette dernière mesure, bornée au nord-ouest et au sud-est par des parties dudit lot, au nord-est par une partie du lot deux cent trente-sept (ptie 237) dudit cadastre et au sud-ouest par les lots 1 et 2 subdivision du lot 20 des subdivisions du lot originaire deux cent trente-huit (238-20-1 et 238-20-2), la ligne nord-est dudit terrain se trouve dans le prolongement de la ligne nord-est du lot 238-20-1. »

La mise à prix est fixée à mille neuf cent cinquante-sept dollars et cinquante cents (1 957,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29150-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000005-830
S. 200-18-000155-836

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 440, boulevard Dorchester ouest, Montréal, QC, demanderesse, contre YVES PAUL TREMBLAY, domicilié et résidant au 7025, 7e Avenue est, Charlesbourg, QC, défendeur.

« La subdivision cent onze du lot originaire six cent quatre-vingt-un (681-111) pour le cadastre de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt mille cinq cent quarante-deux dollars et cinquante cents (20 542,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif

de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29151-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005545-822
S. 200-18-000165-835

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LOUIS DE LOTBINIÈRE, demanderesse, contre JOCELYNE BERNIER, rang Saint-François, Lotbinière, comté de Lotbinière, QC, défenderesse.

« Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Louis-de-Lotbinière, de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent quarante (ptie 540) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Louis, division d'enregistrement de Lotbinière, contenant cent vingt-deux pieds (122 pi) de largeur entre ses lignes nord-est et sud-ouest, ces lignes étant parallèles entre elles, sur toute la profondeur comprise entre le chemin situé au nord-ouest dudit emplacement et la nouvelle route située au sud-est dudit emplacement et borné comme suit: vers le nord-ouest par un chemin; vers le nord-est par le terrain appartenant à Jean-Marie Bernier; vers le sud-est par la route et vers le sud-ouest par le lot 539 du même cadastre; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet et avec un droit de passage en faveur de l'emprunteur, ses représentants légaux et ayants droit, à perpétuité, à pied ou autrement, pour leur permettre de communiquer par le chemin déjà existant à la nouvelle route située au sud-est de l'emplacement ci-dessus, par le terrain appartenant à Jean-Marie Bernier ou représentants et connu comme étant une partie du lot numéro cinq cent quarante (ptie 540) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis. »

La mise à prix est fixée à douze mille six cent dix-sept dollars et cinquante cents (12 617,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29152-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-004167-826
S. 200-18-000144-830

LA CAISSE POPULAIRE DES SYNDICATS NATIONAUX DE MONTRÉAL, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 1601, avenue de Lorimier en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre J.L. LUCIEN GAUVIN, demeurant et domicilié au 1600, Mont-Royal est, appartement 4, en les ville et district de Montréal, défendeur.

« Un morceau de terrain, situé dans la municipalité de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent six (106 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec; de figure irrégulière, cette partie de terrain est bornée au sud-ouest par une partie du lot 106 appartenant à dame Enez Pierson-Rochette ou représentants, au nord-est par une partie du même lot appartenant à monsieur Mathias Gaudreau et au sud-est par une partie du même lot (106) étant le chemin Laval, Voirie provinciale; mesurant, mesures anglaises, cent dix pieds (110 pi) au sud-ouest, cent pieds (100 pi) au nord-ouest, cent trente pieds (130 pi) au nord-est et quatre-vingt-quinze pieds et quatre-vingt-douze centièmes (95,92 pi) au sud-est; contenant en superficie onze mille quatre cent quarante-sept pieds carrés (11,447 pi²). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 63, traverse Laval, Lac-Beauport. »

La mise à prix est fixée à mille deux cent soixante-huit dollars et quarante cents (1 268,40 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29146-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005636-829
S. 200-18-000140-838

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DOSQUET, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Dosquet, comté de Lotbinière, QC, demanderesse, contre JEAN-GUY PAQUET, 22, rue Boisjoli, appartement 4, Saint-Romuald, QC, défendeur.

« Un terrain de forme irrégulière situé dans le village de Dosquet, au nord de la rue Ratté, de forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-quatre pieds de largeur au sud le long de la rue Ratté, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds du côté ouest et de cent cinq pieds du côté nord-est et la largeur à l'extrémité de la profondeur étant de cent trente-huit pieds, le tout plus ou moins, mesures anglaises, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent cinquante-six (ptie 456) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Flavien et ce terrain étant borné comme suit: au sud par la rue Ratté, au nord-est par la rue de l'Église, à l'ouest par un terrain appartenant à Odilon Croteau et au nord par un terrain appartenant à la Commission scolaire Lotbinière, le tout avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à neuf mille huit cent douze dollars et cinquante cents (9 812,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, le DIX-HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29147-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005722-827
S. 200-18-000170-835

CAISSE POPULAIRE LAURIER, corporation légalement régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2600, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre JACQUES LANDRY, domicilié et résidant au 1431, des Pionniers, Saint-Nicolas, défendeur.

« Un emplacement formé des lots numéros cent quatre-vingt-cinq (185), cent quatre-vingt-six (186), la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent-quatre-vingt-sept (187-1), la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent quatre-vingt-sept (187-2), la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cent quatre-vingt-huit (188-2) et la subdivision numéro un du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (189-1) tous du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, ville de Saint-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis. Cet emplacement est borné vers le nord-est par les lots numéros 184, 190 et une partie du lot 184-1; vers le sud-est par la rue des Lilas et le lot 190; vers l'est par le lot 190; vers le sud-ouest par la rue de l'Entente et les lots 188 et 189; vers le nord-ouest par les lots 188 et 189; vers le nord par la rue des Pionniers; il mesure cent vingt-cinq pieds et trois dixièmes (125,3 pi) et quarante-huit pieds et quatre dixièmes (48,4 pi) vers le nord-est; soixante-seize pieds (76,0 pi) et quatre-vingt-dix-neuf pieds et huit dixièmes (99,8 pi) vers le sud-est; dix-sept pieds et trois dixièmes (17,3 pi) vers l'est; respectivement cinquante-cinq pieds (55,0 pi), trente-quatre pieds (34,0 pi), cinquante-six pieds et trois dixièmes (56,3 pi) et quatre-vingt-dix pieds et huit dixièmes (90,8 pi) dans ses lignes sud-ouest; quarante-quatre pieds (44,0 pi) et neuf pieds et cinq dixièmes (9,5 pi) vers le nord-ouest et cent soixante-dix pieds et sept dixièmes (170,7 pi) vers le nord sur la rue des Pionniers. Cet emplacement contient une superficie totale de vingt-six mille trente-deux pieds carrés (26,032 pi^2), le tout mesures anglaises. Le tout tel que décrit au certificat de localisation préparé par

Jules-A. Lafleur, arpenteur-géomètre, en date du 30 décembre 1979. Avec les bâtisses dessus construites, portant les numéros d'immeuble 1423, 1423-A, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433 et 1435, rue des Pionniers, Saint-Nicolas, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante-trois dollars et quatre-vingt-dix cents (92 253,90 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 28 avril 1983.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT-DEUXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29153-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001766-836
C.P.Q. 200-02-010174-821
S. 200-18-000162-832

BENOIT FERLAND CONSTRUCTION INC., corporation légale ayant son siège social au 8540, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, demanderesse, contre DOMAINE DE LA CÔTE ST-FERRÉOL INC., corporation légale ayant son siège social au 4271, avenue Royale, Saint-Ferréol-les-Neiges, comté de Charlevoix, défenderesse.

« Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire numéro trois cent vingt-quatre (324-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Féréol, division d'enregistrement de Montmorency, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à trente-huit mille trois cent cinquante et un dollars et vingt-cinq cents (38 351,25 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, le VINGT ET UNIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29154-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001596-837
C.P.Q. 200-02-006090-825
S. 200-18-000153-831

CORPORATION MUNICIPALE DE LAC-ST-CHARLES, corporation légalement constituée, sise au 510, Delage ouest, Lac-Saint-Charles, district de Québec, demanderesse, contre J. RAPHAËL LARA, domiciliée et résidant au 38, rue Sainte-Angèle, appartement 16, Québec, district de Québec, défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de Lac-Saint-Charles, formant partie du lot connu et désigné sous le numéro (ptie 976) neuf cent soixante-seize sur le plan et dans le livre de renvoi du cadastre pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, mesurant cent dix pieds de largeur en front sur le lac sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, dans la ligne nord, et se terminant en pointe à la ligne sud, mesures anglaises, borné au nord par le résidu du terrain du vendeur, au sud-ouest par le chemin de sortie, au nord-est par le lac, au sud par le chemin de la Sortie, la limite nord de cet emplacement étant à environ cent douze pieds de la ligne de division entre les lots 976 et 977. »

La mise à prix est fixée à quatre cent sept dollars et cinquante cents (407,50 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29155-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001595-839
C.P.Q. 200-02-006088-829
S. 200-18-000152-833

CORPORATION MUNICIPALE DE LAC ST-CHARLES, sise au 510, Delage ouest, Lac-Saint-Charles, district de Québec, demanderesse, contre DENYS VERRET, domicilié et résidant au 301, rue Delage, local 305, Beauport, district de Québec, défendeur.

« La subdivision quatre-vingt-six du lot originaire numéro mille trois cent un (1301-86) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

La subdivision quatre-vingt-sept du lot originaire numéro mille trois cent un (1301-87) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. »

La mise à prix est fixée à six cent vingt dollars (620,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29148-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-005755-827
S. 200-18-000147-833

MENUISERIE D. POULIOT INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau au 927, rue Drolet, Québec, demanderesse, contre PLUREEL INC., corps politique et incorporé, ayant un bureau au 342, Saint-Cyrille ouest, Québec, défenderesse.

« *a)* Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille deux cent soixante-dix (1270-ptie) du cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier en la ville de Québec, borné au nord par le résidu du lot 1270, à l'ouest par le résidu du lot 1270, au sud par le lot 1276-B, ladite partie apparaissant délimitée par les lettres A, B, C, D, E, F et G sur le plan annexé à l'acte de vente par monsieur Édouard Gaboury à la compagnie of Canada Ltd., suivant acte reçu devant R. Meredith, notaire, le 23 mai 1914, et dont copie fut enregistrée à Québec, le 23 mai 1914, sous le numéro 148704, mesurant à la ligne sud (A-B) neuf pieds et neuf pouces 9 pi 9 po), à la ligne C-B deux pieds (2 pi), à la ligne ouest B-C trente-huit pieds (38 pi), à la ligne D-E trente et un pieds (31 pi), à la ligne nord E-F dix-sept pieds (17 pi), à la ligne F-G dix pieds et deux pouces (10 pi 2 po), à la ligne est G-A soixante pieds et deux pouces (60 pi 2 po).

b) Une autre partie du lot mille deux cent soixante-dix (1270 ptie) du susdit cadastre, mesurant huit pieds (8 pi) par soixante-neuf pieds (69 pi), bornée au nord par la rue Saint-Vallier, au sud par partie du lot 1270, à l'est par le lot 1275 et à l'ouest par partie du lot 1270.

c) La subdivision A du lot originaire numéro mille deux cent soixante-douze (1272A) du cadastre susdit;

d) Le lot mille deux cent soixante-treize (1273) du susdit cadastre;

e) La subdivision B du lot originaire numéro mille deux cent soixante-quatorze (1274B) du cadastre susdit,

f) Le lot numéro mille deux cent soixante-quinze (1275) du susdit cadastre;

g) La subdivision A du lot originaire numéro mille deux cent soixante-seize (1276A) du susdit cadastre;

h) La subdivision B du lot originaire mille deux cent soixante-seize (1276B) du susdit cadastre.

Tel que le tout est actuellement avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 65, rue Saint-Vallier est, Québec. »

La mise à prix est fixée à vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars (29 795,00 $), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, bureau 302, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
CHARLOTTE BERGERON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 4 juin 1983. 29156-o

Roberval

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 160-05-000389-826
S. 155-18-000009-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er octobre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., B-1, art. 100), ayant un bureau au 1201, boulevard Wallberg, Dolbeau, district de Roberval, partie demanderesse, et GÉRARD LAMOTHE, domicilié et résidant au 1740, des Peupliers, Dolbeau, MEUBLES G. LAMOTHE & FILS LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1760, des Peupliers, Dolbeau, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval, mis en cause.

a) Un emplacement situé en la ville de Dolbeau, mesurant vingt-cinq mètres et quatre-vingt-onze centièmes (25,91 m) équivalant à quatre-vingt-cinq pieds anglais (85 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de vingt-huit mètres et soixante-cinq centièmes (28,65 m) équivalant à quatre-vingt-quatorze pieds anglais (94 pi), connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quarante (ptie lot 40) du Seizième Rang (rg 16) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, borné comme suit: vers le nord-ouest, au terrain occupé par Gilles Roy ou ayants droit; vers le nord-est et sud-ouest, au terrain d'Eugène Larochelle ou ayants droit; et enfin, vers le sud, à une rue projetée.

b) Un terrain situé en la ville de Dolbeau, mesurant vingt-deux mètres et quatre-vingt-six centièmes (22,86 m) équivalant à soixante-quinze pieds anglais (75 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) équivalant à cent pieds anglais (100 pi), connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quarante (ptie lot no 40) du Seizième Rang (rg 16) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Parent, borné comme suit: vers le nord-ouest au chemin public maintenant connu comme étant la Deuxième Avenue, ville de Dolbeau, vers le nord-est à une rue projetée de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) équivalant à soixante pieds anglais (60 pi) de largeur, vers le sud-est et sud-ouest, au résidu dudit lot appartenant à Eugène Larochelle ou ayants droit. La ligne nord-est du susdit emplacement étant située à une distance mesurée le long de la Deuxième Avenue de dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m) équivalant à soixante pieds anglais (60 pi) de la ligne sud-ouest du terrain d'Yvon Villeneuve ou ayants droit.

Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec toutes ses appartenances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 389,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,08.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Lac-Saint-Jean-Ouest, 1221, boulevard Saint-Dominique, Roberval, district de Roberval, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 17 mai 1983. 29074-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No 150-05-001171-828
S. 155-18-000011-837

SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 419, rue Collard ouest, Alma, district de Roberval, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES GAGNON & LESSARD INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 582, boulevard Saint-Joseph, Roberval, district de Roberval, par-

tie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-Saint-Jean-Ouest, ayant son bureau principal au 1221, boulevard Saint-Dominique, Roberval, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Roberval, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, se composant de:

a) Le lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent vingt-neuf (229) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Roberval;

Sauf cependant à en distraire un emplacement de figure irrégulière, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) en front, dans sa ligne est, cinquante et un pieds (51 pi) dans sa ligne sud, quarante-six pieds (46 pi) dans sa ligne sud-ouest, en arrière, et quatre-vingt-deux pieds (82 pi) dans sa ligne nord-ouest, faisant partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) du cadastre officiel du village de Roberval, et borné comme suit: en front, vers l'est, à la rue Notre-Dame; vers le nord-ouest au lot numéro deux cent vingt-sept (Héliodore Lalancette); vers le sud-ouest et vers le sud au résidu dudit lot numéro deux cent vingt-neuf (Louis-Gilles Gagnon et Maurice Lessard ou représentants);

b) Le droit de jouissance, à perpétuité, du lot de terre connu et désigné sous le numéro deux cent trente (230) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Roberval, réservé dans un acte de vente consenti par feu Georges-P. Marcotte à Saguenay Transmission Company Limited et passé devant Errol Lindsay, notaire, le cinq mars mil neuf cent vingt-neuf, sous le no 12195 de ses minutes, et enregistré à Roberval, sous le no 27462, mais aux risques et périls des usagers et sans entraver en aucune manière le droit de propriété de Saguenay Transmission Company Limited.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 27 750,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,01.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest, 1221, boulevard Saint-Joseph, Roberval, district de Roberval, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
GÉRALD TAILLON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 17 mai 1983. 29075-o

Saguenay

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saguenay
Nos 240-05-000211-82
240-18-000222-830

LA CAISSE POPULAIRE DE ST-FIDÈLE, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social à Saint-Fidèle, comté de Charlevoix, district de Saguenay, demanderesse, contre ANDRÉ TREMBLAY, commerçant, domicilié et résidant au 395, rang Saint-Paul, Saint-Fidèle, comté de Charlevoix, district de Saguenay, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Charlevoix no 1 à La Malbaie, 237, rue Saint-Étienne, La Malbaie, mis en cause.

« Un emplacement sis en la paroisse de Saint-Fidèle, étant et composant partie du lot numéro deux cent cinquante-six (ptie 256) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, seigneurie de Mount Murray, et mesurant au nord-ouest cent pieds (100 pi) et borné par le chemin public; au nord-est trois cents pieds (300 pi) et borné par la ligne de division du lot 256 et 255, propriété de M. Georges Lapointe ou représentants; au sud-est cent pieds (100 pi) et borné par la propriété de Vincent Nadeau ou représentants; au sud-ouest trois cents pieds (300 pi) et borné par partie du lot 256 propriété restant au vendeur.

Un immeuble connu et désigné comme étant et composant une partie du lot numéro deux cent dix-sept (ptie 217) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, seigneurie de Mount Murray, et mesurant au sud-est un arpent et quart (1 ¼ arp) et borné par la ligne de division du lot 216 et 217; au sud-ouest, vingt-deux arpents (22 arp) et borné par la ligne de division du lot numéro 219 et 217 pour partie et par la route Saint-Paul pour l'autre partie; au nord-ouest un arpent et quart (1 ¼ arp) et borné par partie du lot 217, restant propriété de Dollar Bhérer; au nord-est vingt-deux arpents (22 arp) et borné par la ligne de division du lot numéro 217 et 215.

Un certain lopin de terre sis en la paroisse de Saint-Fidèle, rang Saint-Paul, étant et composant partie du lot numéro deux cent cinquante-cinq (ptie 255) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Fidèle, et mesurant au nord-ouest cinquante pieds (50 pi) et borné par le chemin public; au nord-est cinquante pieds (50 pi) et borné par partie du lot 255, restant la propriété des vendeurs; au sud-est cinquante pieds (50 pi) et borné par partie du lot 255, restant la propriété des vendeurs;

au sud-ouest cinquante pieds (50 pi) et borné par la ligne de division du lot 256 et 255.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec toute servitude active ou passive, apparente ou occulte pouvant grever ou bénéficier ledit immeuble.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 9 977,50 $ compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1 à La Malbaie, 237, rue Nairn, La Malbaie, le QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif,
PIERRE GAUDREAULT, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
La Malbaie, le 17 mai 1983. 29076-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-7640-818 (Bref noté 470-02-000211-77)

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constitué, ayant un bureau à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre ANDRÉ CHOINIÈRE, domicilié au 36, rue Brassard, Magog, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Partie indivise d'un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-six du lot originaire numéro mille cinq cent quatre-vingt-dix (1590-136) pour la ville de Magog, division d'enregistrement de Stanstead, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 5 600,00 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead, QC, le MARDI CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 16 mai 1983. 29077-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015067-828

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOMPTION, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 620, rue Notre-Dame, Repentigny, district de Joliette, partie demanderesse, contre ANDRÉ LEMELIN, ayant élu domicile au bureau du protonotaire, palais de justice à Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Un emplacement situé à Sherbrooke, comprenant un lot de terre connu et désigné comme étant le numéro 193 de la subdivision du lot originaire 1444 (1444-193) des livres et renvois officiels pour le quartier Sud, cité de Sherbrooke, division d'enregistrement de Sherbrooke, avec bâtisse dessus construite et dépendances portant le numéro 471, rue Wellington sud, Sherbrooke; sujet aux servitudes enregistrées à la division d'enregistrement de Sherbrooke sous les numéros 134582 et 134678 sans garantie quant aux mesures. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 7 454,90 $.

Pour être vendu au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 16 mai 1983. 29078-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002030-839

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 1, complexe Desjardins, C.P. 34, Montréal, dit district, partie demanderesse, contre LES INVESTISSEMENTS OPTICLAIR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 465, rue Victoria, Saint-Lambert, district de Longueuil, et son bureau principal au 340, rue Boucherville, Sherbrooke, partie défenderesse, et FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal, mise en cause.

« Un immeuble situé en la cité de Sherbrooke, désigné comme étant la subdivision numéro six du lot originaire numéro cent cinquante (150-6) au cadastre du canton d'Orford. Avec toutes bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 340, rue Boucherville, cité de Sherbrooke. Sauf et à distraire: partie dudit lot vendue à Sa Majesté pour le ministère des Transports par acte passé devant Louis Lagassé, notaire, le 13 mai 1980, enregistré à Sherbrooke sous le numéro 266578 et décrite comme suit: cette partie de la subdivision six du lot originaire numéro cent cinquante (150-ptie 6) du rang Quatre du canton d'Orford, de figure irrégulière, est bornée et décrite comme suit: au nord par une partie du lot 150 non subdivisée (boulevard Portland), mesurant le long de cette limite vingt pieds (20 pi); à l'est par une partie du lot 150 non subdivisée (autoroute 410), mesurant le long de cette limite deux cent cinquante pieds (250 pi); au sud par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite vingt pieds (20 pi) et à l'ouest par une autre partie dudit lot, mesurant le long de cette limite deux cent cinquante pieds et trente-sept centièmes (250,37 pi), ayant une superficie de cinq mille quatre pieds carrés ou cent trente-six millièmes d'arpent carré (5 004 pi² ou 0,136 arp²). Le tout tel qu'il appert d'une description technique et d'un plan préparés par Camille Robitaille, a.-g., le 20 avril 1978. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et en particulier: sujet ledit immeuble à une servitude réelle et perpétuelle de non-accès sur une ligne du lot ou toute partie dudit lot 150-6, rang Quatre du canton d'Orford, ci-après appelé le fonds servant et situé au sud de la ligne indiquée par les points 28A, 28B, à l'ouest de la ligne indiquée par les points 28A, 29A, sur un plan de Camille Robitaille, a.-g. Cette servitude est constituée à titre de servitude réelle et perpétuelle de non-accès à l'autoroute 410 (partie du lot 150 n.s.) et aux voies de raccordement (fonds dominant) avec interdiction de pratiquer toutes ouvertures dans la clôture le long du chemin. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 120 821,45 $.

Pour être vendu au bureau du shérif, édifice du bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MERCREDI SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 16 mai 1983. 29079-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000356-82

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, ayant son siège social en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre REVÊTEMENTS PROFILEX INC., ayant un bureau au 1812, rue Victoire, Chomedey, Laval, district de Montréal,.

« Un emplacement situé sur le côté sud-ouest du rang Fleury (sans désignation cadastrale), municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, partie Sud, étant une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (ptie 181) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jude, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le rang Fleury (sans désignation cadastrale), vers le sud-est et le sud-ouest par une autre partie du lot 181, vers le nord-ouest par le lot 183; mesurant cent soixante-deux pieds et vingt-cinq centièmes (162,25 pi), soit quarante-neuf mètres et quarante-cinq centièmes (49,45 m) vers le nord-est, quatre cents pieds (400,0 pi), soit cent vingt et un mètres et quatre-vingt-dix centièmes (121,90 m) vers le sud-est, cent trente-cinq pieds (135,0 pi), soit quarante et un mètre et quinze centièmes (41,15 m) vers le sud-ouest, quatre cent quatre-vingt-dix pieds (490,0 pi), soit cent quarante-neuf mètres et trente-cinq centièmes (149,35 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie soixante mille soixante-quinze pieds carrés (60 075,0 pi²), soit cinq mille cinq cent quatre-vingt-un mètres carrés et un dixièmes (5 581,1 m²). Avec bâtisse y érigée portant le numéro d'immeuble 455, rang Fleury, municipalité de la paroisse de Saint-Bernard, partie Sud.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble et notamment une servitude en faveur de Shawinigan Water telle que créée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, sous le numéro 101341.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination; avec tous les biens meubles se trouvant à l'intérieur dudit immeuble et étant immeubles par nature ou par destination, selon le cas, et en particulier les biens et équipements suivants:

1. 4 matrices: 20º, 30º, 45º, 90º
2. 1 matrice d'étirage, modèle MF 150
3. 1 matrice d'étirage pour profil Vic 4023, modèle S-524
4. 1 matrice, modèle à nervure en V, modèle S-101277
5. 1 matrice d'étirage pour profil no 1 PX 3048, 3 po de profondeur
6. et 7. Voir le no 3 ci-dessus
8. 1 scie à ruban, modèle SK, Nº de série 888875
9. 1 machine à souder, Hobart, semi-auto. — 8RT 11319
10. 1 palan à chaîne électrique, ½ T.
11. 1 chariot élévateur Samson 3000
12. 1 fraise conique d'angle, Keetona — 2½ × 2 × ¼
13. 2 tables à convoyeur à grandes roues
14. 1 table à convoyeur à petites roues
15. 2 porte-matrice avec fixation à ressort (14 pi)
16. 1 matrice à border 150, 12F (12 pi)
17. 1 matrice à border (12 pi) pour 150,12F
18. 1 coupoir à air comprimé (4 pi) fixé à la table décrite au no 14
19. 1 pont roulant Gautry, 3 T.
20. 1 palan à chaîne électrique, 3 T.
21. 1 palan à chaîne manuel, 5 T.
22. 1 chariot élévateur hydraulique
23. 1 machine à souder Hobart (analogue au no 9)
24. 1 machine à profiler Samson, 48 po × 5, ½ hp
25. 1 machine à percer WH, modèle KTF-18, no de série 84090
26. 1 compresseur Leroy, modèle 112, no de série 759701. »

La mise à prix est fixée à la somme de 5 252,50 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc le JEUDI QUATORZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101 à Saint-Hyacinthe.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Saint-Hyacinthe, le 9 mai 1983. 29106-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003293-827

J.P. BERGEVIN INC., 8580, 8e Avenue à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre BOISERIE MAURIDOOR INC., 5825, boulevard Laurier à Saint-Hyacinthe, district de Saint-Hyacinthe, défenderesse.

Un immeuble composé de:

« *a)* Un emplacement situé en la ville de Saint-Hyacinthe, connu et désigné comme étant une partie du lot quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent huit (ptie 1108-90) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe. Borné au nord-est par les lots 1108-5 à 1108-15, au sud-est par le lot 1108-16, au sud-ouest par une partie du lot 1108 et au nord-ouest par le lot 1108-90-1; mesurant cinq cent quarante-trois pieds et six dixièmes (543,6 pi) vers le nord-est, trente-huit pieds et six dixièmes (38,6 pi) vers le sud-est, trente-deux pieds et six dixièmes (32,6 pi) vers le sud-est, vingt-quatre pieds et cinq dixièmes (24,5 pi) vers le sud-est, treize pieds et quatre dixièmes (13,4 pi) vers le sud-est, cinq cent trente pieds et trois dixièmes (530,3 pi) vers le sud-ouest et cent un pieds et trois dixièmes (101,3 pi) vers le nord-ouest; contenant en superficie cinquante-cinq mille cent un pieds carrés (55 101 pi²), mesures anglaises.

Tel que le tout se trouve présentement et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir:

1. Servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited, enregistrée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous les numéros 74625 et 74648.

2. Servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous le numéro 76611.

b) Un emplacement situé en la ville de Saint-Hyacinthe, ayant front sur le boulevard Laurier, connu et désigné comme étant le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro quatre-vingt-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cent huit (1108-90-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe. Borné au nord-est par les lots 1108-2 à 1108-4, au sud-est par une partie du lot 1108-90, au sud-ouest par une partie du lot 1108, au nord-ouest par le boulevard Laurier; mesurant deux cent quarante pieds et sept dixièmes (240,7 pi) au nord-est, cent un pieds et trois dixièmes (101,3 pi) au sud-est, deux cent soixante et un pieds et cinq dixièmes (261,5 pi) au sud-ouest, cent trois pieds et cinq dixièmes (103,5 pi) au nord-ouest, contenant en superficie vingt-cinq mille cinq cents pieds carrés (25 500 pi^2), mesures anglaises. Avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro 5825, boulevard Laurier, Saint-Hyacinthe.

Tel que le tout se trouve présentement et notamment sujet aux servitudes suivantes, savoir:

1. Servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited, enregistrée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous les numéros 74625 et 74648.

2. Servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée au bureau d'enregistrement de Saint-Hyacinthe sous les numéros 76611 et 182033.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction, et comprenant les machineries, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination, et plus particulièrement les biens meubles saisis avant jugement dans la cause portant le numéro 750-05-000797-828 des dossiers de la Cour supérieure du district de Saint-Hyacinthe, dans laquelle la Banque fédérale de développement est demanderesse et dont le bref de saisie-exécution a été noté. »

La mise à prix est fixée à la somme de 44 575,00 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Saint-Hyacinthe, 3100, boulevard Laframboise, local 101, Saint-Hyacinthe, le MARDI CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 24 mai 1983. 29142-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000751-825

LA CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL, ayant son siège social au 830, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre ANDRÉ BENOIT, résidant au 948, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, mis en cause.

Liste des biens nantis:
« 1 réfrigérateur de Métropolitain Régrigération Equipment Inc.
1 caisse enregistreuse de Roy Caisse Enr. Ltée, série 40469
1 laminoir de Hubbud Bakery Equipment, série W407S14G1
1 souffleuse à sac d'Oliver Mgd. Ltée, série 115074
1 trancheuse à pain d'Oliver Mfg. Ltée, série 47009
1 attacheuse d'International Packaging Corp.
1 mélangeur de Hobard Cie, série 99208212
1 mélangeur de Hobard Cie, série S-30-D
1 four à pain de Master Baker Cie, série B-10247
3 congélateurs
1 diviseur à pains
1 aspirateur de Black & Decker
1 machine à pizza, série EW-493
1 réfrigérateur (chambre froide)
1 tôleuse à pain français de Kemper, série 1001
1 « boiler à steam » de Volcano, série 66615
4 « racks à pains » (gros)
4 « racks à pains » (petits)
1 camion Ford 1979 de Yamaska Automobile Enr., série S14BHEB8276
1 camion G.M.C. 1976, (4x4) »

Désignation de l'immeuble:

« Un emplacement situé en la ville de Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, ayant front sur le côté nord-ouest de la rue Laurier, désigné au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, comme suit:

1. Une partie du lot originaire soixante-dix-huit (ptie 78) mesurant un pied et trente-neuf centièmes de pied (1,39 pi) dans sa ligne nord-ouest, onze pieds et cinquante et un centièmes de pied (11,51 pi) dans sa ligne nord-est, deux pieds et cinq centièmes de pied (2,05 pi) dans sa ligne sud-est et onze pieds et trente-huit centièmes de pied (11,38 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie vingt pieds carrés (20 pi²), mesures anglaises; bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro 87; au nord-est par une partie du lot originaire 78 appartenant à Florent Pigeon ou représentants, au sud-est par une partie du lot originaire 79 et au sud-ouest par une partie du lot originaire 86;

2. Une partie du lot originaire soixante-dix-neuf (ptie 79) mesurant vingt-deux pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (22,95 pi) dans sa première ligne sud-est, soixante-quatre pieds (64 pi) dans sa première ligne nord-ouest, trente-sept pieds et vingt-neuf centièmes de pied (37,29 pi) dans sa seconde ligne sud-est, cinquante-huit pieds et soixante-cinq centièmes de pied (58,65 pi) dans sa seconde ligne sud-ouest, soixante pieds et trente-sept centièmes de pied (60,37 pi) dans sa ligne nord-ouest et cent vingt pieds et soixante-quatre centièmes de pied (120,64 pi) dans sa ligne nord-est; contenant en superficie quatre mille neuf cent quarante-sept pieds carrés (4 947 pi²), mesures anglaises; bornée comme suit: en front dans sa première ligne sud-est par la rue Laurier, dans sa première ligne sud-ouest et dans sa seconde ligne sud-est, par une autre partie du même lot numéro 79 appartenant à Jacques Provost ou représentants, dans sa seconde ligne sud-ouest par une partie du lot numéro 80, dans sa ligne nord-ouest par la partie ci-après décrite du lot originaire 86 et par la partie ci-avant désignée du lot numéro 78 et au nord-est par une partie du même lot originaire numéro 78;

3. La partie sud-est du lot originaire quatre-vingt-six (ptie S.-E. 86) mesurant cinquante-huit pieds et trente-deux centièmes de pied (58,32 pi) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds et quatre-vingt-six centièmes de pied (35,86 pi) dans sa ligne sud-ouest, cinquante-huit pieds et cinq centièmes de pied (58,05 pi) dans sa ligne nord-ouest et trente-cinq pieds et soixante-huit centièmes de pied (35,68 pi) dans sa ligne nord-est; contenant en superficie deux mille quatre-vingt-sept pieds carrés (2 087 pi²), mesures anglaises; bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot originaire 79, au sud-ouest par une partie du lot originaire 85, au nord-ouest par le résidu nord-ouest dudit lot originaire 86 et au nord-est par une partie de chacun des lots originaires 78 et 87;

4. Une partie du lot originaire quatre-vingt-sept (ptie 87) mesurant quatre centièmes de pied (0,04 pi) dans sa ligne nord-ouest, vingt-quatre pieds et quarante-trois centièmes de pied (24,43 pi) dans sa ligne nord-est, un pied et trente-neuf centièmes de pied (1,39 pi) dans sa ligne sud-est et vingt-quatre pieds et trente-huit centièmes de pied (24,38 pi) dans sa ligne sud-ouest; contenant en superficie dix-sept pieds carrés (17 pi²), mesures anglaises; bornée comme suit: au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot originaire 87, au sud-est par la partie dudit lot originaire 78 ci-avant désignée et au sud-ouest par une partie du lot originaire 86.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujette ladite partie du lot originaire 79 à une servitude de droit de passage et à la servitude de droit de vue ainsi qu'à la servitude de canal d'égout en faveur du résidu dudit lot originaire 78, telles que créées par l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Verchères sous le numéro B-44479, et sujette également à la servitude active de droit de vue telle que créée par l'acte de cession enregistré au bureau de la division de Verchères sous le numéro 111681. »

La mise à prix est fixée à la somme de 10 692,00 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le JEUDI SEPTIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 24 mai 1983. 29143-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000732-825

LA CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 830, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, demanderesse, contre MARCEL RIOUX, domicilié au 1, rue de l'Église, Saint-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, mis en cause.

«Un immeuble situé à Beloeil, connu et désigné comme étant composé de:

a) la subdivision numéro deux (2) du lot originaire quarante et un (41-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, ayant une superficie de cinq mille trois cent dix-huit pieds carrés (5 318 pi²);

b) la subdivision numéro trois du lot originaire quarante et un (41-3) du susdit cadastre officiel de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, contenant en superficie cinq mille quatre cent un pieds carrés (5 401 pi²);

c) la reredivision numéro deux de la redivision numéro un de la subdivision numéro un du lot originaire quarante et un (41-1-1-2) du même cadastre, ayant une superficie de mille trois cent cinquante-huit pieds carrés (1 358 pi²).

Avec une maison y dessus érigée, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à la somme de 10 348,25 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, le MERCREDI SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 24 mai 1983. 29144-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-Hyacinthe
No 750-02-001286-828

CAISSE POPULAIRE SAINT-MATHIAS DE ROUVILLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 296, chemin des Patriotes, Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, partie demanderesse, contre LOUIS-PHILIPPE DUCHARME, résidant et domicilié au 15, rang Lareau, Mont-Saint-Grégoire, district d'Iberville, partie défenderesse.

« Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Pie, rang de la Presqu'île (rang Sud-Ouest de la branche est de la rivière Yamaska) étant toute la partie du lot huit cent soixante-quatre (ptie 864) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, avec bâtisses y érigées, renfermées dans les bornes suivantes: à un bout par le chemin public (conduisant à l'ancien pont de péage), à l'autre bout par les terres du rang de l'Espérance nord-est, d'un côté par un terrain appartenant à François L'Heureux ou représentants, et de l'autre côté par un terrain appartenant à Joseph Catudal ou représentants, tel immeuble contenant en superficie quatre-vingts arpents plus ou moins.

À distraire de tel immeuble:

a) la partie vendue par Alphonse Dufresne à Simon Bernard, suivant acte reçu devant J.R. Choquette, notaire, le 16 avril 1954, et enregistré sous le numéro 93182, telle partie mesurant trois arpents de largeur par vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, étant bornée en profondeur par les terres du rang de l'Espérance nord-est, en front, au nord-est, partie par le chemin du rang de la Presqu'île et partie par partie du lot 864 présentement décrite, d'un côté, au sud-est, par partie du lot 863 à Michel Bernard et de l'autre côté, au nord-ouest, par partie du lot 868 à Jean-Réal Denette et Denis Guilman respectivement;

b) la partie vendue par Alphonse Dufresne à la corporation municipale de la paroisse de Saint-Pie, suivant acte reçu devant J.R. Choquette, notaire, le 11 novembre 1955, et enregistré sous le numéro 95110, telle partie contenant 2 591,2 pieds anglais carrés ou 0,07 d'arpent carré, le tout en superficie en plus ou moins, et étant bornée, d'un côté, par le chemin public du rang de la Presqu'île et deux autres côtés par des parties du lot 864 présentement décrites, telle partie distraite ayant servi au redressement de la courbe du chemin public du rang de la Presqu'île.

c) la subdivision numéro deux du lot originaire numéro huit cent soixante-quatre (864-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Pie, appartenant à dame Germaine Archambault. »

Sujet ledit immeuble au droit d'usage et d'habitation en faveur de Germaine Archambault jusqu'à son décès.

La mise à prix est fixée à la somme de 7 581,80 $, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le MERCREDI VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME PAUL LA RUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 13 mai 1983. 29107-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-012007-808

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et un bureau au 1200, avenue McGill College, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN R. LEBRUN, résidant et domicilié au 2580, chemin du Golf, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six B (no 6B-5) dans le Deuxième Rang du canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne. Avec un immeuble dessus érigé, portant le numéro d'immeuble 2580, chemin du Golf, Sainte-Adèle, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 21 866,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mai 1983. 29098-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-032155-827

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre MARC-ANDRÉ BOIVIN, résidant et domicilié au 2553, Monty, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans le village de Val-David, dans le Onzième Rang (11e rg) du canton de Morin, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro trente et un (31-135) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts. Avec toutes les bâtisses dessus érigées, notamment celle portant le numéro 2553, Monty, Val-David. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement et avec et sujet à une servitude de vue et de passage telle que créée aux termes d'un acte de servitude par destination de père de famille reçue ce jour devant le notaire soussigné. »

La mise à prix est fixée à 2 473,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit à l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 17 mai 1983. 29081-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-035962-823

BANQUE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1155, boulevard Dorchester, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre HENRY BOIES, domicilié et résidant au 204, Tremblay, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans la concession Ouest de la rivière de Bellefeuille, comté de Terrebonne (TFwin Lake Development), connu et désigné sous le numéro deux cent deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent vingt-trois (no 623-202) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Avec un chalet dessus érigé, portant le numéro 1927, Lépine, Bellefeuille. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 1 457,88 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29080-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000897-821

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 845, rue Ouimet, Saint-Jovite, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LIONEL VEILLEUX, domicilié et résidant au 222, 8e Avenue, Deux-Montagnes, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard étant composé de subdivisions officielles numéros soixante-trois et soixante-quatre du lot originaire numéro neuf (9-63 et 9-64) dans le rang Sept (rg VII) au cadastre officiel du canton d'Howard, division d'enregistrement d'Argenteuil; avec bâtisse dessus construite et avec droit de passage tel que mentionné au titre d'acquisition de Lionel Veilleux, enregistré sous le numéro 111524. »

La mise à prix est fixée à 4 587,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, Béthanie, local 216, Lachute, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mai 1983. 29082-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-000465-827

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 276, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, partie demanderesse, contre T.G.T. CONSTRUCTION INC., PIERRE DUPUIS, résidant et domicilié au 36, Vieux-Chemin, Oka, Saint-Eustache, district de Terrebonne, et LÉOPOLD BISSONNETTE, résidant et domicilié au 412, Chicot sud, Saint-Eustache, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatorze (514-22) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache. Avec dessus érigée une bâtisse portant les numéros 70 à 76 de la rue Grignon, Saint-Eustache. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

La mise à prix est fixée à 88 230,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 mai 1983. 29083-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001884-828

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre NORMAND BONAFANT, domicilié et résidant au 238, rue Saint-Antoine, Saint-Jérôme, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant composé de:

1. Le lot numéro vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre A (no 284A-25) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; de figure trapézoïdale, borné vers le nord par le lot no 284A-24, vers l'est par le lot no 284A-31 (rue Saint-Antoine), vers le sud par le lot 284A-26 et vers l'ouest par les lots nos 284A-16 et 284A-17; mesurant dans sa ligne nord cent dix pieds et vingt et un centièmes de pied (110,21 pi), dans sa ligne sud cent quatorze pieds et quatre centièmes de pied (114,04 pi), en largeur normale quarante-deux pieds et soixante-cinq centièmes de pied (42,65 pi), ayant une superficie de quatre mille sept cent soixante-dix-neuf pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (4 779,5 pi²), mesures anglaises.

2. Le lot numéro vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-quatre A (no 284A-26) des plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; de figure trapézoïdale, borné vers le nord par le lot no 284A-25, vers l'est par le lot 284A-31 (rue Saint-Antoine), vers le sud par le lot no 284A-27, vers l'ouest par les lots nos 284A-15 et 284A-16; mesurant dans sa ligne nord cent quatorze pieds et quatre centièmes de pied (114,04 pi), dans sa ligne sud cent dix-sept pieds et soixante-sept centièmes de pied (117,67 pi), en largeur normale quarante pieds et cinq dixièmes de pied (40,5 pi), ayant une superficie de quatre mille six cent quatre-vingt-neuf pieds carrés et huit dixièmes de pied carré (4 689,8 pi²), mesures anglaises.

Avec un garage y érigé portant le numéro d'immeuble 238, rue Saint-Antoine, Saint-Jérôme.

Cependant, selon le plan et livre de renvoi déposé au bureau d'enregistrement de Terrebonne, les mesures des deux lots ci-haut mentionnés ont été inscrites en mesures françaises et en conséquence selon le plan et livre de renvoi.

1. Le lot no 284A-25 aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme mesure dans sa ligne nord cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (103,5 pi), dans sa ligne sud cent sept pieds (107,0 pi), en largeur normale quarante pieds (40,0 pi); ayant une superficie de quatre mille deux cent huit pieds carrés (4 208 pi²), mesures françaises.

2. Le lot no 284A-26 aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme mesure dans sa ligne nord cent sept pieds (107,0 pi), dans sa ligne sud cent dix pieds et cinq dixièmes de pied (110,5 pi), en largeur normale trente-huit pieds (38,0 pi), ayant une superficie de quatre mille cent vingt-neuf pieds carrés (4 129,0 pi²), mesures françaises.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 11 324,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mai 1983. 29084-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008360-826
Et bref noté 500-05-005335-821

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, partie demanderesse, contre NORMAND TURGEON, résidant et domicilié au 3358, montée d'Argenteuil, Saint-Adolphe-d'Howard, QC, partie défenderesse.

Un certain emplacement faisant face à une rue (lot numéro 17-80-1, rg IX) dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, province de Québec, formant une figure irrégulière et composé de la façon suivante:

a) Par un lot portant numéro trois cent deux de la subdivision du lot original numéro seize, rang Neuf (16-302, rg IX) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard, comté d'Argenteuil. Ladite propriété est formée d'une figure irrégulière et mesure deux cents pieds (200 pi) de largeur vers l'ouest, deux cent soixante-neuf pieds et deux dixièmes d'un pied (269,2 pi) de largeur vers l'est, deux cent cinq pieds et trois dixièmes d'un pied (205,3 pi) de profondeur vers le sud et cent soixante dix-sept pieds et cinq dixièmes d'un pied (177,5 pi) de profondeur vers l'est, formant une ligne

de division composée de deux segments. La propriété ci-après décrite et ci-après hypothéquée contient une superficie totale de quarante-deux mille sept cent soixante-seize pieds carrés (42 776 pi²), le tout est en mesures anglaises plus ou moins.

b) Une partie du lot numéro quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot originaire numéro seize, rang Neuf (16-195, rg IX) dudit cadastre; étant de figure irrégulière et mesurant deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) en largeur au nord-est, deux cent cinquante-sept pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes d'un pied (257,94 pi) de profondeur au nord, étant une ligne composée de deux segments, et cent vingt pieds (120 pi) vers le sud-ouest et borné: au nord par le lot numéro 16-265, rang IX dudit cadastre, au nord-ouest par le lot numéro 16-302, rang IX dudit cadastre ci-après décrit sous le paragraphe *a)*, au sud-est par la partie du lot originaire numéro 16, rang IX (lac) dudit cadastre, à l'est et sud-est par une autre partie dudit lot originaire numéro 16, rang IX (ruisseau), au sud-ouest par une partie du lot numéro 17-80, rang IX dudit cadastre et à l'ouest par une partie au lot numéro 160195 dudit cadastre. Ladite propriété contient une superficie totale de cinquante mille vingt pieds carrés (50 020 pi²), le tout en mesures anglaises plus ou moins.

c) Une partie du lot numéro quatre-vingt de la subdivision du lot originaire numéro dix-sept, rang Neuf (17-80, rg IX) dudit cadastre; étant une figure irrégulière et mesurant cent vingt pieds (120 pi) en largeur à l'arrière vers le nord-est, trois cent soixante-cinq pieds et quatre-vingt-onze centièmes d'un pied (365,91 pi) de profondeur vers le nord, soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur allant vers le nord-ouest, cent quarante-quatre pieds (144 pi) de largeur vers le sud-ouest, soixante-sept pieds (67 pi) vers le sud, seize pieds et quinze centièmes d'un pied (16,15 pi) vers le sud par une ligne sud-ouest, cent quarante et un pieds (141 pi) de profondeur vers le sud et quinze pieds (15 pi) allant vers le sud le long de la ligne sud-ouest; et étant borné: au nord par une autre partie du lot numéro 17-80, rang IX dudit cadastre, au nord-est par une partie du lot numéro 16-195, rang IX dudit cadastre, au sud-est par une partie de lot originaire numéro 17, rang IX (ruisseau) dudit cadastre, à l'ouest et au sud par le lot numéro 17-82, rang IX, au sud-ouest par le lot numéro 17-64, rang IX dudit cadastre, au sud-est par le lot portant les numéros 17-64 et 17-65 dudit cadastre, au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 17, rang IX (ruisseau) dudit cadastre et au nord-ouest par le lot numéro 17-80-1 (rue). Ladite propriété contient une superficie totale de cinquante-trois mille deux cents pieds carrés (53 200 pi²), le tout en mesures anglaises plus ou moins.

d) Une autre partie du lot numéro cent quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot originaire numéro seize, rang Neuf (16-195, rg IX) dudit cadastre; étant de figure triangulaire, et mesurant cent vingt pieds et quatre-vingt-quatre centièmes d'un pied (120,84 pi), soixante-dix-sept pieds et quarante-six centièmes d'un pied (77,46 pi) vers le nord et soixante-quinze pieds (75 pi) vers l'est; et étant borné: à l'ouest par la portion du lot numéro 17-80, rang IX dudit cadastre ci-après décrit immédiatement sous le paragraphe *e)*, au nord et à l'est par d'autres portions dudit lot originaire numéro 16-195, rang IX, tel qu'aux plan et livre de renvoi officiels. Ledit immeuble contient une superficie totale de deux mille huit cent huit pieds carrés (2 808 pi²), le tout étant en mesures anglaises plus ou moins.

e) Une autre portion du lot numéro quatre-vingt de la subdivision du lot originaire dix-sept, rang Neuf (17-80, rg IX) dudit cadastre; étant de figure irrégulière et mesurant soixante-sept pieds (67 pi) de largeur vers l'ouest, cent trente-huit pieds et vingt-cinq centièmes d'un pied (138,25 pi) vers le nord, deux cent vingt pieds (220 pi) vers le sud et cent vingt pieds et quatre-vingt-quatre centièmes d'un pied (120,84 pi) vers l'est; étant borné: à l'ouest, au nord et au sud par d'autres portions du lot originaire numéro 17-80, rang IX et à l'est par la portion du lot numéro 16-195, rang IX, immédiatement ci-après décrit sous le paragraphe *d)* des plan et livre de renvoi officiels. Ladite portion du lot numéro 17-80, rang IX, immédiatement ci-après décrite contient une superficie totale de douze mille deux cent vingt-sept pieds carrés (12 227 pi²), le tout en mesures anglaises plus ou moins.

Les portions du lot ci-après décrites et ci-après hypothéquées sont démontrées par les plans et descriptions techniques préparés par André Gamache, arpenteur-géomètre de la province de Québec, le quinzième jour de juin mil neuf cent soixante-quinze, sous le numéro 19394, le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent soixante-quinze, sous le numéro 15130-106; lesquels plans et descriptions techniques demeurent annexés à un contrat d'hypothèque dûment enregistré au bureau d'enregistrement pour la division d'Argenteuil sous le numéro 179341.

À être retranché dudit immeuble, à savoir:

a) Une portion de terrain de figure irrégulière, mesurant trente-sept pieds et soixante et un centièmes d'un pied (37,61 pi) au nord, vingt-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes d'un pied (27,77 pi) vers l'est, trente-sept pieds et trente-cinq centièmes d'un pied (37,35 pi) vers le sud, vingt pieds et soixante-neuf centièmes d'un pied (20,69 pi) vers l'ouest; et étant connue et désignée comme étant une portion de la subdivision portant numéro quatre-vingt du lot originai-

re numéro dix-sept, rang neuf (17-80, rg IX) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard, comté d'Argenteuil; cette portion du lot ci-après décrite est démontrée par un plan et description technique préparés par André Gamache, arpenteur-géomètre de la province de Québec, le dix-neuvième jour d'avril mil neuf cent soixante-dix-sept, sous le numéro 24074-1; étant borné: au nord, à l'est, au sud et à l'ouest par une portion du lot 17-80. Le coin nord-ouest de la propriété est situé à une distance de quatre-vingt-quatorze pieds et quatre-vingt-onze centièmes d'un pied (94,91 pi) à l'ouest au long de sa ligne nord, à l'intersection de la portion du lot 17-80 et du lot 17-80-1 (rue), qui est le point A. Ledit point A est situé à une distance de cent quatre-vingt-neuf pieds au nord du point B, lequel point B est situé à une distance de vingt-six pieds (26 pi) au nord du point C, qui forme l'intersection de la rue 16-194-1 et de la rue 17-80-1 et formant ainsi la ligne de division des lots 16-113 et 17-ptie-80, tel qu'il appert aux plan et livre de renvoi officiels.

b) Une partie de terrain mesurant six pieds (6 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud par une profondeur de vingt-quatre pieds et soixante-dix-sept centièmes d'un pied (24,77 pi) dans ses lignes est et ouest formant partie du lot numéro quatre-vingt de la subdivision du lot originaire numéro dix-sept, rang Neuf (17-80, rg IX) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Howard, comté d'Argenteuil; tel que démontré en rouge sur la copie du plan préparé par André Gamache, arpenteur-géomètre, le dix-neuvième jour du mois d'avril mil neuf cent soixante-dix-sept, sous son numéro 24074-1; lequel plan demeure annexé à un acte de vente dûment enregistré au bureau d'enregistrement pour la division d'Argenteuil sous le numéro 170510. Ladite propriété est bornée: au nord, à l'est et au sud par autres parties dudit lot numéro 17-80, rang IX, dudit cadastre étant la propriété des emprunteurs et est bornée à l'ouest et complètement contiguë à cette portion dudit lot numéro 17-80, rang IX, qui a été acheté par Robert Lortie desdits emprunteurs suivant les termes d'un acte de vente reçu devant le notaire soussigné, le treizième jour du mois de mai mil neuf cent soixante-dix-sept et dûment enregistré au bureau d'enregistrement pour la division d'Argenteuil sous le numéro 170510. Le coin nord-ouest de la propriété ci-haut décrit et hypothéqué est situé à une distance de cent vingt-six pieds et cinquante-deux centièmes d'un pied (126,52 pi) vers l'ouest le long de la prolongation de ladite ligne nord et ladite propriété de l'intersection de ladite ligne nord dudit lot numéro 17-80, rang IX, avec lot numéro 17-80-1, rang IX (rue), lequel est montré sur ledit plan ci-dessus mentionné sous le point A. Ledit point A est situé à une distance de cent quatre-vingt-neuf pieds (189 pi) vers le nord d'un point B est situé à une distance de vingt-six pieds (26 pi) vers le nord d'un point C indiqué sur ledit plan; le dernier point C étant le point d'intersection du lot 16-194-1, rang IX (rue) et ledit lot numéro 17-80-1, rang IX (rue) et est aussi une ligne de division entre le lot numéro 16-113, rang IX et ledit lot numéro 17-80, rang IX.

Toutes les mesures ci-haut mentionnées sont des mesures anglaises et plus ou moins.

La mise à prix est fixée à 17 444,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, C.P. 337, Lachute, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mai 1983. 29099-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001364-821

CAISSE POPULAIRE DE ST-SAUVEUR-DES-MONTS, corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 218, rue Principale, Saint-Sauveur-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ROLAND LUCIEN PERREAULT et DAME YOLANDE LAJEUNEUSSE PERREAULT, tous deux résidant au 10710, rue Péloquin, Ahuntsic, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans le canton de Morin, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-cinq dans le Quatrième Rang (ptie 25, rg IV) au cadastre officiel du canton de Morin, division d'enregistrement d'Argenteuil; borné ledit emplacement, vers le nord-est par le lot no 24, comté de Terrebonne; vers le sud-est par parties du lot no 25, rang IV, propriété de Frank Weeks ou représentants; vers le sud-ouest par partie du lot no 25, rang IV, la propriété de dame Wanda Ananiecka, par acte enregistré sous le no 83913; vers le nord-ouest par une autre partie du lot no 25 la propriété de F. Papouschek par acte enregistré sous le no 84727. Mesurant ledit emplacement deux cent trente-quatre pieds et sept dixièmes de pied (234,7 pi) dans une ligne nord-est, quatre cent neuf pieds et six dixièmes de pied (409,6 pi) dans une

autre ligne nord-est, cent quarante-neuf pieds et huit dixièmes de pied (149,8 pi) dans une autre ligne nord-est, deux cent cinquante-quatre pieds et sept dixièmes de pied (254,7 pi) dans une autre ligne nord-est, deux cent cinquante pieds (250 pi) dans sa ligne sud-est, mille trente pieds et huit dixièmes de pied (1 030,8 pi) dans sa ligne sud-ouest, deux cent cinquante pieds (250 pi) dans sa ligne nord-ouest. Contenant en superficie deux cent quarante-deux mille cinq cent vingt-trois pieds carrés (242 523 pi² ou 6 568 ac).

La limite nord-est dudit emplacement est la ligne de division entre le comté d'Argenteuil et le comté de Terrebonne.

Le coin est dudit emplacement est situé à cinq cent dix-neuf pieds (519 pi) au nord-est du chemin public, ladite distance étant calculée le long de la ligne de division entre les lots 24 et 25.

Le tout tel que plus amplement décrit sur un plan et description préparés par Gilles Madore, arpenteur-géomètre en date du 5 mai 1977.

Sans bâtisse dessus érigée.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve d'aucune sorte, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 2 127,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le TREIZIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29085-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Terrebonne
No 700-05-001184-823

CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-AGATHE-DES-MONTS, corps politique et corporatif, ayant son bureau principal au 77, rue Principale est, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre ANDRÉ CLOUTIER, homme d'affaires et hôtellier, demeurant au 179, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, et SUZANNE RENAUD-CLOUTIER, maîtresse de maison, des mêmes lieux, partie défenderesse.

1. Un emplacement situé en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Quatrième Rang du canton de Beresford, figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts sous les numéros deux cent soixante-douze, deux cent soixante-treize et deux cent quatre-vingt-un de la subdivision du lot originaire numéro douze A (12A-272, 12A-273 et 12A-281).

2. Un emplacement situé en la ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le Quatrième Rang du canton de Beresford, faisant partie du lot de terre figurant au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-deux de la subdivision du lot originaire numéro douze A (12A-ptie 282), mesurant vingt et un pieds et quatre dixièmes de pied (21,4 pi) dans sa ligne nord; cent pieds et quatre centièmes de pied (100,04 pi) dans sa ligne est, cent pieds (100 pi) dans sa ligne ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: au nord par la rue Sainte-Adèle étant le lot numéro 12A-303; à l'est par le boulevard Morin (route 117); au sud par une partie du lot numéro 12A-280 et vers l'ouest par le lot numéro 12A-281.

Les emplacements ci-haut décrits ont une superficie totale de dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix pieds carrés (19 690 pi²), mesures anglaises.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro d'immeuble 179, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes se rattachant audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 14 624,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mai 1983. 29100-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-001314-823

LE CARREFOUR DU BRICOLEUR D'OKA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 9, rue Saint-Georges, Oka, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre PAUL DUMONT, domicilié et résidant au 1118, boulevard Proulx, Pointe-Calumet, district de Terrebonne, et actuellement en détention, 400, Saint-François, Saint-Vincent-de-Paul, partie défenderesse.

« Un emplacement sis à Pointe-Calumet, district de Terrebonne, comme suit: étant les subdivisions vingt-neuf et trente du lot originaire cent six (106-29 et 106-30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-du-Lac de Terrebonne, avec la bâtisse ci-dessus érigée. L'immeuble sis au 1118, boulevard Proulx, Pointe-Calumet, district de Terrebonne. »

La mise à prix est fixée à 9 386,90 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 mai 1983. 29086-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-01227-824

CIMENT INDÉPENDANT INC., division Demix Béton, corporation légalement constituée, ayant son siège social et bureau principal au 11175, boulevard Métropolitain est, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre RÉAL DANIS, résidant et domicilié à Saint-Jovite, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité du village de Saint-Jovite, situé sur la rue Brown, étant composé d'une partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-neuf (ptie lot no 489) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Salaberry. Mesurant cedit lopin de terre cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest par cent soixante-treize pieds et soixante-dix centièmes de pied (173,70 pi) dans ses lignes nord et sud. Borné au nord par autre partie du même lot dont une partie appartient à Lactance Lacasse ou représentants et une autre partie appartient au présent débiteur aux termes de son titre enregistré sous le numéro 447878 ou représentants; au sud par autre partie dudit lot dont une partie a été vendue à François Bélisle par acte enregistré sous le numéro 217678 ou représentants; et une partie à Jean-Yves Paradis ou représentants; à l'est par la rue Brown et à l'ouest par la rue Grégoire. Tel emplacement ayant une superficie de 17 370 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins. Avec une maison portant le numéro 501, rue Brown. Avec servitudes y attachées, notamment celle existant en faveur de Bell Canada. »

La mise à prix est fixée à 16 881,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le SIXIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mai 1983. 29087-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000327-826

CITÉ DES DEUX-MONTAGNES, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 803, chemin Oka, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES ENTREPRISES BLAINVILLE LTÉE., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2810 A, Promenade, Deux-Montagnes, district de Terrebonne, partie défenderesse.

La subdivision numéro 189 et 144 du lot originaire numéro 117 et 122 (117-189 et 122-44) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 117-189, vers le sud-est par le lot 122-30, vers le sud-ouest par le lot 122-23, vers le nord-ouest par le lot 122-8 (rue),

mesurant trente mètres et soixante-sept centièmes (30,67 m) vers le nord-est, trois mètres et soixante-six centièmes (3,66 m) vers le sud-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le sud-ouest, trois mètres et soixante-huit centièmes (30,68 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie cent onze mètres carrés et sept dixièmes (111,7 m²). De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 117-188, vers le sud-est par le lot 117-165, vers le sud-ouest par le lot 122-44, vers le nord-ouest par le lot 117-172 (rue); mesurant trente et un mètres et trente-neuf centièmes (31,39 m) vers le nord-est, quatorze mètres et soixante-six centièmes (14,66 m) vers le sud-est, trente mètres et soixante-sept centièmes (30,67 m) vers le sud-ouest, quatorze mètres et soixante-dix centièmes (14,70 m) vers le nord-ouest; contenant en superficie quatre cent cinquante-quatre mètres carrés et un dixième (454,1 m²).

Ces deux lots seront vendus en bloc et la mise à prix en est fixée à 937,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 254 du lot originaire numéro 52 (52-254) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-255, au nord-est et à l'est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-76, rue Lasalle et au sud-ouest par le lot 53-347; mesurant cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104,5 pi, soit 31,85 m) dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25,0 pi, soit 7,62 m) dans sa ligne nord-est, trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4 pi, soit 9,57 m) le long de l'arc d'une courbe, ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne est, quatre-vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (84,5 pi, soit 25,76 m) dans sa ligne sud-est, quarante-cinq pieds (45,0 pi, soit 13,72 m) dans sa ligne sud-ouest, et contenant en superficie quatre mille six cent dix-sept pieds carrés, mesures anglaises (4 617,0 pi², soit 428,9 m²).

La subdivision numéro 255 du lot originaire numéro 52 (52-255) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-256, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-254 et au sud-ouest par le lot 53-347; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne nord-est, cent quatre pieds et cinq dixièmes de pied (104,5 pi, soit 31,85 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent cinquante-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 659,0 pi², soit 339,9 m²).

La subdivision numéro 256 du lot originaire numéro 52 (52-256) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-257, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-255 et au sud-ouest par le lot 53-347; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés, mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 257 du lot originaire numéro 52 (52-257) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-258, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-256 et au sud-ouest par le lot 53-348; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés, mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 258 du lot originaire numéro 52 (52-258) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-259, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-257 et au sud-ouest par les lots 53-348 et 53-349; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 259 du lot originaire numéro 52 (52-259) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-260, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-258 et au sud-ouest par les lots 53-349 et 53-350; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés, mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 260 du lot originaire numéro 52 (52-260) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-261, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-259 et au sud-ouest par les lots 53-350 et 53-351; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de

pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés, mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 261 du lot originaire numéro 52 (52-261) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-262, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-260 et au sud-ouest par le lot 53-351; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés, mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 262 du lot originaire numéro 52 (52-262) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-263, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-261 et au sud-ouest par les lots 53-351 et 53-352; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante et un pieds carrés, mesures anglaises (3 661,0 pi², soit 340,1 m²).

La subdivision numéro 263 du lot originaire numéro 52 (52-263) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-264, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-262 et au sud-ouest par les lots 53-352 et 53-353; mesurant cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne nord-est, cent quatre pieds et six dixièmes de pied (104,6 pi, soit 31,88 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante-quatre pieds carrés, mesures anglaises (3 664,0 pi², soit 340,40 m²).

La subdivision numéro 264 du lot originaire numéro 52 (52-264) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-265, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-263 et au sud-ouest par le lot 53-353; mesurant cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante-cinq pieds carrés, mesures anglaises (3 665,0 pi², soit 340,5 m²).

La subdivision numéro 265 du lot originaire numéro 52 (52-265) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-266, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-264 et au sud-ouest par les lots 53-353 et 53-354; mesurant cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante-cinq pieds carrés, mesures anglaises (3 665,0 pi², soit 340,5 m²).

La subdivision numéro 266 du lot originaire numéro 52 (52-266) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-267, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-265 et au sud-ouest par les lots 53-354 et 53-355; mesurant cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille six cent soixante-cinq pieds carrés, mesures anglaises (3 665,0 pi², soit 340,5 m²).

La subdivision numéro 267 du lot originaire numéro 52 (52-267) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par partie du lot 52, au nord-est par le lot 52-182 (rue), au sud-est par le lot 52-266 et au sud-ouest par le lot 53-355; mesurant cent quatre pieds et neuf dixièmes de pied (104,9 pi, soit 31,97 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-neuf pieds et trois dixièmes de pied (39,3 pi, soit 11,98 m) dans sa ligne nord-est, cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille huit cent quatre-vingt-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 889,0 pi², soit 361,3 m²).

Ces quatorze lots seront vendus en bloc et la mise à prix en est fixée à 4 843,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 238 du lot originaire numéro 52 (52-238) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-239, au nord-est par le lot 52-253, au sud-est et au sud par le lot 52-209 (rue), au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans sa ligne nord-ouest, quarante-cinq pieds (45,0 pi, soit 13,72 m) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-douze pieds (92,0 pi, soit 28,04 m) dans sa ligne sud-est, trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4 pi, soit 9,57 m) le long de l'arc d'une courbe,

ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne sud, vingt-cinq pieds (25,0 pi, soit 7,62 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quatre mille neuf cent cinquante-quatre pieds carrés, mesures anglaises (4 954,0 pi², soit 460,2 m²).

La subdivision numéro 239 du lot originaire numéro 52 (52-239) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-240, au nord-est par le lot 52-252 au sud-est par le lot 52-238 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 240 du lot originaire numéro 52 (52-240) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-241, au nord-est par le lot 52-251, au sud-est par le lot 52-239 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 241 du lot originaire numéro 52 (52-241) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-242, au nord-est par le lot 52-250, au sud-est par le lot 52-240 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 242 du lot originaire numéro 52 (52-242) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-243, au nord-est par le lot 249, au sud-est par le lot 52-241 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 243 du lot originaire numéro 52 (52-243) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-244, au nord-est par le lot 52-248, au sud-est par le lot 52-242 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 244 du lot originaire numéro 52 (52-244) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-245, au nord-est par le lot 52-247, au sud-est par le lot 52-243 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 245 du lot originaire numéro 52 (52-245) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par partie du lot 52, au nord-est par le lot 52-246, au sud-est par le lot 52-244 et au sud-ouest par le lot 52-182 (rue); mesurant cent douze pieds et un dixième de pied (112,1 pi, soit 34,17 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-neuf pieds et cinquante centièmes de pied (39,55 pi, soit 12,05 m) dans sa ligne nord-est, cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quatre mille cent soixante-douze pieds carrés, mesures anglaises (4 172,0 pi², soit 387,8 m²).

Ces huit lots seront vendus en bloc et la mise à prix en est fixée à 2 843,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 246 du lot originaire numéro 52 (52-246) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par partie du lot 52, au nord-est par 52-209 (rue), au sud-est par le lot 52-247 et au sud-ouest par le lot 52-245; mesurant cent douze pieds et un dixième de pied (112,1 pi, soit 34,17 m) dans sa ligne nord-ouest, quarante-quatre pieds et un dixième de pied (44,1 pi, soit 13,44 m) dans sa ligne nord-est, cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans sa ligne sud-est, trente-neuf pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (39,55 pi, soit 12,05 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quatre mille six cent soixante-seize pieds carrés, mesures anglaises (4 676,0 pi², soit 434,4 m²).

La subdivision numéro 247 du lot originaire numéro 52 (52-247) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache.

De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-246, au nord-est par le lot 52-209 (rue), au sud-est par le lot 52-248 et au sud-ouest par le lot 52-244; mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest, sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 248 du lot originaire numéro 52 (52-248) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-247, au nord-est par le lot 52-209 (rue), au sud-est par le lot 52-249 et au sud-ouest par le lot 52-243, mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest; et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 249 du lot originaire numéro 52 (52-249) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-248, au nord-est par le lot 52-509 (rue), au sud-est par le lot 52-250 et au sud-ouest par le lot 52-242, mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 250 du lot originaire numéro 52 (52-250) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-249, au nord-est par le lot 52-209 (rue), au sud-est par le lot 52-251 et au sud-ouest par le lot 52-241, mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 251 du lot originaire numéro 52 (52-251) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-250, au nord-est par le lot 52-209 (rue), au sud-est par le lot 52-252 et au sud-ouest par le lot 52-240, mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364,2 m²).

La subdivision numéro 252 du lot originaire numéro 52 (52-252) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-251, au nord-est par le lot 52-209 (rue), au sud-est par le lot 52-253 et au sud-ouest par le lot 52-239, mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie trois mille neuf cent vingt pieds carrés, mesures anglaises (3 920,0 pi², soit 364 m²).

La subdivision numéro 253 du lot originaire numéro 52 (52-253) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-252, au nord-est, à l'est, au sud-est par le lot 52-209 (rue), au sud-ouest par le lot 52-238; mesurant cent douze pieds (112,0 pi, soit 34,14 m) dans sa ligne nord-ouest, vingt-cinq pieds (25,0 pi, soit 7,62 m) dans sa ligne nord-est, trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4 pi, soit 9,57 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne est, quatre-vingt-douze pieds (92,0 pi, soit 28,04 m) dans sa ligne sud-est, quarante-cinq pieds (45,0 pi, soit 13,72 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie quatre mille neuf cent cinquante-quatre pieds carrés, mesures anglaises (4 954,0 pi², soit 460,2 m²).

Ces huit lots seront vendus en bloc et la mise à prix en est fixée à 2 937,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 220 du lot originaire numéro 52 (52-220) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord-est par le lot 52-221, au sud-est par le lot 52-219, au sud-ouest par le lot 52-182 (rue) et à l'ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant vingt-cinq pieds (25,0 pi, soit 7,62 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-deux pieds (82 pi, soit 24,99 m) dans sa ligne nord-est, quarante-cinq pieds (45,0 pi, soit 13,72 m) dans sa ligne sud-est, soixante-deux pieds (62,0 pi, soit 18,90 m) dans sa ligne sud-ouest, trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4 pi, soit 9,57 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne ouest; et contenant en superficie trois mille six cent quatre pieds carrés, mesures anglaises.

La subdivision numéro 221 du lot originaire numéro 52 (52-221) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord-est par le lot 52-222, au sud-est

par le lot 52-218 et au sud-ouest par le lot 52-220; mesurant trente-huit pieds et un dixième de pied (38,1 pi, soit 11,61 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (83,6 pi, soit 25,48 m) dans sa ligne nord-est, trente-huit pieds et treize centièmes de pied (38,13 pi, soit 11,62 m) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-deux pieds (82 pi, soit 24,99 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie trois mille cent cinquante-cinq pieds carrés, mesures anglaises (3 155,0 pi², soit 293,1 m²).

La subdivision numéro 222 du lot originaire numéro 52 (52-222) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord-est par le lot 52-223, au sud-est par le lot 52-217 et au sud-ouest par le lot 52-221; mesurant trente-sept pieds et cinq dixièmes de pied (37,5 pi, soit 11,43 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-cinq pieds et un dixième de pied (85,1 pi, soit 25,94 m) dans sa ligne nord-est, trente-sept pieds et cinquante-trois centièmes de pied (37,53 pi, soit 11,44 m) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes de pied (83,6 pi, soit 25,48 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille cent soixante-quatre pieds carrés, mesures anglaises (3 164,0 pi², soit 293,9 m²).

La subdivision numéro 223 du lot originaire numéro 52 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache (52-223). De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord-est par le lot 52-224, au sud-est par le lot 52-216 et au sud-ouest par le lot 52-222; mesurant trente-sept pieds (37,0 pi, soit 11,28 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (86,7 pi, soit 26,43 m) dans sa ligne nord-est, trente-sept pieds et trois centièmes de pied (37,03 pi, soit 11,29 m) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-cinq pieds et un dixième de pied (85,1 pi, soit 25,94 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille cent soixante-dix-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 179,0 pi², soit 295,3 m²).

La subdivision numéro 224 du lot originaire numéro 52 (52-224) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord-est par le lot 52-225, au sud-est par le lot 52-215 et au sud-ouest par le lot 52-223; mesurant trente-six pieds et un dixième de pied (36,1 pi, soit 11,00 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-huit pieds et deux dixièmes de pied (88,2 pi, soit 26,88 m) dans sa ligne nord-est, trente-six pieds et treize centièmes de pied (36,13 pi, soit 11,01 m) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-six pieds et sept dixièmes de pied (86,7 pi, soit 26,43 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille cent cinquante-sept pieds carrés, mesures anglaises (3 157,0 pi², soit 293,3 m²).

La subdivision numéro 225 du lot originaire numéro 52 (52-225) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord-est par le lot 52-226, au sud-est par le lot 52-214 et au sud-ouest par le lot 52-224; mesurant trente-cinq pieds et cinq dixièmes de pied (35,5 pi, soit 10,82 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (89,7 pi, soit 27,34 m) dans sa ligne nord-est, trente-cinq pieds et cinquante-trois centièmes de pied (35,53 pi, soit 10,83 m) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-huit pieds et deux dixièmes de pied (88,2 pi, soit 26,88 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie trois mille cent cinquante-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 159,0 pi², soit 293,5 m²).

La subdivision numéro 226 du lot originaire numéro 52 (52-226) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-209 (rue), au nord par le lot 52-227, au sud-est par les lots 52-212 et 52-213 et au sud-ouest par le lot 52-225; mesurant trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne nord-ouest, cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans sa ligne nord, quatre-vingt deux pieds (82,0 pi, soit 24,99 m) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes de pied (89,7 pi, soit 27,34 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie cinq mille trois cent quatre pieds carrés, mesures anglaises (5 304,0 pi², soit 492,8 m²).

La subdivision numéro 227 du lot originaire numéro 52 (52-227) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord par le lot 52-228, au nord-est par les lots 51-275 et 51-276 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par les lots 52-210 et 52-211, au sud par le lot 52-226, au nord-ouest et à l'ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent dix-huit pieds (118,0 pi, soit 35,97 m) dans sa ligne nord, cinquante-sept pieds et huit dixièmes de pied (57,8 pi, soit 17,62 m) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-deux pieds et neuf dixièmes de pied (82,9 pi, soit 25,27 m) dans sa ligne sud-est, cent quatre pieds et sept dixièmes de pied (104,7 pi, soit 31,91 m) dans sa ligne sud, cinq pieds et huit dixièmes de pied (5,8 pi, soit 1,77 m) dans sa ligne nord-ouest, vingt-huit pieds et deux dixièmes de pied (28,2 pi, soit 8,60 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne ouest; et contenant en superficie huit mille neuf cent soixante-treize pieds carrés, mesures anglaises (8 973,0 pi², soit 833,62 m²).

La subdivision numéro 228 du lot originaire numéro 52 (52-228) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-229, au nord-est par les lots 51-273 à 51-275 (incl.) du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud par le

lot 52-227 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue), mesurant cent trois pieds et huit dixièmes de pied (103,8 pi, soit 31,64 m) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes de pied (91,5 pi, soit 27,89 m) dans sa ligne nord-est, cent dix-huit pieds (118,0 pi, soit 35,97 m) dans sa ligne sud, trois pieds et deux dixièmes de pied (3,2 pi, soit 0,98 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) et trente-deux pieds et huit dixièmes de pied (32,8 pi, soit 10,0 m) dans sa ligne sud-ouest; et contenant en superficie six mille six cent vingt-quatre pieds carrés, mesures anglaises (6 624,0 pi², soit 615,09 m²).

La subdivision numéro 229 du lot originaire numéro 52 (52-229) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-230, au nord-est par le lot 51-273 du cadastre du village de Saint-Eustache au sud-est par le lot 52-228 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et huit dixièmes de pied (103,8 pi, soit 31,64 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et contenant en superficie trois mille six cent trente-deux pieds carrés, mesures anglaises (3 632,0 pi², soit 337,4 m²).

La subdivision numéro 230 du lot originaire numéro 52 (52-230) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-231, au nord-est par les lots 51-272 et 51-273 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-229 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et sept dixièmes de pied (103,7 pi, soit 31,61 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne nord-est, cent trois pieds et huit dixièmes de pied (103,8 pi, soit 31,64 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie trois mille six cent trente et un pieds carrés, mesures anglaises (3 631,0 pi², soit 337,3 m²).

La subdivision numéro 231 du lot originaire numéro 52 (52-231) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-232, au nord-est par les lots 51-271 et 51-272 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-230 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et sept dixièmes de pied (103,7 pi, soit 31,61 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie trois mille six cent vingt-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 629,0 pi², soit 337,1 m²).

La subdivision numéro 232 du lot originaire numéro 52 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache (52-232). De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-233, au nord-est par le lot 51-271, au sud-est par le lot 52-231 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et sept dixièmes de pied (103,7 pi, soit 31,61 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et contenant en superficie trois mille six cent vingt-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 629,0 pi², soit 337,1 m²).

La subdivision numéro 233 du lot originaire numéro 52 (52-233) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-234, au nord-est par les lots 51-270 et 51-271 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-232 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et six dixièmes de pied (103,6 pi, soit 31,58 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne nord-est, cent trois pieds et sept dixièmes de pied (103,7 pi, soit 31,61 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie trois mille six cent vingt-sept pieds carrés, mesures anglaises (3 627,0 pi², soit 337,0 m²).

La subdivision numéro 234 du lot originaire numéro 52 (52-234) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme régulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-235, au nord-est par les lots 51-269 et 51-270 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-232 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et six dixièmes de pied (103,6 pi, soit 31,58 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contenant en superficie trois mille six cent vingt-cinq pieds carrés, mesures anglaises (3 625,0 pi², soit 336,8 m²).

La subdivision numéro 235 du lot originaire numéro 52 (52-235) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-236, au nord-est par le lot 51-269 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-234 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (103,5 pi, soit 31,55 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne nord-est, cent trois pieds et six dixièmes de pied (103,6 pi, soit 31,58 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie trois mille six cent vingt-quatre pieds carrés, mesures anglaises (3 624,0 pi², soit 336,68 m²).

La subdivision numéro 236 du lot originaire numéro 52 (52-236) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache.

De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-237, au nord-est par les lots 51-268 et 51-269 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-235 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (103,5 pi, soit 31,55 m) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans ses lignes nord-est et sud-ouest et contenant en superficie trois mille six cent vingt-trois pieds carrés, mesures anglaises (3 623,0 pi², soit 336,6 m²).

La subdivision numéro 237 du lot originaire numéro 52 (52-237) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par partie du lot 52, au nord-est par le lot 51-268 du cadastre du village de Saint-Eustache, au sud-est par le lot 52-236 et au sud-ouest par le lot 52-209 (rue); mesurant cent trois pieds et six dixièmes de pied (103,6 pi, soit 31,58 m) dans sa ligne nord-ouest, trente-neuf pieds et deux dixièmes de pied (39,2 pi, soit 11,95 m) dans sa ligne nord-est, cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (103,5 pi, soit 31,55 m) dans sa ligne sud-est, trente-cinq pieds (35,0 pi, soit 10,67 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie trois mille huit cent trente-neuf pieds carrés, mesures anglaises (3 839,0 pi², soit 356,7 m²).

Ces dix-huit lots seront vendus en bloc et la mise à prix en est fixée à 6 187,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 5 du lot originaire numéro 122 (122-5) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par partie du lot 122 (route no 29), au nord et au nord-est par le lot 122-3 (rue), et au sud-ouest par partie du lot 123; mesurant quatre-vingt quatre pieds et six dixièmes de pied (84,6 pi, soit 25,79 m) et deux cent onze pieds et six dixièmes de pied (211,6 pi, soit 64,50 m) consécutivement dans sa ligne nord-ouest, trente-deux pieds et sept dixièmes de pied (32,7 pi, soit 9,97 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne nord, cent cinquante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (154,2 pi, soit 47,0 m) dans sa ligne nord-est, vingt-neuf pieds et huit dixièmes de pied (29,8 pi, soit 9,08 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne est, cent trente-huit pieds et sept dixièmes de pied (138,7 pi, soit 42,28 m) et cent cinquante huit pieds et sept dixièmes de pied (158,7 pi, soit 48,37 m) consécutivement dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt deux pieds et cinq dixièmes de pied (182,5 pi, soit 55,63 m) dans sa ligne ouest et contenant en superficie soixante mille sept cent soixante-huit pieds carrés, mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 5 250,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 7 du lot originaire numéro 122 (122-7) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 122-6, au nord et à l'est par le lot 122-3 (rue), au sud-est par partie du lot 122, au sud-ouest par partie du lot 123, mesurant trois cent quinze pieds et deux dixièmes de pied (315,2 pi, soit 96,07 m) dans sa ligne nord-ouest, cent soixante douze pieds (172,0 pi, soit 52,43 m) dans sa ligne nord-est, vingt-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (29,4 pi, soti 8,96 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne est, deux cent quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes de pied (296,3 pi, soit 90,31 m) dans sa ligne sud-est, cent quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes de pied (192,4 pi, soit 58,64 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-un pieds carrés, mesures anglaises (59 881,0 pi², soit 5 563,1 m²).

La mise à prix est fixée à 5 343,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 97 du lot originaire numéro 122 (122-97) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 122-40 (rue), vers l'est et le sud-est par le lot 122-41 (rue), vers le sud-ouest par le lot 122-98, vers le nord-ouest par le lot 122-96; mesurant dix-sept mètres et soixante-six centièmes (17,66 m) vers le nord-est, neuf mètres et cinquante-sept centièmes (9,57 m) le long d'une courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers l'est, vingt-trois mètres et sept centièmes (23,07 m) vers le sud-est, vingt-six mètres et soixante-cinq centièmes (26,65 m) vers le sud-ouest, trente mètres et vingt-neuf centièmes (30,29 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie sept cent trente-huit mètres carrés et cinq dixièmes (738,5 m²).

La mise à prix est fixée à 1 250,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 161 du lot originaire numéro 117 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 117-160, au nord-est par partie du lot 116, au sud-est par partie du lot 117, au sud par le lot 117-158 (rue), à l'ouest par le lot 122-3 (rue); mesurant deux cent quatre-vingt-treize pieds et deux dixièmes de pied (293,2 pi, soit 89,37 m) dans sa ligne nord-ouest, cent quatre-vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (187,5 pi, soit 57,15 m) dans sa ligne nord-est, deux cent soixante-dix pieds et neuf dixièmes de pied (270,9 pi, soit 82,57 m) dans sa ligne sud-est, trente-trois pieds et quatre dixièmes de pied (33,4 pi, soit 10,18 m) le long de l'arc d'une courbe ayant un rayon de vingt pieds (20,0 pi, soit 6,10 m) dans sa ligne sud, cent soixante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (167,5 pi, soit 51,05 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie cinquante-quatre mille neuf cent deux pieds carrés, mesures anglaises (54 902,0 pi², soit 5 100,6 m²).

La mise à prix est fixée à 5 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 76 du lot originaire numéro 122 (122-76) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par les lots 122-31 à 122-33, vers l'est par le lot 122-77, vers le sud-est par le lot 122-36, vers le sud-ouest par les lots 122-73 à 122-75; mesurant quarante mètres et vingt-six centièmes (40,26 m) vers le nord-ouest, cinquante et un mètres et huit centièmes (51,08 m) vers l'est, douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m) vers le sud-est, quarante-deux mètres et soixante-sept centièmes (42,67 m) vers le sud-ouest et contenant en superficie mille cent dix-neuf mètres carrés et deux dixièmes (1 119,2 m²).

La mise à prix est fixée à 1 875,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 82 du lot originaire numéro 122 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 117-143 et 117-144, vers le sud-est par le lot 122-93, vers le sud par le lot 122-83, vers le sud-ouest et l'ouest par le lot 122-37 (rue), vers le nord-ouest par le lot 122-81 mesurant trente-trois mètres et sept centièmes (33,07 m) vers le nord-est, sept mètres et trente-deux centièmes (7,32 m) vers le sud-est, trente-sept mètres et vingt centièmes (37,20 m) vers le sud, quatre mètres et huit centièmes (4,08 m) le long d'une courbe de six mètres et dix centièmes (6,10 m) de rayon vers l'ouest, huit mètres et onze centièmes (8,11 m) vers le sud-ouest, vingt-neuf mètres et douze centièmes (29,12 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie huit cent vingt-huit mètres carrés et cinq dixièmes (828,5 m²).

La mise à prix est fixée à 1 406,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 83 du lot originaire numéro 122 (122-83) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord par le lot 122-82, vers le sud-est par les lots 122-91 à 122-93, vers le sud-ouest par le lot 122-84, vers l'ouest et le nord-ouest par le lot 122-37 (rue); mesurant trente-sept mètres et vingt centièmes (37,20 m) vers le nord, vingt-six mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (26,97 m) et six mètres et soixante-dix centièmes (6,70 m) consécutivement vers le sud-est, trente et un mètres et cinquante-sept centièmes (31,57 m) vers le sud-ouest, six mètres et soixante-six centièmes (6,66 m) vers le nord-ouest six mètres et quatre-vingt-six centièmes.

La mise à prix est fixée à 1 156,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 185 du lot originaire numéro 117 (177-185) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 116 partie, vers le sud-est par le lot 117-168, vers le sud-ouest par le lot 117-186, vers le nord-ouest par le lot 117-182 (rue); mesurant trente-six mètres et quarante-deux centièmes (36,42 m) vers le nord-est, dix-neuf mètres et quatre-vingt-onze centièmes (19,91 m) vers le sud-est, trente-trois mètres et trente et un centièmes (33,31 m) vers le sud-ouest, vingt mètres et trente-deux centièmes (20,32 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie six cent quatre-vingt-dix-neuf mètres carrés (699,0 m²).

La mise à prix est fixée à 1 125,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 186 du lot originaire numéro 117 (117-186) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 117-185, vers le sud-est par les lots 117-167 et 117-168, vers le sud-ouest par le lot 117-187,

vers le nord-ouest par le lot 117-182 (rue); mesurant trente-trois mètres et trente et un centièmes (33,31 m) vers le nord-est, dix-huit mètres et trente-deux centièmes (18,32 m) vers le sud-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le sud-ouest, dix-huit mètres et trente-huit centièmes (18,38 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-trois mètres carrés et cinq dixièmes.

La mise à prix est fixée à 968,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 90 du lot originaire numéro 122 (122-90) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par le lot 122-91, vers le sud-est par le lot 122-39 (rue), vers le sud-ouest par le lot 122-89, vers le nord-ouest par les lots 122-84 et 122-85; mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m) vers le nord-est et le sud-ouest, dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m) vers le sud-est et le nord-ouest et contenant en superficie cinq cent soixante-treize mètres carrés et sept dixièmes (573,7 m²).

La mise à prix est fixée à 968,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 187 du lot originaire numéro 117 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache (117-187). De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 117-186, vers le sud-est par le lot 117-167, vers le sud-ouest par le lot 117-188, vers le nord-ouest par le lot 117-182 (rue); mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le nord-est, dix-huit mètres et quarante-quatre centièmes (18,44 m) vers le sud-est, trente mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (30,94 m) vers le sud-ouest, dix-huit mètres et trente-huit centièmes (18,38 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie cinq cent soixante et un mètres carrés et six dixièmes (561,6 m²).

La mise à prix est fixée à 937,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 188 du lot originaire numéro 117 (117-188) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 117-187, vers le sud-est par le lot 117-166, vers le sud-ouest par le lot 117-189, vers le nord-ouest par le lot 117-182 (rue); mesurant trente mètres et quatre-vingt-quatorze centièmes (30,94 m) vers le nord-est, dix-huit mètres et quarante-quatre centièmes (18,44 m) vers le sud-est, trente et un mètres et trente-neuf centièmes (31,39 m) vers le sud-ouest, dix-huit mètres et trente-huit centièmes (18,38 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie cinq cent soixante-neuf mètres carrés et neuf dixièmes (569,9 m²).

La mise à prix est fixée à 937,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 690*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 77 du lot originaire numéro 122 (122-77) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par les lots 117-177 à 117-179, vers le sud-est par le lot 122-78, vers le sud-ouest par le lot 122-37 (rue), vers l'ouest par le lot 122-76; mesurant quarante-huit mètres et seize centièmes (48,16 m) vers le nord-est, vingt-huit mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (28,89 m) vers le sud-est, douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m) vers le sud-ouest, cinquante et un mètres et huit centièmes (51,08 m) vers l'ouest, contenant en superficie huit cent quarante-sept mètres carrés et cinq dixièmes (847,5 m²).

La mise à prix est fixée à 1 437,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 91 du lot originaire numéro 122 (122-91) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par le lot 122-92, vers le sud-est par le lot 122-39, vers le sud-ouest par le lot 122-90, vers le nord-ouest par les lots 122-83 et 122-84, mesurant vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m) vers le nord-est et sud-ouest, dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m) vers le sud-est et nord-ouest et contenant en superficie cinq cent soixante-treize mètres carrés et sept dixièmes (573,7 m²).

La mise à prix est fixée à 968,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 92 du lot originaire numéro 122 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache (122-92). De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 122-93, vers le sud par le lot 122-39 (rue), vers le sud-ouest par le lot 122-9, vers le nord-ouest par le lot

122-83; mesurant trente-huit mètres et soixante-sept centièmes (38,67 m) vers le nord-est, vingt-deux mètres et neuf centièmes (22,09 m) vers le sud, vingt-huit mètres et quatre-vingt-seize centièmes (28,96 m) vers le sud-ouest, seize mètres et soixante-seize centièmes (16,76 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie six cent trente-trois mètres carrés et neuf dixièmes (633,9 m²).

La mise à prix est fixée à 1 062,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudictaire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 78 du lot originaire numéro 122 (122-78) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par le lot 117-176 et 117-177, vers le sud-est par le lot 122-79, vers le sud-ouest par le lot 122-37 (rue); vers le nord ou est par le lot 122-77; mesurant vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m) vers le nord-est, vingt-huit mètres et dix centièmes (28,10 m) vers le sud-est, dix-sept mètres et soixante-huit centièmes (17,68 m) vers le sud-ouest, vingt-huit mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (28,89 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-onze mètres carrés (591,0 m²).

La mise à prix est fixée à 1 000,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 80 du lot originaire numéro 122 (122-80) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par les lots 117-174 et 117-175, vers le sud-est par le lot 122-81, vers le sud-ouest par le lot 122-37 (rue), vers le nord-ouest par le lot 122-79; mesurant vingt mètres et douze centièmes (20,12 m) vers le nord-est et sud-ouest, vingt-huit mètres et douze centièmes (28,12 m) vers le sud-est, vingt-huit mètres et onze centièmes (28,11 m) vers le nord-est et contenant en superficie cinq cent soixante-cinq mètres carrés et six dixièmes (565,6 m²).

La mise à prix est fixée à 968,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 81 du lot originaire numéro 122 (122-81) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 177-144 et 177-174, vers le sud-est par le lot 122-82, vers le sud-ouest par le lot 122-37 (rue), vers le nord-ouest par le lot 122-80; mesurant neuf mètres et cinq centièmes (9,05 m) et quinze mètres et soixante-huit centièmes (15,68 m) consécutivement vers le nord-est; vingt-neuf mètres et douze centièmes (29,12 m) vers le sud-est, seize mètres et soixante-seize centièmes (16,76 m) vers le sud-ouest, vingt-huit mètres et douze centièmes (28,12 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie cinq cent quatre-vingt-trois mètres carrés (583,0 m²).

La mise à prix est fixée à 968,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 184 du lot originaire numéro 117 (117-184) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par le lot 116 partie, vers le sud-est par le lot 117-183 (rue), vers le sud-ouest par le lot 117-170, vers le nord-ouest par le lot 117-169; mesurant trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le nord-ouest, dix-neuf mètres et quatre-vingt-un centièmes (19,81 m) vers le sud-est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) vers le sud-ouest, vingt mètres et neuf centièmes (20,09 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie six cent huit mètres carrés et un dixième (608,1 m²).

La mise à prix est fixée à 1 031,25 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 93 du lot originaire numéro 122 du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache (122-93). De figure irrégulière, bornée vers le nord-est par les lots 117-141 et 117-142, vers le sud par le lot 122-39 (rue), vers le sud-ouest par le lot 122-92, vers le nord-ouest par les lots 122-82 et 122-83; mesurant quarante-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (48,77 m) vers le nord-est, vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) vers le sud, trente-huit mètres et soixante-sept centièmes (38,67 m) vers le sud-ouest, dix-sept mètres et cinquante-trois centièmes (17,53 m) vers le nord-ouest et contenant en superficie huit cent soixante et un mètres carrés et un dixième (861,1 m²).

La mise à prix est fixée à 1 468,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

La subdivision numéro 57 du lot originaire numéro 52 (52-57) du cadastre de la paroisse de Saint-Eustache. De forme irrégulière, bornée au nord-ouest par le lot 52-56, au nord-est par les lots 51-76 et 51-19-1, au sud-est par le lot 52-58 et au sud-ouest par le lot 52-5 (rue); mesurant cent trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (131,4 pi, soit 40,51 m) dans sa ligne nord-ouest, cent dix pieds (110,0 pi, soit 33,53 m) dans sa ligne nord-est, cent dix-sept pieds (117,0 pi, soit 35,66 m) dans sa ligne sud-est, cinquante pieds (50,0 pi, soit 15,24 m) dans sa ligne sud-ouest et contenant en superficie neuf mille trois cent soixante pieds carrés mesures anglaises (9 360,0 pi², soit 869,6 m²).

La mise à prix est fixée à 1 218,75 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, à compter du VINGT-CINQUIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 18 mai 1983. 29145-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-006691-818

LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES WESTBURNE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 4590, Henri-Bourassa ouest, district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre PLOMBERIE C.L. LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 55, 41e Avenue, Saint-Eustache, district de Terrebonne, et CLAUDE LEGAULT, résidant et domicilié au 55, 41e Avenue, Saint-Eustache, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt-onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-91) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes. Avec une bâtisse commerciale dessus érigée et portant les numéros 495 à 497, Grande-Côte. Tel que le tout se trouve présentement et notamment sujet à une servitude en faveur de la Commission hydroélectrique du Québec et de la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée au susdit bureau d'enregistrement sous le numéro 177723.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant les lots numéros quatre-vingt-douze et quatre-vingt-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-92 et 93) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes, contenant une superficie treize mille soixante-dix-neuf pieds carrés (13 079 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y constituées, et spécialement sujet à une servitude en faveur d'Hydro-Québec et la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée à Deux-Montagnes sous le numéro 177723.

La mise à prix, quant au lot 2-91, est fixée à 40 197,00 $, et quant aux lots 2-92 et 2-93, est fixée à 3 336,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le HUITIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 mai 1983. 29089-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-015464-827

LES IMMEUBLES BENEFICIAL LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau dans les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre LOUIS CAYER et LOUISE GAUTHIER CAYER, tous deux domiciliés et résidant au 832, rue Conlombam, Fabreville, district de Montréal, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse de Bellefeuille, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent cinquante-huit (458 — ptie 148) aux plan et livre

de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme, division d'enregistrement de Terrebonne. Mesurant, ladite partie, vingt-cinq pieds (25 pi) et quarante-sept pieds et douze centièmes de pied (47,12 pi) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de deux cent trente pieds (230 pi) et dix-huit pieds (18 pi) dans sa ligne brisée sud-est; cent trois pieds et dix-huit centièmes de pied (103,18 pi) dans sa ligne sud; cent quatre-vingt-dix-huit pieds et quarante-sept centièmes de pied (198,47 pi) dans sa ligne sud-ouest; trente-huit pieds (38 pi) dans sa ligne nord-ouest et deux cent sept pieds et soixante-neuf centièmes de pied (207,69 pi) dans sa ligne nord-est; et étant bornée comme suit: au sud-est par une partie du lot 458-135; au sud par une partie du lot 458-149; à l'ouest par le résidu dudit lot 458-148; au nord-ouest par une partie du lot 458-146 et au nord-est par une partie du lot 458, tous dudit cadastre. Contenant une superficie de vingt-mille pieds carrés (20 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec la maison dessus construite, portant le numéro d'immeuble 1007, rue Frédéric, Bellefeuille, J0R 1A0. Tel que le tout se trouve présentement, avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 18 148,50 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29137-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour Fédérale du Canada
No ITA-237-83

SA MAJESTÉ LA REINE, partie demanderesse, contre PIERRETTE S. LALANDE, 5367, croissant Saint-Norbert, Val-Morin, comté de Labelle, province de Québec, partie défenderesse.

« Un immeuble situé à Val-Morin dans le comté de Terrebonne et composé:

a) du lot numéro trente-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17-38) dans le Onzième Rang du canton de Morin au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle;

b) d'une partie du lot numéro trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie 39) dans le Onzième Rang du canton de Morin au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle; mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur quatre-vingt-douze pieds (92 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, bornée au nord-est par une rue portant le numéro 17-26, au sud-est par la partie ci-après décrite du lot 17-65, et au sud-ouest par un ruisseau;

c) d'une partie du lot numéro soixante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept (17 ptie 65) dans le Onzième Rang du canton de Morin au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle; mesurant soixante-dix-sept (77 pi) le long de la rue 17-14 et quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) à son bout sud-ouest, sur soixante-dix pieds (70 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest et soixante-pieds (60 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins; bornée au nord-est par la rue portant le numéro 17-14; au nord-ouest par la partie sus-décrite du lot 17-39, au sud-est par la partie ci-après décrite du lot 16A-30, et au sud-ouest par un ruisseau;

d) le lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize A (16A-9) dans le Onzième Rang du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle;

e) de la partie du lot numéro trente de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize A (16A ptie 30) dans le Onzième Rang du canton de Morin au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle; mesurant quatre-vingt-un pieds (81 pi) le long d'une rue portant le numéro 16A-25; quarante-huit pieds (48 pi) dans sa ligne nord-ouest, et environ soixante-cinq pieds (65 pi) dans sa ligne sud, mesures anglaises et plus ou moins; bornée au nord-est par une rue portant le numéro 16A-25, à l'ouest ou nord-ouest par la partie sus-décrite du lot 17-65; et au sud par un ruisseau.

Avec droit de passage à perpétuité, à pied, en voiture ou autrement, sur la rue portant le numéro 17-14 du Onzième Rang du canton de Morin ainsi que dans le chemin de sortie sur les lots dix-sept et dix-huit du Onzième Rang du canton de Morin, donnant accès au chemin public ou montée Ouellette. Tel que le tout se trouve actuellement avec tous les droits inhérents audit immeuble, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

La mise à prix est fixée à 3 213,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article

670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1983 à DOUZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29101-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour fédérale
No ITA 249-83

Dans l'affaire d'une cotisation ou des cotisations établies par le MINISTRE DU REVENU NATIONAL en vertu d'une ou plusieurs des lois suivantes: la Loi de l'impôt sur le revenu, le Régime de pensions du Canada et la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, contre LAURENT J. LAVIGNE, 1215, Waterford Road, Westchester dans l'État de Pennsylvanie, un des États-Unis d'Amérique.

Un immeuble situé sur la rue Perrault, Rosemère, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, de forme irrégulière, mesurant dans la ligne nord-est deux cent soixante-deux pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (262,83 pi) dans la ligne sud-est, cent quarante-neuf pieds (149 pi) dans les lignes sud-ouest, cent cinquante et un pieds et quatre-vingt-treize centièmes de pied (151,93 pi), soixante-deux pieds et douze centièmes de pied (62,12 pi) et soixante-deux pieds et dix-sept centièmes de pied (62,17 pi) et dans la ligne nord-ouest, deux cent quarante et un pieds et cinquante-cinq centièmes de pied (241,55 pi) le tout mesures anglaises, plus ou moins, et borné comme suit: vers le nord-est par les lots numéros 41-196, 41-195 et 41-194; vers le sud-est, par le lot numéro 41-66, (rue Perrault) vers le sud par le lot numéro 41-65 (rue Philippe), vers le nord-ouest par le lot numéro 41-63 (ruelle). Contenant une superficie de quarante-huit mille six cent trente-deux pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (48 632,5 pi^2). Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 307 de ladite rue Perrault. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 19 080,38 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29090-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-002099-829

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse contre FREDERICK WILLIAM McGRATH, domicilié et demeurant au 330, Gerrard Street Est, appartement 711, Toronto, Ontario, partie défenderesse.

Un emplacement vacant connu et désigné comme étant le lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux B (22B-9) dans le Huitième Rang, canton de Kilkenny, des plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, sauf et à distraire dudit lot (22B-9) une certaine partie de terre de forme irrégulière, mesurant en profondeur quarante pieds (40 pi) et en longueur dans sa limite est, des terres adjacentes de soixante et un pieds et un dixième de pied (61,1 pi) et quarante-deux pieds (42 pi) suivant un arc circulaire, dont le rayon est de trois cent soixante et un pieds et quatre-vingt-dix-sept centièmes de pied (361,97 pi) et dans sa limite ouest, des terres adjacentes de cinquante pieds (50 pi) et de cinquante-six pieds (56 pi) suivant un arc circulaire, dont le rayon est de quatre cent un pieds et quatre-vingt-dix-sept dixièmes de pied (401,97 pi) et contenant une superficie totale de quatre mille cent quatre-vingt pieds carrés (4 180 pi^2), mesures anglaises et borné comme suit: vers son extrémité nord-ouest par une partie du lot numéro 22B-8 dudit cadastre; vers le sud-est par une partie du lot numéro 22B-10 dudit cadastre, et d'un côté, vers l'est, par une autre partie dudit lot numéro 22B-9 et de l'autre côté, vers l'ouest, par une autre partie dudit lot numéro 22B-9, le tout tel qu'il appert dans un acte de transfert et de cession consenti par le vendeur *et al.* à la corporation

municipale de la paroisse de Saint-Hippolyte devant Yves Léonard, notaire, le premier jour de juin 1967, sous le numéro 1472 de ses minutes, une copie dudit acte à été enregistrée au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, sous le numéro 328606. Cette partie de terrain devra être utilisée comme un terrain public, le tout tel qu'il appert à un plan préparé par Marc Hurtubise, arpenteur-géomètre, le dixième jour de janvier 1966, plan numéro 7532, lequel plan a été remis par le vendeur à l'acheteur à cette date. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes et actuelles et spécialement, le droit de passage à l'acheteur, ses héritiers et ayants droit sur le lot numéro 23B-6, dudit rang, dans les plan et livre de renvois officiels, pour communiquer du chemin public au Lac.

La mise à prix est fixée à 1 674,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85 , rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29138-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-2944-826

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre YOLANDE VARGA TATRAY, adresse inconnue, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (10-77) dans le Deuxième Rang, canton de Wexford, des plan et livre de renvois officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, contenant une superficie de huit mille six cents pieds carrés (8 600 pi²). Avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 432,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, bureau 1.03, Saint-Jérôme, le VINGTIÈME jour de JUILLET 1983 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 13 mai 1983. 29139-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-009875-822

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC, corporation légalement constituée par une Loi de l'Assemblée nationale du Québec, chapitre 64 des Lois du Québec 1971, ayant son siège social à Québec, province de Québec, et un bureau principal au 800, place Victoria, bureau 4205, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre GEORGES ROBERT, résidant et domicilié au 283, Rivière sud, Saint-Eustache, et ALINE TAYLOR, résidant et domiciliée au 283, Rivière sud, Saint-Eustache, partie défenderesse.

a) Un emplacement situé sur le côté nord-est du chemin sud de la Petite Rivière en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinquante-six (ptie 56) des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache; mesurant soixante-dix pieds (70 pi) en front vers le sud-ouest; soixante-dix-huit pieds (78 pi) vers le nord-ouest, soixante-dix-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (79,5 pi) du côté nord et cent huit pieds (108 pi) du côté sud-est; contenant en superficie six mille sept cent treize pieds carrés (6 713 pi²), mesures anglaises et, plus ou moins et borné comme suit: vers le sud-ouest par le chemin sud de la Petite Rivière, vers le nord-ouest par le lot 55, vers le nord par la rivière du Chêne et vers l'est par une partie du lot 56, propriété de Léodas Cousineau ou représentants. Avec maison y érigée portant le numéro d'immeuble 283 de la Petite-Rivière sud.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet notamment à une servitude en faveur de la ville de Saint-Eustache créée au terme de l'acte enregistré à Deux-Montagnes, sous le numéro 119133.

À distraire: un certain emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné comme étant le lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-six (56-5) des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, de figure irrégulière borné au nord par la rivière du Chêne, vers l'est par la rivière du Chêne et par une partie du lot 56, vers le sud par le chemin Rivière sud, sans désignation cadastrale et vers l'ouest par le lot 55 et par la rivière du Chêne. Mesurant vingt-quatre mètres et trente-deux centièmes (24,32 m) dans sa ligne nord, trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m) dans sa ligne est, vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) dans sa ligne sud et trente mètres et dix-sept centièmes (30,17 m) dans sa ligne ouest; contenant une superficie de sept cent cinquante-quatre mètres carrés et huit dixièmes (754,8 m²).

b) Un certain emplacement situé en la ville de Saint-Eustache connu et désigné comme étant le lot cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-six (56-5) des plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, de figure irrégulière, borné au nord par la rivière du Chêne, vers l'est par la rivière du Chêne et par une partie du lot 56, vers le sud par le chemin Rivière sud, sans désignation cadastrale et vers l'ouest par le lot 55 et par la rivière du Chêne. Mesurant vingt-quatre mètres et trente-deux centièmes (24,32 m) dans sa ligne nord, trente-huit mètres et dix centièmes (38,10 m) dans sa ligne est, vingt et un mètres et trente-quatre centièmes (21,34 m) dans sa ligne sud et trente mètres et dix-sept centièmes (30,17 m) dans sa ligne ouest; contenant une superficie de sept cent cinquante-quatre mètres carrés et huit dixièmes (754,8 m²).

La mise à prix est fixée à 14 763,00 $, soit 25 % de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670*e* du C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, Saint-Eustache, QC, le HUITIEME jour de JUILLET 1983 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 12 mai 1983. 29088-o

Vente(s) pour taxes, avis de publication

Ville de Beloeil

Avis est, par les présentes, donné qu'un avis de vente pour taxes non payées à la ville de Beloeil a été publié à deux reprises au journal l'« Oeil Régional », les 18 mai et 25 mai 1983.

Beloeil, le 26 mai 1983.

Le greffier,
29123-o PAUL-R. CHOQUETTE, O.M.A.

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

COMMISSION DE REFONTE DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS (*Délégation*) 2583
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC (*Délégation*) 2583
MATANE, M.R.C. (*Délégation*) 2583

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

COOPÉRATIVE DE TRANSPORT PAR AUTOCARS « QUÉBECHOI » (*Formation*) 2583
COOPÉRATIVE D'HABITATION 12 DE LACHINE (LA) (*Formation*) 2583
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA CLÉ DES CHAMPS » (MONTRÉAL) (*Formation*) 2584
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LA JEANNOISE » DE ROBERVAL (LA) (*Formation*) 2584
COOPÉRATIVE D'HABITATION « LES ORMES » (MONTRÉAL) (*Formation*) 2584
COOPÉRATIVE D'HABITATION LES TENACES DE POINTE ST-CHARLES (*Formation*) 2584
COOPÉRATIVE D'HABITATION « NOTRE DÉFI » DE LA POCATIÈRE (LA) (*Formation*) 2584
TEC-MOBIL, COOPÉRATIVE DE TECHNICIENS EN MÉCANIQUE AUTOMOBILE DE CHICOUTIMI (*Formation*) 2584

AVIS DIVERS

GARDE STE-FAMILLE DE SHERBROOKE INC. (*L.P.*) 2584
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 2585
SUCCESSION CLAUDE LAVOIE (*Bénéfice d'inventaire*) 2585
SUCCESSION GRAZINA MONTVYDAITE (*Bénéfice d'inventaire*) 2585
SUCCESSION MICHEL THIBODEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 2585
SUCCESSION ROGER LEROUX (*Bénéfice d'inventaire*) 2585
WICKHAM, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., chap. M-39*) 2586

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BACHLEY, WINNIFRED CECILIA CARELYN LALITA 2586
BOISVERT, JOSEPH GASTON HONNILL 2586
BOUDRIA, JOSEPH EDMOND ROBERT 2586
CALL, MARY ANGELINA IRÈNE 2586
CHAMPAGNE, MARIE CHANTAL 2587
COLETTE, JOSEPH VITAL PAUL 2587
CORNEAU, MARIE MADELEINE VICKY 2587
ECHENBERG, NANCY KAREN 2587
EIDLITZ, BARBARA 2587
GAGNÉ, MARIE ROSITA 2587
GAGNÉ-PELLETIER, MARIE LISETTE 2587
GENDRON, MARIE LÉONIE CLAUDETTE LINDA 2587
GENEST-BOUDREAU, JOSEPH JEAN CHRISTIAN 2588
GENEST-BOUDREAU, MARIE THÉRESE BARBARA 2588
GILBERT, MARIE GRACIA ANNONCIADE ANNE 2588
GUÉRARD-KERHULU, CLAUDE 2588
HANSEN, EDWARD 2588
HANSEN, RAY 2588
KIRSCHNER, LOUIS 2588
LAVERDIÈRE, MARIE ALBERTINE GYSLAINE FLORENCE 2588
L'ÉCUYER, JOSEPH ROLAND MARTIN 2589
MALLET, JOSEPH YVON MICHEL 2589
MALTAIS, MARIE LISE CHRISTINE 2589
MÉTIVIER, JEAN-LOUIS FRANÇOIS 2589
MORIN, JOSEPH PAUL-ANDRÉ 2589
NAIR, SIVALIN SANGUNI DANNY 2589
PAGÉ, MARIE CLAUDE MÉLANIE 2589
PARADIS, MARIE DENISE ARMANDE 2589
PARENTO, DIANE MARIE ANNETTE 2590
PARENTO, MARIE CLÉMENTINE LINDA 2590
ROTHE, ALFRED RUDIGER ÉTIENNE 2590
SAUVÉ, SHEILA MURIEL 2590
SAWCHUCK, JOHN 2590
STAMET, MARIE STELLA HECTORIENNE 2590
THÉRIAULT, MARIE ALEXINA BARBARA 2590
THERRIAULT, MARIE CLAIRE ANGELINE MARYSE 2590
TREMBLAY, JOSEPH NORMAND 2591
TREMBLAY, PATRICK MARC 2591
TSE, OLIVIA QUEENIE 2591
TUFENKCI, TONY REZZAK 2591

DEMANDES

ALTHOT, JOSEPH JOEL 2591
AMIN, MOHAMMAD 2591
BENNETT, MARY HEATHER 2591
BOLDUC LACHANCE, RAYNALDA 2592
BRIDEAU, ROBERT 2592
CADOTTE, MARIE THÉRESE GINETTE 2592
CÔTÉ, PIERRE 2592
DELAGRAVE, MARIE-LOUISE RACHEL GEMMA 2592
DESBIENS, ANNETTE 2592
DESFOSSÉS, MARIE-CLAUDE 2592
DESROCHERS, CLAUDE 2592
DUHAMEL, RÉJEAN 2593
ÉTHIER, MARIE-ANNETTE 2593
GOGUEN, JEAN 2593
GOGUEN, MARIE 2593
GOGUEN, PAUL 2593
HALAS, CONSTANTIN 2593
KNUEPP, PIERRE 2593
LAGIMONIÈRE, JOSEPH SERGE du RICHARD 2593
LEMIEUX, ÉRIC 2593
LISSARAGA, CARMEN 2593
LISSARAGA, PIERRE 2593
LISSARAGA, ROBERT 2593
MALAISON, JOSEPH PIERRE GÉRALD 2594
MATEAU, JEAN-MARIE 2594
PHANEUF, JACINTHE 2594
PILOTTE, JOSEPH RAYNALD 2594
RIOPEL, JOSEPH JEAN NOËL JOCELYN 2594
SAUVÉ, MARCEL VICTOR 2594
STEFANIUK, DARIA 2594
SYLVESTRE, JULIETTE 2595
TREMBLAY, ROSARIA 2595
TURCOTTE, MARREDA 2595
VIENS, MARY LIZA 2595
WONG, FONE KIL 2595

COMPAGNIES — LOI SUR LES

DEMANDES DE DISSOLUTION

1641-8634 QUÉBEC INC. 2595
ASSOCIATION NATIONALE DES RAQUETTEURS INC. (L') 2595
ASSURANCES NORMAND VENNE INC. 2595
ATHELSTAN TRANSPORT INC. 2596
BOMBARDIER & PELLETIER LIMITÉE 2596
BOSLEY REAL ESTATE CO. LTD. (THE) 2596
BOUTIQUE BEC-FAIM D'ALMA INC. 2596
CLUB DE CROSSE JUNIOR DE SHAWINIGAN INC. (LE) 2596
COLLÈGE STE-MARIE — PAVILLON ÉMILE-GÉRARD INC. 2596
COMPAGNIE D'IMMEUBLES BOSLEY LTÉE (LA) 2596
COMPAGNIE D'OPTIQUE R.T.R. LIMITÉE 2596
CONTRACTEURS D'INTÉRIEUR AKA INC. 2597
CORPORATION D'ÉVALUATION PROVINCIALE 2597
COSMOLAB 2000 (1982) INC. 2597
COULOMBE (G. A.) INC. 2597
EXPLOITATIONS AGRICOLES J.M.L. INC. (LES) 2597
HABITATIONS M.J. INC. (LES) 2597
IMMEUBLES J.P.I. LTÉE 2597
IMPRIMERIE DE MÉGANTIC LTÉE 2597
INDUSTRIES B.M.S. LTÉE (LES) 2597
J.P.I. REALTIES LTD. 2597
LIGUE DE BALLE-MOLLE DES FAUVES 2598
MODE TRANSA INC. 2598
PIER-AUTO INC. 2598
PLACEMENTS R.R.P.P. INC. (LES) 2598
RESTO-MOBILE INC. 2598
SCIERIE DU GOLFE LTÉE 2598
SERVICES A. ET L. MARCOUX INC. 2598
TOISON D'ART DE MONTRÉAL INC. (LA) 2598
VARIPLUS INC. 2599

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION 2555

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION 2566

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION 2572

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES 2575

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

DA PRATTO, JACQUES 2599
JUNEAU, EDMOND 2599
MOREAU, MARGUERITE 2599
VACHET, RAYMOND 2599

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT

COMPAGNIE LOMBARD ODIER DU CANADA (LA) 2582
LOMR COMNY OFCANADA 2582

FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LES TERRASSES DE LA RENAISSANCE 2582

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ 2599

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS DE PLANTES INDUSTRIELLES DU N.O.Q. 2600
COOPÉRATIVE D'HABITATION « L'AMBROISIE » (QUÉBEC) (LA) 2600

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

ROCK-FOREST, VILLE (*Constitution*) 2600

TRANSPORTS

COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (*Approbation des modifications au tarif COGEMA no F. 300*) 2601
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (COGEMA) (*Modification au tarif COGEMA no F. 300*) 2601
COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (COGEMA) (*Modification au tarif COGEMA no F. 300*) 2601

MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES — LOI SUR LA

ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE BOIS DE LA CÔTE SUD INC. (*Accréditation*) 2601

PROCLAMATION(S)

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Lennoxville* sur le territoire de la municipalité du canton d'Ascot 2602
Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de *Lennoxville* sur le territoire de la ville de Waterville 2602
Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., chap. T-11) Application au cadastre d'une partie de la municipalité de *Rivière-au-Tonnerre*, district électoral de Duplessis 2603

PROJETS DE LOI PRIVÉS — AVIS CONCERNANT LES

BEACONSFIELD, VILLE 2604
GROUPE MINIER SULLIVAN LTÉE 2604
MINES EAST SULLIVAN LIMITÉE (*L.R.P.*) 2604
SAINTE-FOY, VILLE 2604
SAINT-LAURENT, VILLE 2604
SOEURS DE SAINTE-ANNE (LES) 2605

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS 2605

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

ANCIENNE-LORETTE, VILLE 2612
LAC-SAINT-CHARLES, MUNICIPALITÉ 2613
MANIWAKI, VILLE 2613
MONTRÉAL-EST, VILLE 2614

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI

SOCIÉTÉ D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE VAL D'OR c. CAOUETTE 2615
SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC c. LES ENTREPRISES B.H.G. INC. 2615

BEAUCE

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER (LA) c. BEAULIEU-BOUCHARD 2616
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER (LA) c. BOUCHARD *ET AL.* 2617
CAISSE D'ENTR (LA) c. BOUCHARD *ET AL.* 2617
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE DORCHESTER (LA) c. BOUCHARD *ET AL.* 2618
CAISSE POPULAIRE DE STE-MARIE DE BEAUCE (LA) c. LIONEL LAROSE INC. *ET AL.* 2618

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DE RACINE c. FONTAINE *ET AL.* 2619
CAISSE POPULAIRE DE ROXTON POND c. ST-ONGE 2619

CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOILY *ET AL.* 2620
BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. BERGERON 2620
CAISSE DESJARDINS DE FINANCEMENT DE CHICOUTIMI c. SAVARD *ET AL.* 2621
DUNBRICK LTÉE c. SAVARD 2621

HAUTERIVE

FORESTVILLE, VILLE c. FOURNIER BEAULIEU 2622
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT c. GAGNON *ET AL.* 2622

JOLIETTE

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL c. PARISIEN 2623
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. BOUTIQUE AUX BEIGNES DORÉS INC. *ET AL.* 2624
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. MORIN 2624
BÉTON BEAULAC INC. c. DESAULNIERS 2625
BRODEUR c. DUVAL 2625
CAISSE POPULAIRE DE MASCOUCHE c. STEENHAUT 2626
MARTIN c. TURCOT 2626
VINCENT c. PRIVÉ 2627

MONTRÉAL

CAISSE POPULAIRE PLACE DESJARDINS c. BROUILLETTE *ET AL.* 2627
COMPAGNIE TRUST ROYAL c. 89167 CANADA LTÉE *ET AL.* 2628
REVENU NATIONAL c. LIPARI 2629
SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT c. ZORAYAN 2630

QUÉBEC

ANCIENNE-LORETTE, VILLE c. SO GE HAB INC. 2631
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TREMBLAY 2632
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LOUIS DE LOTBINIÈRE c. BERNIER 2633
CAISSE POPULAIRE DES SYNDICATS NATIONAUX DE MONTRÉAL (LA) c. GAUVIN 2633
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE DOSQUET c. PAQUET 2634
CAISSE POPULAIRE LAURIER c. LANDRY 2634
FERLAND (BENOIT) CONSTRUCTION INC. c. DOMAINE DE LA CÔTE ST-FERRÉOL INC. 2635
LAC-ST-CHARLES, MUNICIPALITÉ c. LARA 2635
LAC-ST-CHARLES, MUNICIPALITÉ c. VERRET 2636
MENUISERIE D. POULIOT INC. c. PLUREEL INC. 2636

ROBERVAL

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LAMOTHE *ET AL.* 2637
SERVICES FINANCIERS AVCO QUÉBEC LIMITÉE c. LES ENTREPRISES GAGNON & LESSARD INC. 2637

SAGUENAY

CAISSE POPULAIRE DE ST-FIDÈLE (LA) c. TREMBLAY 2638

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. CHOINIÈRE 2639
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE L'ASSOMPTION c. LEMELIN 2639
CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. c. LES INVESTISSEMENTS OPTICLAIR INC. *ET AL.* 2640

SAINT-HYACINTHE

BANQUE F DE DÉVELOPPEMENT c. REVÊTEMENTS PROFILEX INC. 2640
BERGEVIN (J.P.) INC. c. BOISERIE MAURIDOOR INC. 2641
CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL (LA) c. BENOIT 2642
CAISSE POPULAIRE DE BELOEIL (LA) c. RIOUX 2643
CAISSE POPULAIRE SAINT-MATHIAS DE ROUVILLE c. DUCHARME 2644

TERREBONNE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. LEBRUN 2645
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. BOIVIN 2645
BANQUE DE COMMERCE c. BOIES 2645
BANQUE DE MONTRÉAL c. VEILLEUX 2646
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. T.G.T. CONSTRUCTION INC. *ET AL.* 2646
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. BONAFANT 2646
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. TURGEON 2647
CAISSE POPULAIRE DE ST-SAUVEUR-DES-MONTS c. PERREAULT *ET AL.* 2649
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-AGATHE-DES-MONTS c. CLOUTIER *ET AL.* 2650
CARREFOUR DU BRICOLEUR D'OKA LTÉE (LE) c. DUMONT 2651
CIMENT INDÉPENDANT INC. c. DANIS 2651

DEUX-MONTAGNES, CITÉ c. LES ENTREPRISES BLAINVILLE LTÉE 2651
ENTREPRISES INDUSTRIELLES WESTBURNE LTÉE (LES) c. PLOMBERIE C.L. LTÉE *ET AL.* 2662
IMMEUBLES BENEFICIAL LTÉE (LES) c. CAYER *ET AL.* 2662
REINE (LA) c. LALANDE 2663
REVENU NATIONAL c. LAVIGNE 2664
SAINT-HIPPOLYTE, MUNICIPALITÉ c. McGRATH 2664
SAINT-HIPPOLYTE, MUNICIPALITÉ c. VARGA TATRAY 2665
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DU QUÉBEC c. ROBERT *ET AL.* 2665

VENTE(S) POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

BEAUFIL, VILLE 2666